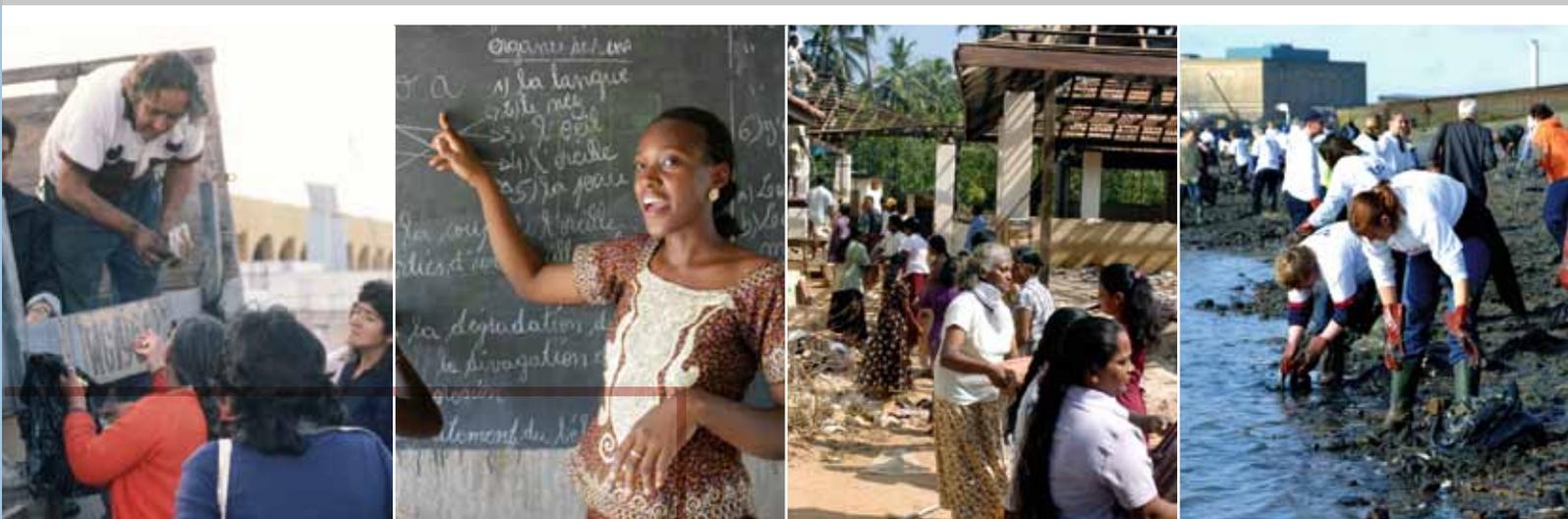




Bureau  
international  
du Travail

Genève

# Manuel sur la mesure du travail bénévole



STATISTICS  
Département  
de statistique

---

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

---

**Manuel sur la mesure du travail bénévole**

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENEVE

---

Copyright © Organisation internationale du Travail 2011  
Première édition 2011

Les illustrations sont gracieusement offertes par UNV et Volunteering England

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site [www.ifro.org](http://www.ifro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

*Données de catalogage avant publication du BIT*

Manuel sur la mesure du travail bénévole / Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2011  
1 v.

ISBN: 9789222250707; 9789222250714 (web pdf)

International Labour Office

volontaire / service volontaire / travail non rémunéré / définition / enquête sur la main-d'œuvre / collecte des données / mesure / pays développés / pays en développement

01.01.8

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org).

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

Imprimé en Suisse

## PRÉFACE

L'objectif de ce *manuel sur la mesure du travail bénévole* est d'aider les pays à obtenir des données systématiques et comparables sur le travail bénévole au moyen de compléments réguliers aux enquêtes sur la main d'œuvre ou sur les ménages. Il s'agit de disposer de données comparatives entre les pays sur une forme de travail significative dont l'importance croît, mais qui est souvent ignorée ou figure rarement dans les statistiques économiques traditionnelles. Cela permettra de respecter les recommandations du Secrétaire général des Nations Unies dans son suivi de la mise en œuvre du Rapport sur l'Année internationale des volontaires [Nations Unies, 2005] selon lesquelles les gouvernements devraient engager « avec intensité » des activités « visant à établir une base de connaissance » sur le travail bénévole et à « déterminer le poids économique du bénévolat ».

Ce *manuel* a été élaboré sous les auspices du Département de Statistique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec les Volontaires des Nations Unies, par le Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins, qui a participé à la mesure du secteur sans but lucratif et du travail des volontaires dans certains pays du monde depuis près de deux décennies<sup>1</sup>. Le Centre Hopkins a reçu l'assistance d'un groupe d'experts techniques mis en place par le BIT. Ce groupe s'est réuni au siège de l'OIT à Genève les 4 et 5 juillet 2007, ainsi que les 11 et 12 octobre 2010 ; dans l'intervalle, il communiquait avec le Centre Hopkins par courriels et des mémoires. Ce *manuel* a également bénéficié de l'expérience de l'équipe spéciale conjointe CEE-ONU/Eurostat sur la normalisation en matière de bénévoles (UNECE/Eurostat Volunteer Standardization Task Force) et de l'atelier organisé conjointement avec le Centre Hopkins en Juillet 2007.<sup>2</sup> Ce projet de texte a également bénéficié du test initial d'un projet de module d'enquête dans six pays : le Brésil, le Canada, la France, la République de Corée, la Pologne et l'Afrique du Sud. Des études documentaires ont été réalisées en France et en république de Corée ainsi que onze entretiens cognitifs au Canada. Enfin, plus de 100 statisticiens du travail ont participé à l'examen intensif d'une première version de ce *manuel* durant la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail à Genève en novembre 2008, où le projet de texte a été adopté à l'unanimité en principe.

L'organisation internationale du Travail souhaite remercier les personnes suivantes pour leur contribution car elles ont joué un rôle important dans l'élaboration de ce document : Lester M. Salamon, directeur, ainsi que Megan Haddock, S. Wojciech Sokolowski et Helen Tice, membres du personnel du Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins; Adriana Mata-Greenwood du Département de Statistique du BIT; les membres du groupe d'experts techniques (Edith Archambault, Université de Paris, France, Jacqueline Butcher de Rivas, Centre mexicain de philanthropie (CEMEFI), Mexique, Peter Buwembo, Statistics South Africa, Afrique du Sud, Lee Byungsik, Statistics Korea, République de Corée, Elizabeth Davis, Australian Bureau of Statistics, Australie, Elizabeth Belo Hypolito, Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE), Brésil, Bengt Oscar Lagerstrom, Statistics Norway, Norvège, Olivier Marchand, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), France, Yandiswa Mpetsheni, Statistics South Africa, Afrique du Sud, Sławomir Nałęcz, Bureau central des statistiques, Pologne, John Murimi Njoka, Université de Nairobi, Kenya, Tae-Kyu Park, Université Yonsei, République de Corée, Justin Davis Smith, Institute for Volunteering Research, Royaume-Uni, Ato Mekonnen Tesfaye, Autorité centrale des statistiques, Ethiopie, et Agnieszka Zgierska, Bureau central des statistiques, Pologne); ainsi qu'un certain nombre d'observateurs (Lorna Bailie et Tom Dufour, Statistique Canada, Canada, Robert Leigh et Mae Chao, Volontaires des Nations Unies, et Catherine Martin, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), France. Brendan Mai, Statistics New Zealand, Nouvelle-Zélande, Eivind Hofmann, Norwegian Directorate of Immigration (retraité du BIT), Gustavo Verduzco, Colegio de México, Mexique, et Jeffrey Brudney, Université de l'état de Cleveland, Etats-Unis ont réalisé un examen du fond du texte. L'Organisation internationale du Travail souhaiterait également remercier Sylvester Young, ancien directeur, et Bob Pember analyste membre du personnel, du Département de Statistique pour leurs efforts lors du lancement de ce travail. En dernier lieu, l'OIT

<sup>1</sup> Voir, par exemple, Salamon, Lester M. et al [2004].

<sup>2</sup> Équipe spéciale de normalisation en matière de bénévoles de la CEE-ONU [2007]

souhaite exprimer sa gratitude aux Volontaires des Nations Unies et aux Fondations Ford et Skoll pour leur soutien financier sans lequel la préparation de ce manuel n'aurait pas été possible.

L'OIT est heureux d'avoir participé à cet effort destiné à promouvoir une mesure plus efficace du travail bénévole, que l'organisation considère comme un élément important de son engagement en faveur du concept de « travail décent » en tant que moyen de promouvoir le génie humain, la dignité et l'estime de soi. L'OIT espère sincèrement que ce *manuel* aidera les pays dans le monde à prendre en compte de façon plus efficace cet aspect important et longtemps négligé du travail.

Rafael Díez de Medina, Directeur  
Département de statistique du BIT.

# TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	iii
<b>Chapitres</b>	
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Justification et stratégie pour mesurer le travail bénévole.....</b>	<b>3</b>
Introduction .....	3
Pourquoi mesurer le travail bénévole ? .....	3
Principaux critères pour concevoir une approche permettant de mesurer le travail bénévole ...	8
L’approche recommandée : compléter les enquêtes sur la main d’œuvre par un module bénévole .....	9
Les outils alternatifs .....	10
<b>3. Définition du travail bénévole .....</b>	<b>11</b>
Introduction .....	11
Les définitions du travail bénévole existantes .....	11
Proposition de définition et justification .....	12
Principales caractéristiques et considérations .....	12
<b>4. Principaux éléments du module recommandé .....</b>	<b>17</b>
Introduction .....	17
Structure générale – l’accent sur l’activité .....	17
Utilisation du terme « bénévolat » ou « travail bénévole » .....	17
Illustrations .....	18
Période de référence .....	19
Les secteurs où se produit le travail bénévole .....	19
Rédaction et mesure des quantités .....	19
<b>5. Variables cibles et classification .....</b>	<b>23</b>
Introduction .....	23
Principales données .....	23
Le nombre de bénévoles .....	23
Nombre d’heures de bénévolat .....	24
Profession (type de travail réalisé) .....	24
Le cadre institutionnel du travail bénévole .....	26
Industrie (domaine d’activité) .....	27
<b>6. Taux de bénévolat, évaluation du travail bénévole et autres.....</b>	<b>33</b>
Introduction .....	33
Taux de bénévolat .....	33
Estimation de la valeur économique du travail bénévole .....	33
Méthodologie recommandée pour l’estimation en tirant profit des données .....	35
Autres exercices d’évaluation .....	36

<b>7.</b>	<b>Mise en œuvre du module d'enquête et présentation des données.....</b>	<b>38</b>
	Introduction .....	38
	Les principales caractéristiques de l'outil de collecte des données qui peuvent avoir une incidence sur la précision des données qui en résultent .....	38
	Procédure d'adaptation du module.....	40
	Formation des responsables des entrevues, des opérateurs et des codeurs .....	40
	Traitement des non-réponses.....	43
	Présentation des données.....	45
	Accès aux données .....	46

## Annexes

<b>I.</b>	<b>Manuel de codage du module d'enquête .....</b>	<b>57</b>
<b>II.</b>	<b>Outils pour la classification du travail bénévole.....</b>	<b>62</b>
	Objectifs et utilisation de la classification.....	62
	Recommandations .....	62
	A. Activités habituelles au travail bénévole codées selon la CITP-08.....	64
	B. Index des codes détaillés supplémentaires disponibles dans la CITI rév. 4 pour décrire les activités du travail bénévole dans le cadre d'une organisation.....	67
	C. Liste alphabétique des descriptions communes aux ISBL et aux industries du travail bénévole codées par la CITI rév. 4.....	69
	D. Index des codes C et CIP-08 et CITI rév. 4 pour les activités du bénévolat direct.....	90
	E. Références croisées entre la Classification internationale des institutions sans but lucratif (ICNPO) et les groupes de classification par industrie de la CITI rév. 4 .....	94
<b>III</b>	<b>Données supplémentaires.....</b>	<b>95</b>
	Introduction .....	95
	Données supplémentaires .....	95
<b>IV</b>	<b>Le traitement du travail bénévole par l'Organisation internationale du travail et du système de comptabilité nationale.....</b>	<b>97</b>
	Introduction .....	97
	Le système de comptabilité nationale 2008.....	97
	L'organisation internationale du travail .....	100
	Le traitement actuel du travail bénévole dans la pratique .....	100
	Approche adoptée par le Manuel sur la mesure du travail bénévole.....	101
<b>V.</b>	<b>Références .....</b>	<b>103</b>

## Encadrés

3.1.	Tentatives antérieures de définition du travail bénévole .....	12
7.1.	Influences saisonnières ou spécifiques aux événements sur le bénévolat .....	39

## Tableaux

3.1	Exemples de travail bénévole considéré comme relevant ou non de la définition recommandée.....	16
4.1	Principaux éléments du module d'enquête recommandé .....	20
5.1	Exemples de professions bénévoles associées aux grands groupes de la CITP-08 .....	30
5.2	Agrégation CITI pour indiquer l'industrie ou le secteur d'activité du travail bénévole.....	31
6.1	Salaires horaires moyens et part de l'emploi pour les principaux groupes SOC dans quelques industries de la NAIC .....	37
7.1	Suggestions de questions annuelles sur le travail bénévole les années où le module sur le bénévolat n'est pas utilisé.....	39
7.2	Population âgée de 15 ans et plus, nombre de bénévoles, taux de bénévolat, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par type de bénévolat et caractéristiques des bénévoles .....	47
7.3	Nombre de bénévoles, heures de bénévolat et valeur du travail bénévole par type de profession bénévole et sexe des bénévoles .....	48
7.4	Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par type d'industrie et sexe des bénévoles.....	49
7.5	Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par secteur ICNPO et sexe des bénévoles.....	50
7.6	Travail bénévole dans le cadre d'une organisation, par type d'organisation, type de profession et sexe du bénévole.....	51
7.7	Travail bénévole dans le cadre d'une organisation, par type d'organisation, sexe du bénévole et type d'industrie dans laquelle est effectué le travail bénévole.....	52
7.8	Travail bénévole direct: nombre de bénévoles, total des heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par caractéristiques du bénévole et type de bénévolat .....	54
7.9	Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par type de profession du travail rémunéré et sexe du bénévole.....	55

## Figures

IV.1	Classification des travailleurs en fonction du domaine de la production du système de comptabilité nationale .....	99
IV.2	Classification des activités des personnes en fonction du domaine de la production du système de comptabilité nationale.....	102



# CHAPITRE 1

## INTRODUCTION

- 1.1 Le travail bénévole, souvent appelé « bénévolat », est une ressource renouvelable essentielle pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux dans le monde entier. Ce travail est extrêmement répandu, et sa contribution à la qualité de la vie dans les pays est encore plus importante. Malgré cela, peu d'efforts ont été durablement consacrés à la mesure de ce phénomène.
- 1.2 Consciente de ce fait, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution en 2001, recommandant aux gouvernements de « déterminer le poids économique du bénévolat » [Assemblée générale des Nations Unies, 2001]. Ensuite, dans sa résolution de 2005 sur le suivi de la mise en œuvre de l'Année internationale des volontaires, l'Assemblée générale a encore encouragé les gouvernements à « constituer, avec l'appui de la société civile, une base de connaissances sur le sujet, à diffuser les données disponibles et à développer la recherche sur les autres questions qui concernent le volontariat, notamment dans les pays en développement » [Assemblée générale des Nations Unies, 2005b].
- 1.3 La division des statistiques des Nations Unies a ensuite publié un « Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale » qui recommande d'inclure la valeur du travail des bénévoles dans les comptes satellites des institutions sans but lucratif (ISBL) que les pays sont encouragés à présenter.
- 1.4 L'objectif de ce manuel est de recommander une méthodologie afin d'aider les pays à obtenir les données systématiques et comparables sur le travail bénévole qui leur sont demandées pour remplir ce mandat. La méthodologie a été mise au point par une équipe d'analystes travaillant par l'intermédiaire du Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins sous les auspices du Département de Statistique de l'Organisation internationale du Travail, avec l'aide d'un groupe d'experts techniques composés de statisticiens et d'experts du travail bénévole venant du monde entier (la liste des participants figure dans la préface). Ce manuel a également bénéficié des commentaires d'un groupe de travail de statisticiens du travail qui a révisé et adopté une version antérieure du texte à la 18e conférence internationale des statisticiens du travail en décembre 2008.
- 1.5 Ce *manuel* comporte six chapitres en plus de cette introduction.
  - a. Le chapitre 2 justifie la mesure du travail bénévole, souligne les raisons d'utiliser les enquêtes sur la main d'œuvre pour le mesurer, et examine les alternatives possibles pour les enquêtes dans les pays qui choisissent de ne pas adopter l'approche recommandée ;
  - b. Le chapitre 3 porte sur la définition du travail bénévole et les défis qu'elle comporte, présente la définition proposée dans ce *manuel* et le module d'enquête qu'il recommande, en soulignant le raisonnement qui sous-tend cette définition ;
  - c. Le chapitre 4 décrit la conception du module d'enquête proposé pour mesurer le travail bénévole ;
  - d. Le chapitre 5 décrit les variables que l'enquête cherche à mesurer ;
  - e. Le chapitre 6 porte sur l'évaluation du travail bénévole et d'autres utilisations des données que ce *manuel* permettra d'obtenir ;
  - f. Le chapitre 7 porte sur l'administration du module d'enquête, la présentation et la diffusion des données qui en résulteront.

1.6 Le manuel comporte également cinq annexes :

Annexe I – Manuel de codage du module d'enquête ;

Annexe II – Outils pour la classification du travail bénévole ;

Annexe III – Données supplémentaires;

Annexe IV – Traitement du travail bénévole par l'Organisation internationale du Travail et le système de comptabilité nationale ;

Annexe V – Références

## CHAPITRE 2

# JUSTIFICATION ET STRATÉGIE POUR MESURER LE TRAVAIL BÉNÉVOLE

### Introduction

2.1 Ce chapitre aborde quatre sujets essentiels :

- a. la justification de la mesure du travail volontaire ;
- b. les critères qui ont présidé à l'élaboration d'une approche recommandée pour cette mesure ;
- c. les raisons pour lesquelles les enquêtes sur la main d'œuvre correspondent le mieux à ces critères et sont donc l'outil recommandé pour la collecte de ces informations ;
- d. les caractéristiques préférées des autres outils d'enquête utilisés pour mesurer le travail bénévole par les pays qui n'utilisent pas l'outil recommandé.

### Pourquoi mesurer le travail bénévole ?

2.2 Les arguments en faveur de la création d'un système de mesure du travail bénévole reposent sur sept piliers principaux :

#### **(a) Le travail bénévole est très répandu et sa valeur économique est considérable**

(i) Les bénévoles représentent une part de la main d'œuvre des nations beaucoup plus importante qu'on ne le pense habituellement, et les informations fournies par le projet comparatif du secteur sans but lucratif réalisé par le Centre Johns Hopkins dans 37 pays [Salamon et al., 2004] fournit des statistiques révélatrices.

- Environ 140 millions de personnes participent dans ces pays à une activité bénévole chaque année. Cela représente environ 12 pour cent de la population adulte de ces pays. Si tous ces bénévoles constituaient la population d'un pays, il s'agirait du huitième pays du monde, qui se situerait entre la Russie et le Japon.
- Ces bénévoles équivalent à 20,8 millions d'équivalents temps plein salariés, soit plus que le nombre de salariés du secteur des services d'utilité publique et à peine moins que le nombre de salariés du secteur des transports et du bâtiment dans les 37 pays ayant fait l'objet de l'enquête<sup>3</sup>.
- Toutes choses confondues, même avec des estimations conservatrices, les bénévoles apportent une contribution de 400 milliards de dollars des Etats-Unis à l'économie mondiale. Au Canada, leur contribution au PIB est plus importante que celle de l'agriculture et du secteur de l'automobile réunis [Statistique Canada, 2006].

(ii) Les bénévoles représentent une composante particulièrement importante pour les institutions sans but lucratif. Les données fournies par les chercheurs du centre Johns Hopkins montrent que, si on les convertit en équivalent temps plein, les bénévoles représentent en moyenne 45 pour cent de la main d'œuvre des institutions sans but lucratif dans les 36 pays pour lesquels nous disposons de données. En Suède et en Norvège, le taux est encore plus élevé, avec 76 pour cent et 63 pour cent respectivement. Il s'agit d'une énorme ressource renouvelable pour résoudre les problèmes sociaux.

---

<sup>3</sup> La position relative des travailleurs bénévoles équivalent temps plein est ici un peu sous-évaluée car l'emploi dans les autres secteurs n'a pas été ajusté en fonction des travailleurs à temps partiel.

(iii) Même avec des estimations conservatrices, la valeur de la contribution en temps, c'est-à-dire le travail bénévole, est environ le double de la valeur de la contribution en argent.

(iv) Reconnaissant ce fait, la division des statistiques des Nations Unies demande instamment aux agences nationales de statistiques, dans son *Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale* » d'inclure la valeur du travail des bénévoles dans les comptes satellites des institutions sans but lucratif (ISBL) que les pays sont encouragés à présenter [Nations Unies, 2003]

(v) Outre son impact strictement économique, le travail des bénévoles apporte des avantages significatifs à la société et aux bénévoles eux-mêmes.

- il fournit une importante formation à l'emploi et un accès au marché du travail
- il s'agit d'une ressource cruciale pour remplir les objectifs du millénaire pour le développement. Les récents efforts pour éradiquer la variole et vacciner les enfants contre la polio, par exemple, n'auraient pas été possibles sans les millions de bénévoles qui ont été mobilisés à cette fin.
- Il peut offrir des services difficiles à fournir par des travailleurs rétribués – sous la forme de partage des connaissances et de rôle de modèle, par exemple.
- Il renforce la solidarité sociale, le capital social, la légitimité politique et la qualité de la vie dans la société.
- Il contribue à promouvoir l'insertion sociale et l'intégration.
- Il donne aux bénévoles eux-mêmes un sentiment de satisfaction personnelle, d'accomplissement, de bien-être et d'implication dans la société.

(vi) Le travail bénévole et le travail rémunéré sont plutôt considérés comme complémentaires et ne s'excluent pas mutuellement.

- Les travailleurs bénévoles sont souvent disponibles pour des périodes de temps limitées.
- Ils n'ont pas forcément l'expérience précise ni les qualifications requises pour un emploi spécifique.
- D'autre part, les bénévoles peuvent souvent apporter une contribution plus difficile à apporter par le personnel rémunéré (avec de relations de partage des connaissances par exemple).
- Le travail des bénévoles et l'expérience des bénévoles sont renforcés lorsque les tâches exécutées sont organisées de façon à inclure la collaboration avec des travailleurs rémunérés.

**(b) Un nombre croissant d'organisations internationales reconnaissent l'importance de la contribution du travail bénévole**

- i. Dans sa résolution de 2001 sur les recommandations relatives à l'appui au volontariat, l'Assemblée générale des Nations Unies a considéré le volontariat comme « un important élément de toute stratégie visant ... à lutter contre la pauvreté, à assurer un développement durable, la santé, la prévention et la gestion des catastrophes et ... à éliminer l'exclusion sociale et la discrimination » [Nations Unies, 2001]
- ii. Dans un discours prononcé en octobre 2006, l'administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, Ad Melkerk, a attiré l'attention sur « le potentiel du volontariat et de la société civile » pour progresser vers les objectifs du

millénaire pour le développement, et s'est attaqué à la «vision économique étroite qui avait ignoré ces deux éléments ».

- iii. Les sociétés internationales de la Croix-rouge et du Croissant-rouge ont déclaré que les bénévoles sont au cœur d'une aide humanitaire efficace pour des millions de personnes vulnérables [Fédération Internationale de la Croix-rouge et du Croissant-rouge, 2008].
- iv. Dans une résolution de 2008, le Parlement européen a considéré le bénévolat comme « peut-être notre forme la plus durable d'énergie renouvelable », et a encouragé les États membres ainsi que les autorités locales et régionales à « reconnaître la valeur du bénévolat dans le cadre de la promotion de la cohésion économique et sociale » [Parlement Européen, 2008].
- v. L'année 2011 a été déclarée l'année européenne du bénévolat et du volontariat par la Commission européenne, dans un effort pour « sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du volontariat » [Conseil de l'Union européenne, 2009]

**(c) Le bénévolat est particulièrement important pour la communauté des statistiques de la main d'œuvre**

- i. Le bénévolat est une composante du travail informel qui attire de plus en plus l'attention des décideurs politiques dans le monde car il s'agit d'une forme importante d'activité économique et d'une source de profits économiques, notamment dans les pays en développement. En effet, une enquête récente réalisée auprès des bureaux nationaux de statistiques par le Bureau national des statistiques du Royaume-Uni au nom de la Commission des statistiques des Nations Unies a montré que « l'économie non observée et l'emploi informel » faisaient partie des « trois premières priorités des statistiques du travail », sur lesquelles les états membres estimaient qu'ils devaient se pencher [Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 2008]. Mesurer le travail bénévole permettra de prendre en compte la part du travail informel qui n'est pas rétribuée et qui de ce fait tend à être négligée, ce qui renforcera la couverture des statistiques du travail ainsi que leur qualité et leur validité.
- ii. Le bénévolat est une composante du travail non rémunéré facile à appréhender car on peut le différencier de l'activité des ménages et parce qu'une grande partie de ce travail est réalisé par le biais des institutions sans but lucratif (ISBL), qui sont considérées comme faisant partie du domaine de production de l'économie.
- iii. Étant donné que le bénévolat ne produit pas seulement des résultats tangibles, mais qu'il donne également aux bénévoles une satisfaction personnelle et le sentiment de contribuer au progrès de la société, le mesurer est cohérent avec l'accent que met l'Organisation internationale du Travail sur le « Travail décent » pour promouvoir le génie humain, la dignité et le sentiment de respect de soi-même. Comme l'observait récemment le directeur du Bureau des statistiques de l'OIT, « Il ne fait aucun doute que le bénévolat contribue de façon significative aux objectifs de l'OIT. Il est à cheval entre les objectifs économiques ... et les objectifs sociaux au sens large » [Young, 2007].
- iv. La 18<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail a reconnu ces éléments dans son rapport en soulignant « l'importance de mesurer le travail bénévole » non seulement « pour identifier sa contribution non négligeable aux secours en cas de catastrophe, à l'enseignement en milieu rural ou encore à d'autres programmes » mais également parce que « la mesure du travail bénévole joue un rôle important pour les

statistiques du travail, l'un des objectifs de ces statistiques étant de mesurer tous les aspects du travail » [Organisation internationale du Travail, 2009].

**(d) En dépit des contributions que le bénévolat apporte aux bénévoles eux-mêmes et aux bénéficiaires de leur générosité, peu d'efforts ont été durablement consacrés à la mesure de la portée, l'étendue ou la répartition de ce travail, ce qui est un obstacle à l'élaboration des politiques et gêne notre compréhension générale de la dynamique du travail.**

- i. Les efforts pour mesurer le bénévolat ont été sporadiques et souvent non coordonnés, si bien que nous ne disposons pas de données actuelles, fiables, comparatives sur l'étendue de cet important phénomène économique et social.
- ii. Ceci ne limite pas seulement notre compréhension du bénévolat, mais pose des problèmes pour comprendre plus généralement le marché du travail. Comme le directeur du Bureau des statistiques de l'OIT l'a fait observer, « Il est nécessaire de connaître le volume et la valeur du travail bénévole afin de mieux comprendre le volume et les caractéristiques des participants au marché du travail ainsi que la dynamique du marché du travail, et pour prévoir et mettre en œuvre des politiques du marché du travail et d'autres politiques sociales [Young, 2007].
- iii. Dans son rapport de suivi de l'Année internationale des volontaires de 2005, le Secrétaire général des Nations Unies a réitéré qu'il était nécessaire « d'intégrer le volontariat dans les plans nationaux de développement », tout en soulignant que la principale contrainte demeurait « le manque de données précises relatives à l'apport du volontariat [Assemblée générale des Nations Unies 2005b].

**(e) Non seulement les systèmes de données existants n'appréhendent pas le travail bénévole, mais quand ils en tiennent compte, c'est de façon incohérente.**

- i. Les règles du système actuel de comptabilité nationale sont censées appréhender l'apport en travail de l'emploi bénévole à la production de biens et de services au moins en termes de quantité pour le calcul des taux de productivité. Cependant, peu de pays recueillent actuellement ces données. Il est plus que probable que cela entraîne une surévaluation de l'efficacité apparente des fournisseurs sans but lucratif, car ces organisations font largement appel au travail bénévole, dont la valeur est pourtant exclue des calculs de leur productivité, qui se concentre exclusivement sur le montant de la rémunération des salariés [Nations Unies, 2008, paragraphes 19 à 38].<sup>4</sup>
- ii. Concernant l'évaluation de la valeur du travail bénévole, il est au mieux mesuré de façon indirecte, et même alors uniquement pour les ISBL présentes sur le marché, c'est-à-dire les unités ou institutions qui perçoivent l'essentiel de leurs revenus de ventes sur le marché à des prix économiquement significatifs. On suppose que pour ces ISBL, la valeur de l'apport bénévole est reflétée dans la valeur de leur production mesurée par les ventes. Cependant, de nombreuses ISBL présentes sur le marché ont également une production qui n'est pas destinée au marché, et le système de comptabilité nationale actuel ne prend pas en compte cette production. Dans la mesure où cette production est partiellement le résultat de travail bénévole, cette part d'effort bénévole n'est pas prise en compte. En outre, une grande partie de la production des

---

<sup>4</sup> L'apport de l'emploi bénévole à la production des biens et des services devrait être comptabilisé pour tous les secteurs du système de comptabilité nationale, à l'exception du secteur des ménages pour lequel seule la production de biens, et non celle de services, est prise en compte. En d'autres termes, la valeur du travail bénévole direct qui produit des services n'est pas comptabilisée, alors que la valeur du travail bénévole direct qui produit des biens est comptabilisée.

ISBL provient d'institutions qui ne sont pas principalement productrices sur le marché. Le système de comptabilité nationale de 1993 ne contient pas de disposition visant à attribuer une valeur à toute ou partie de cette production issue du bénévolat.

**(f) Ce qui n'est pas comptabilisé ne peut pas être géré avec efficacité**

- i. L'absence de données systématiques sur le travail bénévole n'est pas seulement un problème académique. Elle limite également la capacité à utiliser de la façon la plus efficace cette ressource importante.
- ii. Les décideurs politiques et les organisations sans but lucratif ont besoin d'informations solides pour pouvoir comparer leur niveau de recrutement de bénévoles à celui des autres nations, quels sont les domaines préférés des bénévoles, quels groupes de population sont les plus enclins à devenir bénévoles et ceux qui sont les plus réticents à s'engager dans le bénévolat, quelles sont les tâches qui attirent le plus les bénévoles, et bien d'autres questions qui peuvent avoir une incidence sur leur capacité à attirer les bénévoles et tirer au mieux profit des apports des bénévoles.
- iii. La recherche a également montré que le travail des bénévoles peut être très efficace quand il est correctement géré, au même titre que le travail rémunéré. Toutefois, sans une mesure fiable du retour sur l'investissement dans la gestion des bénévoles ni du lien entre les différentes approches de gestion et le recrutement ainsi que la capacité à retenir les bénévoles, il est difficile de prendre des décisions sensées en matière de stratégies et d'approches de gestion des bénévoles.

**(g) Loin des yeux, loin du cœur**

- i. L'absence d'informations appropriées sur la portée, l'étendue et les formes de travail bénévole ne complique pas seulement l'utilisation efficace des bénévoles, mais en masquant la valeur réelle du travail bénévole, on sous-évalue le bénévolat et donc on n'encourage pas le bénévolat.
- ii. Comme pour les autres formes de philanthropie, la récompense que recherchent les personnes bénévoles n'est pas monétaire, mais plutôt sociale et psychologique. Les bénévoles étant négligés dans les données existantes, ces récompenses sociales et psychologiques sont nettement moins importantes qu'elles ne pourraient l'être. Des informations sur l'étendue et la valeur du bénévolat, en renforçant la visibilité de ce travail, et en soulignant son importance, peuvent stimuler les efforts des bénévoles et apporter de ce fait des ressources supplémentaires pour pallier les problèmes sociaux, environnementaux, et économiques.
- iii. La mise en place d'un système permettant d'améliorer les données sur le travail bénévole répondra à une palette d'objectifs :
  - cela donnera des informations sur l'étendue d'une composante importante du marché du travail informel, et ce faisant, offrira potentiellement des indices sur la façon de prendre en compte certaines des autres composantes ;
  - cela mettra en lumière une partie importante de la main d'œuvre réelle qui est actuellement invisible dans les statistiques du travail existantes.
  - Cela renforcera la crédibilité et le respect pour les millions d'heures de travail bénévoles réalisées dans le monde entier, encourageant ainsi l'augmentation du bénévolat.
  - Cela contribuera à améliorer la gestion du bénévolat.

- Cela mettra en lumière l'impact économique des institutions sans but lucratif, qui s'appuient très largement sur le travail bénévole.
- Cela permettra d'évaluer certaines interventions publiques et privées visant à stimuler l'activité bénévole.
- Cela encouragera les politiques publiques incitatives vis-à-vis du bénévolat.
- Cela permettra de produire les « comptes satellites » complets sur les ISBL demandées dans le *Manuel des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale*, qui recommande l'inclusion des bénévoles dans la mesure de leur rôle économique au sein des ISBL.
- Cela mettra en œuvre le mandat fixé par les dernières résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la promotion du bénévolat et soulignera la nécessité d'avoir plus de données sur les activités bénévoles.

## Principaux critères pour concevoir une approche permettant de mesurer le travail bénévole.

- 2.3 Afin de concevoir une approche permettant de mesurer le travail bénévole, il est important de commencer par définir les critères que cette approche devrait respecter. Cinq critères sont particulièrement importants à retenir pour décider d'une approche pour la mesure du travail bénévole, et nous les recommandons dans ce manuel :
- a. **La comparabilité.** Le premier objectif d'une approche transnationale sensée pour mesurer le travail bénévole est la comparabilité, le développement de concepts et d'approches qui permettent d'appréhender le phénomène de la même façon dans différents pays et différentes régions.
  - b. **La faisabilité.** La valeur de la comparabilité est limitée si trop peu de pays participent. Donc, l'approche à préférer est celle qui peut fonctionner dans le plus grand nombre de pays possible. Cela implique d'être sensible aux traditions régionales et culturelles, aux différences de langues et aux autres obstacles potentiels à la participation, ainsi qu'à la charge administrative de l'approche.
  - c. **Le rapport qualité-coût.** L'un des obstacles potentiels au recours aux enquêtes est le coût. Le rapport qualité-coût doit donc être une des considérations essentielles à prendre en compte dans la conception d'une approche recommandée pour mesurer le travail bénévole. Le fait que les enquêtes isolées sont coûteuses et prennent du temps incite à compléter un outil d'enquête existant.
  - d. **L'efficience.** L'utilisation d'un outil préexistant n'est faisable que si l'on fait très attention à ne pas surcharger cet outil. Cela exige une stratégie visant à récupérer le maximum d'informations avec le minimum de questions, et à être très discipliné au niveau de la palette des sujets abordés.
  - e. **La fiabilité.** En dernier lieu, l'approche choisie pour mesurer le travail bénévole doit pouvoir fournir des résultats fiables. Cela signifie que l'enquête doit couvrir une partie suffisamment importante de la population et être digne de confiance d'un point de vue technique. Étant donné que le bénévolat s'inscrit dans des cadres très différents, y compris les accords informels de personne à personne, l'enquête se rapportant aux personnes plutôt qu'aux organisations semble offrir les meilleures chances d'appréhender de façon fiable ce phénomène dans sa totalité.

## **L'approche recommandée : compléter les enquêtes sur la main d'œuvre par un module bénévole**

- 2.4 La stratégie optimale permettant d'appréhender les caractéristiques essentielles du travail bénévole et qui réponde aux critères mentionnés ci-dessus consiste à ajouter régulièrement un « supplément bénévole » conçu avec le plus grand soin aux enquêtes nationales sur la main d'œuvre.
- 2.5 Les enquêtes sur la main d'œuvre représentent un outil particulièrement utile pour mesurer le travail bénévole pour un certain nombre de raisons.
- a. Elles font partie des programmes officiels de collecte de données les plus fréquents et réguliers.
  - b. Elles se basent sur les ménages, ce qui permet de repérer toutes les personnes qui travaillent, y compris bénévolement, ce qui n'est pas le cas pour les organisations enregistrées et facilement identifiables.
  - c. Elles permettent de mieux identifier le travail bénévole effectué dans les organisations enregistrées que ne le font les organisations, qui ne tiennent souvent pas de registre complet de leurs travailleurs bénévoles.
  - d. Elles couvrent la totalité de la population d'un pays.
  - e. Elles utilisent généralement de grands échantillons
  - f. Elles rassemblent d'importantes données démographiques sur les personnes interrogées.
  - g. Elles sont gérées par du personnel très compétent équipé pour mesurer le travail et ses caractéristiques.
  - h. Elles permettent d'observer le travail bénévole dans le même cadre de classification que le travail rémunéré, ce qui fournit une vision complète du marché du travail.
  - i. Elles facilitent une évaluation précise du travail bénévole (voir la description plus détaillée du chapitre 6).
  - j. Elles couvrent d'autres aspects du travail (emploi rémunéré, heures de travail, chômage, sous-emploi et revenu lié à l'emploi), ce qui transforme la couverture du travail bénévole en une extension naturelle, permettant facilement aux personnes interrogées de se rappeler leurs épisodes de travail bénévole.
  - k. Il existe déjà des procédures pour prendre en charge la partialité et les erreurs et veiller à la fiabilité.
  - l. Elles offrent un bon rapport qualité-coût pour appréhender au moins un nombre limité d'informations essentielles permettant de délimiter le travail bénévole dans un pays.
  - m. Elles ont été utilisées avec succès pour collecter des données sur le travail bénévole dans un certain nombre de pays, dont le Canada et les Etats-Unis, sans avoir d'impact négatif sur les enquêtes sur la main d'œuvre, avec un fort taux de réponses sur les éléments relatifs au bénévolat.
- 2.6 S'appuyer sur les enquêtes de main d'œuvre pour mesurer le travail bénévole a évidemment des avantages et des inconvénients. La limitation du nombre de sujets à explorer est un des inconvénients majeurs, car les enquêtes de main d'œuvre n'accordent qu'un temps limité à l'exploration de sujets en dehors de l'emploi. Cependant, il est possible de concevoir un complément sur le bénévolat qui s'insère facilement dans les enquêtes de main d'œuvre tout en abordant les informations essentielles du travail bénévole. Après une brève discussion sur les autres outils d'enquête, le reste de ce manuel sera consacré aux caractéristiques qui permettent d'obtenir ce résultat, à commencer par la définition proposée pour le « travail bénévole ».

## Les outils alternatifs

- 2.7 Même si les enquêtes sur la main d'œuvre représentent l'outil optimal pour mesurer le travail bénévole, d'autres outils, comme les enquêtes sociales générales, les enquêtes sur l'utilisation du temps ou les enquêtes isolées présentent des avantages, et certains pays peuvent choisir d'utiliser ces outils pour appréhender le travail bénévole. Ces outils ont pour avantage d'élargir les aspects du bénévolat traités, et pour inconvénient potentiel d'être relativement coûteux, d'avoir des échantillons plus réduits, et d'être vulnérables en période de contraintes budgétaires.
- 2.8 Conformément aux suggestions de l'équipe spéciale CEE-ONU sur la normalisation en matière de bénévolat (UNECE/Eurostat Volunteer Standardization Task Force) appelant en 2007 à une plus grande normalisation des enquêtes mesurant le bénévolat, les pays qui ont recours à d'autres outils sont fortement encouragés à y intégrer les principaux éléments du module d'enquête recommandé dans ce manuel, afin d'obtenir des comparaisons internationales fiables. On retrouve parmi ces caractéristiques décrites plus en détail au chapitre 7 :
- a. la couverture sociale la plus large possible, afin d'appréhender toutes les composantes pertinentes de la population ;
  - b. l'utilisation de la définition du « travail bénévole » intégrée au module d'enquête recommandé dans ce *manuel*, et de la terminologie utilisée pour le décrire ;
  - c. la couverture de toutes les formes de travail bénévole (par exemple le travail bénévole pour ou par le biais d'organisations et celui qui est réalisé directement pour des personnes) ;
  - d. la couverture de toutes les variables comprises dans le module d'enquête recommandé : la quantité de temps bénévole (nombre d'heures effectuées réellement), le type d'activité (profession), le domaine dans lequel s'inscrit le bénévolat (industrie ou activité économique) et l'encadrement institutionnel du travail bénévole (secteur institutionnel) ;
  - e. la capacité de traduire les activités bénévoles en codes type sur les professions et les secteurs afin de permettre d'autres analyses du marché du travail, et notamment assigner une valeur économique au travail bénévole.

## CHAPITRE 3

### DÉFINITION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE

#### Introduction

- 3.1 Pour pouvoir mesurer un phénomène, il convient d'abord de le définir. C'est une question particulièrement épineuse pour le travail bénévole pour toute une série de raisons.
- Les termes de « bénévole » ou de « bénévolat » ne sont pas largement compris dans toutes les parties du monde, et peuvent avoir des connotations négatives dans certaines sociétés où le « volontariat forcé » a été largement pratiqué ;
  - Dans certaines sociétés, « aider » ou « apporter une assistance » fait partie de la culture et le bénévolat n'est pas facilement repérable en tant qu'activité distincte. Même dans des contextes où il existe beaucoup de bénévolat, les personnes interrogées peuvent ne pas identifier leurs propres actions comme étant particulières ou relevant du « travail bénévole », car cela fait partie intégrante de la vie dans la communauté.
  - Le bénévolat est certes généralement compris comme étant une activité non rémunérée, mais il n'est pas inhabituel de couvrir certains frais des bénévoles, comme les repas ou de modestes frais d'hébergement. Il est donc nécessaire de séparer cette couverture partielle des dépenses ou la fourniture d'une indemnité d'une véritable rémunération.
  - De façon générale, l'assistance fournie sans rémunération aux membres de sa famille immédiate n'est pas considérée comme du travail bénévole. Cependant, la définition de ce que représente la famille ou même la famille immédiate, varie d'un pays et d'une culture à l'autre, et peut rendre la différenciation difficile dans la pratique.
- 3.2 L'objectif de ce chapitre est de présenter la définition du travail bénévole recommandée par ce manuel pour son utilisation dans les enquêtes sur la main d'œuvre ou sur les ménages, et d'expliquer dans quelle mesure cette définition répond aux défis rencontrés pour définir le « travail bénévole ». Ce chapitre commence donc par un examen des définitions du travail bénévole actuellement utilisées dans certains bureaux des statistiques et dans des organisations internationales. C'est dans ce contexte qu'est présentée la définition proposée par ce manuel. En dernier lieu, ce chapitre décrit les éléments essentiels de la définition proposée et les considérations qui ont abouti à leur inclusion.

#### Les définitions du travail bénévole existantes

- 3.3 Un certain nombre de bureaux des statistiques, d'organisations internationales et de chercheurs dans le monde ont déjà élaboré des enquêtes sur les activités bénévoles. Les définitions du travail bénévole utilisées dans ces enquêtes ont fourni des indications utiles pour obtenir un consensus sur ce manuel. La figure 3.1 donne des exemples de ces approches précédentes.
- 3.4 Ces définitions présentent un certain nombre de points communs soulignant que le travail bénévole porte sur des services ou des activités entreprises sans rémunérations au bénéfice de la communauté, de l'environnement, et de personnes autres que la famille immédiate ou ceux qui habitent le même ménage. Les définitions diffèrent sur la question d'inclure ou non le terme de « bénévole », l'aide directe aux personnes ou seulement les activités réalisées pour ou par le biais des organisations sans but lucratif ou pour d'autres organisations, le fait qu'il y ait un objectif ou une motivation pour cette activité, le fait que ce soient seulement des services qui soient fournis ou également des biens qui soient produits, et si le principal bénéficiaire est une personne ou une cause, la société dans son ensemble ou un « idéal ».

### Encadré 3.1 Tentatives antérieures de définition du travail bénévole

*Toute activité qui implique de consacrer du temps, sans rémunération, à faire quelque chose destinée à quelqu'un (des personnes ou des groupes) d'autre que la famille immédiate ou en plus de la famille proche, ou au profit de l'environnement. (National Centre for Social Research and the Institute for Volunteering Research, 2007).*

*Les personnes qui effectuent des services sans rémunération, au nom d'organisations charitables ou sans but lucratif. Cela inclut l'aide non rémunérée fournie aux écoles, aux organisations religieuses, aux associations sportives ou communautaires [Statistique Canada, 2006]*

*Le travail non rémunéré effectué pour les institutions sans but lucratif [Bjarne Ibsen, 1992]*

*Les personnes qui réalisent des activités bénévoles non rémunérées par l'intermédiaire ou pour une organisation [Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis, 2008]*

*Le travail bénévole est un travail effectué volontairement par une personne, qui consiste à consacrer du temps au service d'autres personnes ou d'une cause sans but lucratif, et pour lequel il n'y a pas de rémunération ni de paiement en nature. [Butcher, 2010]*

*Consacrer du temps, de l'énergie ou des compétences, volontairement et sans être payé. Les bénévoles aident les autres ou entreprennent des activités essentiellement pour le public ou pour la société. Aider sa propre famille n'est pas considéré comme une activité bénévole [Ministère estonien de l'Intérieur, 2006].*

Un large éventail d'activités, notamment les formes traditionnelles d'assistance mutuelle et d'initiative personnelle, la prestation de services et autres formes de participation civique, effectuées librement, pour le bien du public et pour lesquelles la rémunération monétaire ne constitue pas la principale motivation [Assemblée générale des Nations Unies, 2001]

### Proposition de définition et justification

3.5 À partir de ces premiers efforts et grâce aux contributions d'un groupe consultatif d'experts sur les organisations sans but lucratif, ainsi que d'un groupe d'experts techniques réuni par l'OIT, ce manuel propose la définition suivante du « travail bénévole » :

**Travail non rémunéré non obligatoire ; il s'agit du temps que des personnes consacrent sans rémunération à des activités réalisées soit par le biais d'une organisation soit directement pour d'autres personnes qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole.**

### Principales caractéristiques et considérations

3.6 Un certain nombre de caractéristiques de cette définition et de l'activité qu'elle définit comme « travail bénévole », méritent qu'on s'y attarde :

- a. **Il s'agit d'un travail.** Cela signifie que cela implique des activités qui produisent des biens et/ou des services qui contribuent quelque chose qui a la valeur potentielle pour ceux qui en bénéficient. Il convient de souligner deux éléments :
  - i. *Le bénévolat est un travail.* L'activité mesurée devrait contribuer à la production de biens et de services qui relèvent du domaine de la production générale de l'économie

tel qu'il est défini dans le système de comptabilité nationale (SCN). Cela signifie que cette activité n'est pas seulement faite pour le profit ou le plaisir de la personne qui l'exerce, ni d'un membre du ménage de cette personne. Par exemple, jouer d'un instrument de musique pour son seul plaisir n'est pas du travail, et donc n'est pas du « travail bénévole » ; mais jouer d'un instrument de musique (sans rémunération) pour le plaisir de résidents d'un établissement de santé ou d'une communauté est du « travail bénévole ». De la même façon, les activités d'éducation et de formation ne constituent pas du travail bénévole car elles ne produisent habituellement rien qui puisse relever du domaine de la production de l'économie, et ne répondent donc pas à la définition du mot « travail ». La plupart du travail bénévole s'inscrit dans le concept international d'emploi tel qu'on l'entend actuellement, mais certaines activités bénévoles en sont exclues. (Pour une discussion détaillée sur les relations entre les concepts de travail, d'emploi et de travail bénévole dans le système de comptabilité nationale, voir l'annexe IV).

- ii. *Pour être considérée comme bénévole, une personne doit effectuer « un » travail bénévole durant la période de référence.* Dans la définition internationale de l'emploi, on entend habituellement par « un » travail au moins une heure durant une période de référence brève (une journée ou une semaine). Cependant, il faut garder à l'esprit que le bénévolat peut être effectué pour des périodes plus courtes. Un seuil minimum d'une heure risque de sous-estimer un nombre significatif de bénévoles et une grande quantité de travail bénévole, notamment pour des épisodes brefs individuellement, mais répétés régulièrement. Les enquêtes sur le bénévolat en Australie et au Canada, et les enquêtes sur l'utilisation du temps en Europe montrent que la plupart des bénévoles travaillent moins d'une heure par semaine en moyenne [Bureau australien des statistiques 2006, tableau 16 ; Statistique Canada 2006a, figure 2.1 ; Statistiques de la Suède 2010, tableau des moyennes horaires : minutes par jour - activité]. Ainsi, à partir du moment où l'activité bénévole relève du travail par opposition aux loisirs, on peut encore considérer qu'il s'agit de travail bénévole même si elle est effectuée moins d'une heure par jour durant une période de référence définie.
- b. **Ce travail n'est pas rémunéré.** Par définition, le travail bénévole n'est ni payé ni rémunéré, ni en espèces ni en nature. Cependant, certaines formes de dédommagement en espèces ou en nature sont possibles sans violer la caractéristique de cette définition :
- i. Les bénévoles peuvent être remboursés des frais qu'ils engagent pour leur mission (par exemple les frais de voyage ou les frais d'équipement) ;
  - ii. Les services comme les repas ou le transport peuvent être fournis aux bénévoles à partir du moment où leur valeur n'égale ni ne dépasse la valeur des salaires sur le marché local ;
  - iii. Les bénévoles peuvent recevoir des bourses destinées à couvrir leurs frais pour vivre à condition que les bourses ne soient pas subordonnées à la valeur du marché local, la quantité ni la qualité du travail, ni de son résultat (éventuel) ;
  - iv. Des cadeaux symboliques, ou d'autres expressions similaires de gratitude pour le travail bénévole, peuvent être donnés aux bénévoles à condition qu'ils ne soient pas égaux à la valeur des salaires sur le marché local ;
  - v. Le fait que la valeur de ces remboursements soit considérée comme égale ou supérieure à la valeur des salaires sur le marché local peut changer d'un endroit à l'autre. La fourniture de nourriture en nature dans une zone où les salaires sont faibles, par exemple, peut constituer un dédommagement significatif. Chaque pays devrait déterminer cela en fonction des coutumes locales, et les responsables de l'enquête peuvent souhaiter inclure les décisions dans ce domaine dans les instructions relatives à l'enquête ;
  - vi. Les bénévoles peuvent recevoir des avantages non monétaires pour leur travail sous la forme de développement des compétences, de lien social, de contacts pour l'emploi, de statut social et un sentiment de valeur personnelle ;

- vii. Les programmes de bénévolat d'entreprise sont différents, car certaines entreprises incitent les travailleurs à y participer, en leur offrant par exemple des congés payés. Lorsque ces incitations existent, l'activité qui en découle ne respecte pas la disposition relative à l'« absence de rémunération » de la définition recommandée, et ne devrait donc pas être comptabilisée dans le *travail bénévole*. Cela devrait plutôt être considéré comme une contribution en nature de la part de l'entreprise. Toutefois, si l'incitation se fait en organisant des activités bénévoles de groupe de salariés sans versement d'une compensation financière aux participants, l'activité qui en découle peut relever de la définition du *travail bénévole* ;
  - viii. Plus généralement, l'activité bénévole effectuée concomitamment avec du travail rémunéré, ne relève pas du travail bénévole (par exemple, un chauffeur de camion qui prend un autopisteur durant son temps de travail rémunéré ne fait pas de travail bénévole).
- c. **Ce travail n'est pas obligatoire.** L'activité bénévole implique un élément significatif de choix. Les personnes s'engagent volontairement dans ces activités, sans y être obligées légalement ni contraintes à le faire. Du travail non rémunéré imposé par un tribunal, ou dans le cadre d'une décision d'emprisonnement, ou un service alternatif par rapport au service militaire sont donc exclus. Les obligations sociales, comme les pressions des pairs, des parents, ou les attentes de certains groupes sociaux, ne rendent pas l'activité obligatoire.
- i. L'apprentissage non rémunéré nécessaire pour obtenir un emploi, l'internat ou le travail bénévole des étudiants pour obtenir leur diplôme ou poursuivre leur scolarité ou leur programme de formation ne respectent pas l'absence d'obligation inscrite dans la définition, et ne devraient donc pas être considérés comme du *travail bénévole*.
  - ii. Il peut être important dans certains contextes d'ajouter des questions filtres sur le service obligatoire dans une enquête sur le travail bénévole, notamment dans des pays qui ont recours à un service national obligatoire en lieu et place d'un service militaire ou dont les tribunaux imposent régulièrement des activités au service de la communauté. Des échantillons de questions filtre relatives au service obligatoire sont proposées au chapitre 7 de ce manuel.
  - iii. Étant donné que les jeunes n'ont pas la capacité juridique de s'engager dans les activités qui font l'objet de cette discussion, ni de les refuser, et qu'il est donc impossible de déterminer si le critère d'absence d'obligation de la définition du travail bénévole est respecté, ce *manuel* recommande de fixer un âge minimum pour la mesure du travail bénévole. L'âge minimum recommandé est de **quinze ans et plus**, mais les pays ont la possibilité de choisir une limite plus basse en fonction des circonstances locales, par exemple si l'âge minimum d'entrée sur le marché du travail est différent. À des fins de comparabilité internationale, les pays qui utilisent un seuil différent pour définir la portée du travail bénévole devraient en faire état dans leur rapport.
- d. **Ce travail inclut le bénévolat « direct »**, c'est-à-dire les activités bénévoles effectuées directement pour d'autres ménages, **ainsi que le bénévolat dans le cadre d'organisations**, c'est-à-dire le bénévolat effectué pour ou par le biais d'organisations sans but lucratif, ou d'autres types d'organisation. La définition du travail bénévole recommandée dans ce *manuel* et intégrée dans le module d'enquête qui y est joint porte sur ces deux formes de bénévolat. En effet, le bénévolat direct est au moins aussi important que le bénévolat dans le cadre d'organisations dans de nombreux pays, notamment dans les pays ou les régions où il existe moins d'organisations sans but lucratif à qui les personnes peuvent proposer leur travail bénévole. Restreindre le travail bénévole aux activités entreprises dans le cadre d'un certain type d'organisation fait dépendre la définition de la présence de ce type d'institutions, et cette présence est fort différente d'un pays à l'autre. Certes, les deux formes de bénévolat sont incluses dans la définition du travail bénévole recommandé dans ce manuel, mais il est important d'en séparer les données pour la classification et les nécessités du rapport. Par

exemple, seul le travail bénévole dans le cadre d'organisations et réalisé pour des organisations sans but lucratif peut être comptabilisé dans le compte satellite des institutions sans but lucratif.

- e. **Cette définition n'inclut pas le travail sans rémunération effectué pour les membres du ménage du bénévole.** La plupart des experts sur le bénévolat sont d'accord pour dire que le travail effectué pour les membres de la famille, tout particulièrement les membres de la famille « immédiate », ne peut pas être considéré comme du travail bénévole. Comme nous l'avons vu auparavant, l'utilisation de la « famille » comme unité d'observation est problématique, car la définition de la « famille », et même de la « famille immédiate », est imprécise et varie largement d'un pays et d'une culture à l'autre.<sup>5</sup> Plutôt que d'utiliser ce terme imprécis, la définition recommandée adopte l'habitude en vigueur pour les enquêtes sur la main d'œuvre, qui a recours au terme « ménage », c'est-à-dire les personnes qui vivent dans la même unité de logement, en tant qu'unité d'observation. Ce terme, qui est certes plus précis, n'est cependant pas sans complications. Notamment :
- i. Fixer la limite au niveau des ménages peut avoir une incidence sur le taux de bénévolat direct d'un pays à l'autre, en raison des différences culturelles au niveau du nombre de membres de la famille qui vivent habituellement dans le même ménage. Certains pays devront peut-être en tenir compte dans leur rapport sur l'étendue du travail bénévole. Pour les pays qui souhaitent être plus précis en la matière, il est possible d'inclure dans le module une question filtre optionnelle comme celle qui est proposée au chapitre 7.
  - ii. Les familles d'accueil posent un défi particulier. Accueillir un enfant pourrait être considéré comme un travail bénévole (1) s'il s'agit d'une activité à court terme effectuée pendant quelques jours ou quelques semaines, (2) s'il est entendu que l'enfant ne restera pas dans sa famille d'accueil une fois qu'il aura trouvé une solution permanente, et qu'il ne fait donc pas partie du « ménage » de sa famille d'accueil et (3) toute indemnité fournie est inférieure au coût réel des services fournis ou des frais engagés. Par contre, lorsque l'enfant est accueilli sur le long terme, il devient un membre du ménage, ce qui exclut l'accueil d'un enfant de la définition du travail bénévole. Même dans les cas où l'accueil de l'enfant est de courte durée, il est très compliqué de calculer les heures de bénévolat des parents d'accueil, car il est difficile de séparer les heures de bénévolat des heures consacrées aux autres activités du ménage. Les pays dans lesquels cette activité est répandue peuvent donc avoir besoin de mettre en place des forfaits pour limiter le nombre d'heures par jour ou par semaine où l'accueil d'un enfant peut être légitimement considéré comme du bénévolat.
- f. **Cette définition inclut le bénévolat effectué sans contrainte dans tous les cadres institutionnels:** les organisations sans but lucratif, les administrations publiques, les entreprises privées, et « autre ». Comme on l'expliquera au chapitre 5 ci-dessous, l'enquête proposée cherche à séparer les différents cadres institutionnels, au sein desquels est effectué le travail bénévole.
- g. **Cette définition ne limite pas l'étendue du travail bénévole à un bénéficiaire particulier.** Le travail bénévole peut être effectué au bénéfice de toute une gamme d'organisations et de causes, y compris les personnes, l'environnement, les animaux, la communauté au sens large, etc.

---

<sup>5</sup> Le rapport élaboré par le Bureau de la Nouvelle-Zélande sur le secteur de la communauté et du travail bénévole est une illustration intéressante de la complexité de ce problème dans le contexte des traditions culturelles de la population Maori de la Nouvelle-Zélande. <http://www.ocvs.govt.nz/documents/work-programme/encouraging-participation/volunteering-research/mahi-aroha.pdf>

3.7 Le Tableau 3.1 donne des exemples d'activités considérées comme relevant ou ne relevant pas de la définition du travail bénévole suggérée dans ce manuel.

**Tableau 3.1**  
**Exemples de travail bénévole considérés comme relevant**  
**ou non de la définition recommandée**

Relevant de la définition	Ne relevant pas de la définition
Faire les courses pour un voisin âgé	Faire les courses pour son ménage
Travailler dans une soupe populaire qui prépare des repas pour les sans abris	Faire la cuisine pour son ménage
Le bénévolat en tant que professeur dans une école publique	Aider son enfant à faire ses devoirs
Faire du travail dans le cadre d'un mandat syndical durant son temps libre	Faire du travail dans le cadre d'un mandat syndical pendant ses heures de travail rémunérées
Faire partie du comité de nettoyage d'un quartier	Faire le ménage dans sa propre maison ou dans sa cour
Aider une organisation à créer ou actualiser son site Internet	Participer à des activités sociales sur Internet (comme sur MySpace ou Facebook)
Travailler pour une campagne d'inscription des électeurs	Voter
Distribution de nourriture, assistance médicale ou matérielle dans un refuge	Conduire son conjoint à l'hôpital pour qu'il/elle y reçoive des soins
Servir d'huissier ou travailler pour une organisation religieuse	Assister à un service religieux
Aider une organisation sans but lucratif en faveur de l'environnement à recueillir des échantillons d'eau sans dédommagement	Faire de la recherche durant ses loisirs
Fournir des conseils juridiques gratuits dans une agence de services juridiques	Recevoir une rémunération pour des conseils juridiques ou une assistance juridique
Servir d'entraîneur dans un club de sports pour enfants, y compris lorsque son propre enfant en est membre	Aider son propre enfant à pratiquer un sport
Confectionner des vêtements pour des enfants défavorisés	Confectionner ou réparer les vêtements de ses propres enfants
Construire des maisons pour des familles sans abri	Faire des travaux dans sa propre maison
Porter assistance aux animaux abandonnés ou les animaux victimes d'une catastrophe environnementale	Être payé par une organisation qui recueille les animaux en détresse
Fournir des services d'accueil et de soins à court terme rémunérés de façon marginale	Fournir des services d'accueil et de soins à long terme
Fournir des services de conseils ou de partage des connaissances à une autre personne sans dédommagement	Donner des conseils à un voisin au cours d'une conversation amicale
Faire du bénévolat avec d'autres collègues de travail en dehors des horaires de travail sans rémunération	Faire du bénévolat pendant un congé payé par son employeur
Coudre une couverture pour un voisin malade	Coudre une couverture pour un membre de son ménage malade
Conduire un voisin à un rendez-vous médical	Faire du co-voiturage avec un voisin pour aller au travail

## CHAPITRE 4

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MODULE RECOMMANDÉ

#### Introduction

- 4.1 L'expérience d'un certain nombre de pays montre que les enquêtes auprès des ménages, et notamment les enquêtes sur la main d'œuvre, représentent un outil praticable, d'un bon rapport qualité-coût pour obtenir des estimations raisonnables sur la nature et l'étendue du travail bénévole. Pourtant, ces expériences dans les pays sous-estiment l'importance d'un certain nombre de choix essentiels lors de la conception des instruments d'enquêtes destinés à mesurer ce travail.
- 4.2 Parmi ces choix essentiels dans la phase de conception, on trouve : (a) la structure de base de l'enquête ; (b) l'étendue et le nombre d'exemples utilisés ; (c) la période de mémoire ou de référence utilisée ; (d) la classification utilisée pour différencier les activités bénévoles ; et (e) les questions de rédaction.
- 4.3 Ces choix ont été examinés attentivement dans la conception du module d'enquête recommandé dans ce manuel, et ce chapitre traite de la façon dont ces éléments et d'autres ont été envisagés dans l'élaboration du module d'enquête recommandé. Ce module se trouve à la figure 4.1 à la fin de ce chapitre.

#### Structure générale – l'accent sur l'activité

- 4.4 Le module d'enquête recommandé ici se structure autour des différentes activités bénévoles ; ce qui revient à dire que les personnes interrogées doivent identifier les activités qu'elles ont effectuées durant une période de référence précise qui correspond à la définition du travail bénévole. Elles doivent ainsi répondre à une série de questions sur la fréquence, la durée, le type de travail et dans quel cadre elles effectuent chacune de ces activités. Cette approche met l'accent durant toute l'entrevue centrée sur ce que la personne interrogée a effectivement réalisé, la théorie étant que les personnes interrogées peuvent ainsi plus facilement relier les questions à ce qu'elles ont fait en réalité, plutôt qu'aux questions sur les organisations ou les établissements pour lesquels elles ont travaillé. De cette façon, l'équipe qui a conçu cette enquête attend des personnes interrogées qu'elles s'investissent plus dans l'enquête. Comme on le montre dans le chapitre 5, chacune de ces activités est ensuite classée selon les professions de la classification internationale des professions. Non seulement cela permettra de mieux comprendre le contenu du travail bénévole, mais cela facilitera également l'estimation de la valeur économique de ce travail, comme le montre le chapitre 6. Effectivement, un des grands avantages de l'utilisation des enquêtes sur la main d'œuvre pour mesurer le travail bénévole est que ces enquêtes utilisent les systèmes de classification pour déterminer les professions, ainsi que des enquêteurs qualifiés qui sont familiarisés avec ces systèmes. Le chapitre 5 ci-dessous apporte plus de précisions sur le système de codage des professions et sur les recommandations de ce manuel pour que ce système serve à la classification du travail bénévole également.

#### Utilisation du terme « bénévolat » ou « travail bénévole »

- 4.5 Les termes de « bénévolat » ou de « travail bénévole » ne sont pas utilisés dans le module recommandé, car l'expérience a montré qu'ils sont compris de façon différente dans différents contextes et qu'ils ne contribuent pas à susciter les réponses exactes. À la place, on demande simplement aux personnes interrogées si elles ont effectué du « travail non rémunéré non obligatoire », c'est-à-dire si elles ont donné du temps sans rémunération pour effectuer des activités par le Bais d'organisations ou directement pour des bénéficiaires en dehors de leur ménage ».

## Illustrations

- 4.6 Étant donné que le travail bénévole est quelque peu ambigu et sujet aux différences culturelles, et comme ce comportement se produit souvent de façon irrégulière ou pour des périodes de temps relativement brèves, il peut être difficile pour beaucoup de gens de se souvenir avec exactitude de ce genre d'activité. Afin de réduire cette difficulté, les enquêtes sur le travail bénévole ont souvent recours à des illustrations pour que la définition du bénévolat soit plus présente à l'esprit de la personne interrogée, ce qui l'aide à se rappeler de son comportement passé.
- 4.7 Il existe deux méthodes d'illustration pour ceux qui sont chargés de mesurer le travail bénévole : les approches contenant peu d'illustrations et les approches contenant beaucoup d'illustrations. L'approche contenant beaucoup d'illustrations comporte une longue série de questions Oui/Non sur un certain nombre d'activités précises auxquelles la personne interrogée est susceptible d'avoir participé, avant de lui demander des détails sur chacune des activités pour lesquelles elle a répondu « Oui ». L'approche contenant peu d'illustrations consiste à demander aux personnes interrogées de répondre à une question plus ouverte pour savoir si elles ont effectué du travail bénévole, immédiatement suivie par des questions sur toute activité indiquée en réponse à cette question.
- 4.8 L'approche avec beaucoup d'illustrations a l'avantage de la simplicité et de la précision, et garantit l'inclusion d'activités bénévoles qui sont souvent négligées, mais il faut plus de temps pour gérer l'enquête, ce qui augmente son coût, car les enquêteurs doivent passer en revue la totalité de la liste des questions. En outre, un trop grand nombre d'illustrations peut distraire les gens ou induire à confusion, voire les décourager de répondre à l'ensemble de la question (ce qui risque potentiellement d'accroître le taux de réponse Non). Enfin, quelle que soit son étendue, cette série de questions peut malgré tout passer sous silence certaines activités qui relèvent de la définition du travail bénévole. D'un autre côté, l'approche avec peu d'illustrations, en utilisant une seule question directe, avec quasiment aucun exemple, peut gravement sous-estimer la quantité de travail bénévole effectuée en n'indiquant pas clairement à la personne interrogée toutes la gamme d'activités qui relèvent du champ de l'enquête.
- 4.9 Puisque l'objectif de ce manuel est d'intégrer les enquêtes sur le bénévolat aux enquêtes sur la main d'œuvre sans sacrifier à sa fiabilité, le module d'enquête recommandé dans cet ouvrage propose un compromis entre ces deux approches. Ainsi, on aide les personnes interrogées à comprendre l'objectif de ce module, en leur posant une question initiale à laquelle ils doivent répondre par Oui ou par Non au sujet de leur implication dans des activités bénévoles en utilisant la définition de base. Les personnes qui répondent « Oui » à cette première question vont directement à la question sur le type d'activité, la durée, et le contexte institutionnel de leur travail bénévole. Il faut ensuite répéter la procédure jusqu'à ce que la personne n'ait plus d'autres activités à mentionner. Cela signifie que la durée de l'entrevue sera déterminée par le nombre d'activités mentionnées par la personne qui répond. L'expérience montre qu'avec ce type d'enquête, l'écrasante majorité des personnes interrogées ne mentionnent que rarement plus d'une ou deux activités pertinentes.
- 4.10 Les personnes qui répondent « Non » à la première question vont écouter une liste de types d'activités bénévoles, et doivent répondre par « Oui » ou par « Non » pour indiquer si oui ou non, ils ont effectué un travail bénévole de ce type. Il est alors demandé aux personnes le type d'activité, la durée et le contexte institutionnel de toutes les activités bénévoles pour lesquelles ils ont répondu « Oui ».
- 4.11 Le module d'enquête recommandé dans ce manuel fournit aux administrateurs une série d'activités à titre d'illustration, mais les pays peuvent adapter le module en ajoutant les

exemples d'activités bénévoles culturellement pertinents chez eux. Le chapitre 7 aborde plus en détail ce processus d'adaptation du module d'enquête aux contextes locaux.

- 4.12 Lorsque le module sera mis en œuvre par des entretiens de face à face, l'utilisation de cartes visuelles peut être une façon efficace de fournir aux personnes interrogées des exemples spécifiques d'activités bénévoles. Ces exemples doivent être sélectionnés avec soin en collaboration avec les experts locaux en matière de bénévolat, afin de s'assurer qu'ils sont pertinents par rapport à la réalité du bénévolat local.

### Période de référence

- 4.13 Le travail bénévole est généralement beaucoup moins fréquent que le travail rémunéré, ce qui signifie qu'une dimension importante de ce phénomène pourrait passer inaperçue si la période de référence utilisée est trop courte. Cependant, si la période de référence est trop longue, les souvenirs sont moins précis.
- 4.14 Le module d'enquête recommandé dans ce manuel contient un compromis entre la période de référence d'une semaine habituellement utilisée dans de nombreuses enquêtes sur la main d'œuvre, et la période de référence d'un an souvent utilisée dans les enquêtes sur le bénévolat. Plus précisément, elle propose une **période de référence de quatre semaines**. Ce choix est cohérent avec la pratique d'allonger la période de référence utilisée dans les enquêtes sur la main d'œuvre pour saisir les dimensions de la participation de la main d'œuvre à des emplois autres que les emplois réguliers ; par exemple, le critère de « recherche d'emploi » dans la définition du chômage utilise une période « récente » précisée, qui consiste à prendre dans la plupart des pays, les quatre semaines précédant l'enquête. D'après les premiers tests de ce modèle, la période de référence de quatre semaines semble suffisamment longue pour saisir une activité irrégulière, et pas trop longue pour qu'il soit difficile de s'en souvenir.
- 4.15 Outre la période de référence de quatre semaines, le module d'enquête propose d'ajouter une question pour saisir les activités qui ne sont effectuées qu'une ou deux fois par an (par exemple, autour d'une fête religieuse qui peut ne pas correspondre à la date des enquêtes sur la main d'œuvre). Afin de réduire la charge, cette question supplémentaire pourrait être posée seulement à un sous-échantillon de ménages interrogés.
- 4.16 Dans les pays où les enquêtes sur la main d'œuvre se font en continu et le supplément sur le bénévolat sera inclus au moins mensuellement, une période de référence plus courte peut être retenue. Les périodes de référence courtes permettent aux personnes interrogées de mieux se rappeler, et l'administration fréquente de ce module contribuera à assurer la prise en compte des activités peu fréquentes malgré tout.

### Les secteurs dans lesquels se produit le travail bénévole

- 4.17 Un autre sujet particulièrement intéressant est de savoir dans quel secteur ou industrie se produit le travail bénévole. Tout comme pour le codage des professions, le recours aux enquêtes sur la main d'œuvre pour mesurer le travail bénévole comporte un avantage supplémentaire, car ces enquêtes utilisent habituellement les codes normalisés qui identifient le secteur ou le domaine dans lequel est effectué le travail. Ce manuel propose d'utiliser les mêmes systèmes pour classer le secteur ou l'industrie dans lesquels s'inscrit le travail bénévole. Le chapitre 5 apporte plus de précisions sur le codage des secteurs et sur les aides au codage incluses dans ce manuel.

### Rédaction et mesure des quantités

- 4.18 Le projet de module suggère des termes spécifiques pour identifier les différents types d'activités considérées comme relevant de la portée de l'enquête, les pays peuvent apporter les modifications nécessaires à la rédaction pour veiller à la clarté et à la compréhension dans le contexte local. Le projet de module tente d'élaborer des mesures précises de la quantité de

temps bénévole. Étant donné que les gens peuvent avoir du mal à faire le total des multiples tâches bénévoles, l'enquête proposée demande pour chacune des activités, sa fréquence et sa durée moyenne. Cette approche en deux étapes a été retenue parce qu'il est plus facile pour les personnes interrogées de répondre à ces deux questions et qu'ensuite ce soit un ordinateur qui calcule le nombre total d'heures plutôt que de demander aux personnes interrogées de faire ce calcul durant l'entrevue.

**Tableau 4.1**  
**Principaux éléments du module d'enquête recommandé**  
**(Période de référence de quatre semaines)**

Étape ou variable	Question
RS_RÈGLE	[Merci d'indiquer si les informations contenues dans ce questionnaire correspondent à la personne interrogée ou à d'autres membres du ménage]
DÉBUT	Je viens de vous poser des questions sur le travail rémunéré. Les prochaines questions vont porter sur le travail <u>non rémunéré non obligatoire</u> que vous avez effectué, le temps que nous consacrez sans être payé à des activités réalisées par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage.  [Remarque : on entend ici par travail une activité qui pourrait en principe, être rémunéré. ] [Remarque : le remboursement des dépenses n'exclut pas une activité]
TRAVAIL_01	Au cours des quatre dernières semaines, [indiquer les dates de début et de fin de la période], avez-vous passé du temps à ce genre d'activités <u>non rémunérées</u> ?  [Si la réponse est Oui, passez à TRAVAIL 02. Si la réponse est Non ou Je ne sais pas, passer à EXEMPLE_01 ]
TRAVAIL_02	Merci de me dire quel type d'activité vous avez effectué. Essayez de vous souvenir du plus grand nombre d'activités possible. Vous pouvez par exemple commencer par le travail non rémunéré le plus récent ou celui auquel vous avez consacré le plus de temps.  [Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la profession]
HEURE_01	J'aimerais pouvoir déterminer le nombre total d'heures durant lesquelles vous avez effectué cette activité [Répéter à la personne la première activité qu'elle a mentionnée, ensuite répéter de HEURE_01 jusqu'à TYPE_ORG04 pour chacune des activités supplémentaires mentionnées] au cours des quatre dernières semaines. Vous rappelez-vous approximativement combien d'heures vous avez consacré à cette activité <u>non rémunérée</u> ?  [Si la réponse est Oui, inscrire le nombre d'heures indiqué et passez à TYPE_ORG01. Si la réponse est Non ou Je ne sais pas, passer à TYPE_ORG02 ]
HEURE_02	Si vous ne vous souvenez pas du nombre total d'heures, pourriez-vous vous rappeler combien de fois vous avez fait cette activité ces quatre dernières semaines ?  [Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la fréquence]
HEURE_03	Et combien d'heures avez-vous consacré à ce travail <u>non rémunéré</u> [la dernière fois / en moyenne à chaque fois que vous l'avez faite ?]  [Inscrire la réponse textuellement]
TYPE_ORG01	Avez-vous effectué ce travail <u>non rémunéré</u> pour ou par le biais d'une organisation ?  [Si la réponse est Non, mettre le code [ bénévolat direct] et passer à TRAVAIL_03]
TYPE_ORG02	Quel est le nom de l'organisation pour laquelle vous avez fait ce travail <u>non rémunéré</u> ?  [Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie ou du secteur. Si la personne mentionne plus d'une organisation, répéter la question TYPE_ORG03 -04 pour chacune des organisations]
TYPE_ORG03	Si le nom de l'organisation ne figure pas dans le manuel de codage, ou si aucun manuel de codage n'est utilisé, demander : Que fait cette organisation ? (80 espaces)  [Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie]
TYPE_ORG04	Je vais maintenant vous lire une liste de quatre types d'organisations. Merci de me dire celle qui décrit le mieux l'organisation pour laquelle vous avez travaillé. A. Organisation caritative/ sans but lucratif/ ONG/syndicat/ organisation religieuse B. Entreprise

	<p>C. Administration publique  D. Autres, y compris la communauté  E. Je ne suis pas sûr  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage du secteur]</i>  <i>[Si la personne a mentionné plus d'un type d'activité, poser les questions depuis HEURE_01 jusqu'à TYPE_ORG_04 séparément pour chaque activité. Passer ensuite à TRAVAIL_03]</i></p>
TRAVAIL_03	<p>Avez-vous effectué d'autres heures <u>non rémunérées</u> non obligatoires pour des activités réalisées par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage <i>[indiquer les dates de début et de fin de la période]</i> ?</p> <p><i>[Si la réponse est Oui, passez à TRAVAIL_02. Si la réponse est Non passer à FIN]</i></p>
EXEMPLE_01	<p>Parfois, les gens ne considèrent pas certaines activités comme du travail <u>non rémunéré</u>. Je vais vous lire une liste d'exemples de ce type d'activités. Si vous avez consacré du temps sans être payé à ces activités durant les quatre dernières semaines <i>[indiquer les dates de début et de fin de la période]</i>, merci de répondre « Oui » à chacune des activités quand je vous les lis. Sinon, dites « Non »</p>
EXEMPLE_02	<p>Avez-vous effectué du travail <u>non rémunéré</u> pour une organisation de votre communauté, comme collecter des fonds, donner un coup de main à la gestion, être délégué au conseil d'un établissement scolaire, d'une bibliothèque, d'un centre de soins de santé, d'une ONG, d'un club, d'un syndicat, d'une congrégation religieuse ou d'une association ?  Oui / non</p> <p><i>[Remarque : les exemples précis d'activités considérées comme relevant du champ d'application de l'enquête peuvent varier d'un pays à l'autre. Cependant, le type général d'activités devrait rester le même afin de préserver la comparabilité internationale]</i></p>
EXEMPLE_03	<p>Avez-vous nettoyé votre communauté ou contribué à son amélioration (par exemple en ramassant les déchets) ou à l'amélioration de la distribution d'eau, des parcs ou des routes ?  Oui / non</p>
EXEMPLE_04	<p>Avez-vous organisé un événement (comme un rassemblement de la communauté, une activité sportive ou culturelle, une célébration religieuse ou un événement politique) pour sensibiliser les autres à une question ?  Oui / non</p>
EXEMPLE_05	<p>Avez-vous apporté une assistance non rémunérée à des personnes en dehors de votre ménage (comme des personnes âgées, des enfants, des pauvres, ou des victimes de catastrophes), préparé et servi de la nourriture, ou transporté des personnes ou des biens ?  Oui / non</p>
EXEMPLE_06	<p>Avez-vous effectué gratuitement du soutien, un entraînement, donné des conseils, donné des soins médicaux ou des conseils juridiques gratuits, ou rassemblé des informations ou des données scientifiques ?  Oui / non</p>
EXEMPLE_07	<p><i>[Si la personne interrogée répond « Oui » à l'une des questions de EXEMPLE_02 à EXEMPLE_06, dire : Vous avez dit que [relire les exemples fournis pour lesquels la personne a répondu « Oui » pour : 1. Le travail pour une organisation communautaire, 2. Le travail pour nettoyer ou améliorer la communauté, 3. L'organisation d'un événement, 4. L'assistance à des personnes en dehors de votre ménage, et/ou 5. Fourni un entraînement, des conseils, des soins médicaux, des conseils juridiques, des services de transport de personnes ou de biens]</i></p> <p><i>[Poser les questions de TRAVAIL_02 à TYPE_ORG04 pour chacune des activités. Si la personne répond « Non, » passer à FIN]</i></p>
<b>FIN</b>	<b>Fin du module d'enquête</b>

## Questions supplémentaires s'il s'agit d'une enquête annuelle

Étape ou variable	Question
<b>SPECIAL</b>	<b>Questions supplémentaires s'il s'agit d'une enquête annuelle</b>
SPECIAL-01	Les gens font souvent du travail <u>non rémunéré non obligatoire</u> seulement quelques fois par an pour des événements spéciaux. Dans les douze derniers mois, avez-vous consacré du temps sans rémunération à des activités par le biais d'une organisation ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage pour un événement spécial que vous n'avez pas mentionné dans cette enquête parce qu'il ne s'est pas produit durant les quatre dernières semaines ? <i>[Si « Oui », passer à SPECIAL_02. Si « Non », passer à FIN]</i>
SPECIAL-02	Merci de me dire quel type de travail <u>non rémunéré</u> vous avez effectué. Merci de mentionner toutes les activités dont vous vous souvenez. Pourquoi ne pas commencer par le travail [que vous avez effectué le plus récemment / auquel vous avez consacré le plus de temps].  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la profession]</i>
SPECIAL-03	Je voudrais déterminer le nombre total d'heures durant lesquelles vous avez fait <i>[répéter à la personne la première activité qu'elle a indiqué, ensuite répéter les questions depuis SPECIAL_03 à SPECIAL_09 pour chaque activité supplémentaire mentionnée]</i> dans les douze derniers mois. Vous rappelez-vous combien d'heures environ vous avez passé à faire cette activité <u>non rémunérée</u> ?  <i>[Si « Oui », inscrire le nombre d'heures indiqué, et passer à SPECIAL_06. Si « Non », ou « Je ne sais pas / je ne suis pas sûr » passer à SPECIAL_04]</i>
SPECIAL-04	Si vous ne vous souvenez pas du nombre total d'heures, pourriez-vous vous rappeler combien de fois vous avez fait cette activité ces quatre dernières semaines ?  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la fréquence]</i>
SPECIAL-05	Et combien d'heures avez-vous consacré à ce travail <u>non rémunéré</u> [la dernière fois / en moyenne à chaque fois que vous l'avez faite] ?  <i>[Inscrire la réponse textuellement]</i>
SPECIAL-06	Avez-vous effectué ce travail <u>non rémunéré</u> pour une organisation ?  <i>[Si la réponse est Non, mettre le code [ bénévolat direct] et passer à FIN ]</i>
SPECIAL-07	Quel est le nom de l'organisation pour laquelle vous avez fait ce travail?  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie ou du secteur. Si la personne mentionne plus d'une organisation, répéter la question SPECIAL_08 -09 pour chacune des organisations ]</i>
SPECIAL-08	Si le nom de l'organisation ne figure pas dans le manuel de codes, ou si aucun manuel de codage n'est utilisé, demander : Que fait cette organisation ? (80 espaces)  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie]</i>
SPECIAL-09	Je vais maintenant vous lire une liste de quatre types d'organisations. Merci de me dire celle qui décrit le mieux l'organisation pour laquelle vous avez travaillé. A. Organisation caritative/ sans but lucratif/ ONG/syndicat/ organisation religieuse B. Entreprise C. administration publique D. Autres, y compris la communauté E. Je ne suis pas sûr <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage du secteur] [Si la personne a mentionné plus d'un type d'activité, poser les questions depuis SPECIAL_03 jusqu'à SPECIAL_09 séparément pour chaque activité.]</i>
<b>FIN</b>	<b>Fin du module d'enquête</b>

## CHAPITRE 5

### VARIABLES CIBLES ET CLASSIFICATION

#### Introduction

5.1 Ce chapitre présente les données que ce manuel propose d'appréhender afin d'obtenir un portrait statistique élémentaire du travail bénévole. En outre, il introduit une série d'outils permettant de classer les principales données, à partir d'un certain nombre de systèmes internationaux de classification.

#### Principales données

5.2 Il est inévitable d'avoir une série de compromis entre la gamme des sujets, l'étendue de la couverture, le taux de réponses et le coût associé à toute enquête. Généralement, plus la gamme de sujets est large et plus l'échantillon est important, plus l'enquête est coûteuse, et plus le taux de réponses est faible. Il est donc nécessaire de faire des compromis pour obtenir l'équilibre optimal entre les sujets, la couverture, le taux de réponse et le coût.

5.3 Ce manuel ayant pour objectif d'obtenir une image raisonnable de l'étendue et de la valeur du travail bénévole, et d'obtenir une décision recommandant l'intégration d'un module sur le bénévolat dans les enquêtes sur la main d'œuvre existantes ou sur d'autres enquêtes sur les ménages, il fallait nécessairement limiter la gamme de sujets pouvant être couverts. Le module d'enquête recommandé dans ce manuel et présenté au chapitre 4 se concentre notamment sur cinq variables principales pour décrire le travail bénévole :

- a. le nombre de volontaires
- b. le nombre d'heures de travail bénévole
- c. le type de travail exécuté
- d. le cadre institutionnel dans lequel le travail est exécuté, s'il existe,
- e. le domaine (industrie) dans lequel le travail du bénévole est réalisé.

Ces données ont été retenues car elles représentent le minimum nécessaire pour dépeindre l'étendue économique du travail bénévole et répondre à la demande inscrite dans le *Manuel des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale*, d'intégrer une image du travail bénévole dans les comptes satellites des institutions sans but lucratif.

5.4 Des éléments supplémentaires peuvent être ajoutés au module d'enquête proposé par les pays qui le souhaitent. L'annexe III reprend une liste d'éléments supplémentaires collectés dans d'autres enquêtes qui peuvent être intéressants. Cependant, à des fins de comparaison internationale, il est recommandé de n'omettre aucun de ces cinq éléments essentiels. Nous les décrivons plus en détail ci-dessous.

#### Le nombre de bénévoles

5.5 Il est nécessaire de connaître le nombre de bénévoles pour calculer le taux de bénévolat, c'est-à-dire le pourcentage de la population qui déclare effectuer du travail bénévole dans le cadre de l'enquête durant la période de référence. On définit ce nombre comme étant le nombre total de personnes ayant répondu au moins une fois « Oui » aux questions sur la réalisation ou non de travail bénévole durant la période de référence.

5.6 Comme nous l'avons indiqué dans la présentation du module d'enquête du chapitre 4, les personnes interrogées ont au moins deux opportunités de répondre « Oui ». La première intervient après l'introduction, qui donne une définition du travail bénévole, lorsqu'il faut répondre à la question : *Durant ces quatre dernières semaines, avez-vous passé du temps à ce genre d'activités non rémunérées ?* Lorsque la personne répond « Non » à cette question

initiale, une série d'exemples donne aux personnes interrogées des occasions supplémentaires de répondre « Oui ».

## Nombre d'heures de bénévolat

- 5.7 Les heures de bénévolat représentent le total des heures effectuées par la personne interrogée pour chacune des activités bénévoles durant la période de référence.
- 5.8 Il peut s'avérer difficile de déterminer le nombre total d'heures de bénévolat pour les personnes interrogées en raison de la diversité des types de travail bénévole effectué. Certains travaux se font régulièrement, avec une durée déterminée chaque semaine, et les personnes dans cette situation fourniront plus facilement le total des heures effectuées en multipliant le nombre de fois où ils ont travaillé comme bénévole par le temps moyen consacré durant la période de référence. D'autres bénévoles effectuent des activités dont la durée ou la fréquence sont plus irrégulières.
- 5.9 Afin de trouver un équilibre entre les réponses probables de ces deux groupes, le module d'enquête recommandé dans ce *manuel* demande aux personnes interrogées combien d'heures ils consacrent au total à chaque type d'activité bénévole durant la période de référence (les quatre semaines précédentes). Si les personnes ne sont pas en mesure de se rappeler du nombre total d'heures, l'enquêteur pourra les aider en leur demandant : *Si vous ne vous souvenez pas du nombre total d'heures, pourriez-vous vous rappeler combien de fois vous avez fait cette activité ces quatre dernières semaines ?* Et par la suite : *Et combien d'heures avez-vous consacré à ce travail non rémunéré [la dernière fois / en moyenne à chaque fois que vous l'avez faite ?].*
- 5.10 Comme on l'a vu au chapitre 3, les personnes interrogées doivent avoir réalisé au moins une heure de travail bénévole durant la période de référence pour être considérées comme relevant de la portée de cette étude. Dans toute la mesure du possible, les fractions d'heures devraient être collectées et ajoutées dans l'analyse postérieure à l'enquête.

## Profession (type de travail réalisé)

- 5.11 La troisième variable qu'il est essentiel de collecter par le biais du *Module sur le travail bénévole* recommandé, est le type de travail réalisé par le bénévole. Cette variable est essentielle pour intégrer le travail bénévole dans une image plus complète du marché du travail et lui assigner une valeur économique, ce qui est une étape nécessaire pour l'intégrer dans les comptes satellites des institutions sans but lucratif, comme le demande le *Manuel des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale* (cet élément fera l'objet d'une discussion plus détaillée au chapitre 6 de ce *manuel*).
- 5.12 Le module collecte des informations sur le type de travail pour chacune des activités bénévoles signalées par la personne interrogée.
- 5.13 Le type de travail réalisé par le bénévole est déterminé en deux étapes. Tout d'abord, on demande à la personne interrogée de décrire chacun des types de travail qu'elle a réalisé ; deuxièmement, le type de travail est codé selon la classification des professions appropriée.
- 5.14 Il existe deux structures de classification largement utilisées pour classer le travail bénévole. L'une d'entre elles est la Classification internationale Types de professions CITP 08, avec ses équivalents nationaux et régionaux, l'autre est la Classification internationale des activités pour les statistiques sur l'utilisation du temps ICATUS. Comme ce *manuel* recommande d'utiliser les enquêtes sur la main d'œuvre pour mesurer le travail bénévole, et que ces enquêtes utilisent la classification CITP ou des classifications équivalentes, **ce manuel recommande d'utiliser la classification CITP-08 ou ses équivalents nationaux ou régionaux pour classer les activités bénévoles**. C'est l'un des grands avantages de

L'utilisation des enquêtes de main d'œuvre pour mesurer le travail bénévole, car ces enquêtes utilisent les classifications pour les professions qui sont facilement adaptables au travail bénévole, et leurs codeurs sont familiarisés avec ces structures de classification. L'un des grands objectifs de ce manuel, qui est de veiller à ce que les données collectées dans différents pays soient raisonnablement comparables, peut ainsi être rempli en ayant recours à des classifications internationales bien établies comme celle qui a été choisie.

- 5.15 Plus précisément, ce *manuel* recommande d'assigner le code du groupe de base CITP aux réponses à la question : « Quel type d'activité avez-vous effectué ? » Assigner les codes des groupes de base permet d'agrèger les données en vue de leur publication et de leur divulgation tout en préservant les détails qui peuvent être utiles pour d'autres objectifs, comme ceux qui sont décrits dans le chapitre 6.
- 5.16 La plupart des activités effectuées par les bénévoles sont similaires aux activités rémunérées, et peuvent être classées avec les méthodes habituelles de la CITP. Cependant, certaines activités sont particulières au bénévolat, ou peuvent être décrites par les personnes interrogées de façon différente par rapport à la description qu'elles en donneraient en répondant à une enquête de main d'œuvre. Afin d'aider les codeurs qui ne sont pas familiarisés avec les professions bénévoles, ce *manuel* fournit deux aides :
- a. La première est le tableau 5.1 qui donne une liste d'exemple de professions bénévoles qui correspondent aux codes des groupes de base CITP habituels ;
  - b. La deuxième est l'annexe II.A qui présente une liste partielle des professions spécifiques au bénévolat avec leurs codes CITP-08, qui peut être utilisée à titre d'illustration pour faciliter l'encodage de ces professions. Cette liste peut être modifiée pour tenir compte des coutumes locales et étendue pour permettre de coder les réponses verbales.<sup>6</sup> Les éléments visant à décrire les professions bénévoles utilisés à l'annexe II.A proviennent de toute une série d'enquêtes existantes sur le bénévolat, auxquels ont été rajoutés des détails supplémentaires sur les professions.<sup>7</sup>
- 5.17 L'utilisation de ce code permettra d'obtenir une série de données applicables à la fois aux statistiques du travail bénévole et aux statistiques sur la main d'œuvre de façon plus générale. Cette approche permettra également d'assigner plus facilement une valeur au travail bénévole en utilisant le salaire moyen de la profession exercée par le bénévole. Il faut toutefois reconnaître que le codage des professions du travail bénévole n'est pas encore achevé. Nous accueillons toutes les suggestions d'améliorations tirées de l'expérience dans les pays. Nous publierons régulièrement des versions actualisées des annexes sur le site de l'OIT et celui du Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins, afin que les utilisateurs puissent facilement obtenir les dernières versions de ces textes.
- 5.18 Lorsqu'un bénévole exerce de nombreuses activités différentes en tant que bénévole, les codeurs devraient appliquer le principe qui est utilisé pour le travail sur les enquêtes normales sur la main d'œuvre, c'est-à-dire choisir la profession la plus qualifiée exercée par cette personne.

<sup>6</sup> Les Nations Unies (2005, p. 241-243) reconnaissent que ces index sont des instruments essentiels pour transformer les réponses verbales en codes appropriés. Dans les opérations de codage d'une collecte de données particulière, il faudrait fréquemment actualiser les index de codage et publier régulièrement les nouvelles versions afin de tenir compte des décisions sur la façon de coder les réponses problématiques. En outre, les instructions de codage devraient donner des indications sur la manière de faire efficacement des recherches dans l'index, sur les cas où des informations auxiliaires peuvent être utilisées, et sur les cas où il faudrait consulter des experts en codage.

<sup>7</sup> Parmi lesquels Independent Sector et Volontaires des Nations Unies, 2001, ICATUS, et des enquêtes de différents pays.

- 5.19 On peut éviter les professions vagues et génériques comme « directeur », « aider la communauté », « défendre une cause », etc. en formant les enquêteurs à reconnaître les cas où il est nécessaire de demander des explications supplémentaires afin de définir correctement le code de l'activité. On peut trouver dans Statistique Canada [2006b, p. 14-15] d'autres suggestions pour l'utilisation des index de codage. On y retrouve notamment les suggestions suivantes :
- a. Les enquêteurs devraient vérifier les utilisations et codes multiples des titres de professions et déterminer le code qui correspond le mieux à tous les qualificatifs industriels qui les accompagnent.
  - b. S'ils ne trouvent pas le titre de la profession, les enquêteurs devraient rechercher d'autres substantifs, abrégier le titre, trouver un synonyme, changer l'ordre des mots du titre, ou envisager d'autres facteurs comme l'endroit, le thème, l'équipement ou les matériaux utilisés.
  - c. Les réponses vagues ne devraient être codées qu'au niveau de classification possible.
  - d. L'éducation peut être un motif pour exclure une personne interrogée si elle ne répond pas aux critères minima d'éducation pour une profession.
  - e. Les contradictions entre le titre de la profession et la description du travail effectué devraient être tranchées en faveur de la description du travail réalisé.
  - f. Lorsque deux professions ou plus sont indiquées pour le même épisode de travail bénévole, le code assigné devrait correspondre à la première profession citée à moins d'informations suggérant de procéder autrement.

## Le cadre institutionnel du travail bénévole

- 5.20 Comme l'indique le chapitre 3, la définition du travail bénévole recommandée par ce *manuel* ainsi que le module d'enquête associé porte à la fois sur le bénévolat direct (effectué directement au bénéfice de personnes) et sur le bénévolat dans le cadre d'organisations (effectué pour ou par le biais d'une organisation). Le cadre institutionnel renvoie d'abord à la question de savoir si le travail bénévole a été effectué pour une organisation ou par le biais d'une organisation ; et ensuite, en cas de réponse positive, au type d'organisation pour laquelle ou par le biais de laquelle le bénévolat a été réalisé. Il est important d'identifier le cadre institutionnel afin d'insérer le travail bénévole dans les mesures sectorielles de la productivité, et afin de compléter les comptes satellites des ISBL demandés dans le *Manuel* des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif.
- 5.21 Afin d'établir cette distinction, l'enquêteur demande : *Avez-vous effectué ce travail non rémunéré pour ou par le biais d'une organisation ?* Si la personne interrogée répond « Non », le travail bénévole est considéré comme direct. Si la personne interrogée répond « Oui », le travail bénévole est considéré comme effectué dans le cadre d'une organisation.
- 5.22 Pour le travail bénévole effectué dans le cadre d'organisations, le cadre institutionnel est identifié en fonction des quatre types suivants : (a) une institution sans but lucratif ; (b) une entreprise à but lucratif ; (c) un établissement ou une agence publics; ou (d) autres, y compris la communauté.
- a. **Les institutions sans but lucratif** sont définies dans le *Manuel* des Nations Unies comme des organisations (des unités institutionnelles) qui:
    - (i) sont privées, c'est-à-dire institutionnellement distinctes des administrations publiques
    - (ii) ne distribuent pas de profits, c'est-à-dire qu'elles ne restituent pas les profits à leurs propriétaires ou leurs administrateurs
    - (iii) s'auto-administrent, c'est-à-dire qu'elles sont capables de gérer leurs propres activités, et
    - (iv) ne sont pas obligatoires, c'est-à-dire qu'il existe une liberté effective de participation. Les établissements sans but lucratif comprennent ainsi des hôpitaux privés, des établissements d'enseignement, des agences des services sociaux, des soupes populaires, des groupes de

sensibilisation, des organisations religieuses, des ONG, des associations composées de membres et autres organisations similaires.

- b. **Les établissements à but lucratif** comprennent les sociétés et les entreprises non constituées en sociétés engagées dans la production marchande. Les sociétés sont des établissements: (i) capables de dégager un profit ou une autre forme de gain financier pour leurs propriétaires, (ii) reconnues par la loi en tant qu'entités juridiquement distinctes de leurs propriétaires qui bénéficient d'une responsabilité limitée, et (iii) elles ont été créées dans le but de s'engager dans une production marchande. Les sociétés incluent les partenariats, les coopératives, les partenariats à responsabilité limitée, les unités résidentes fictives et les quasi-sociétés (Nations Unis et al., 2008 paragraphe. 4.38). Les entreprises non constituées en société comprennent les entreprises informelles et les autres foyers engagées dans la production marchande.
- c. **Les administrations publiques** sont des entités publiques instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné (Nations Unis et al., 2008, paragraphe 4.9)
- d. **Autres, y compris la communauté** : il s'agit d'une catégorie fourre-tout couvrant le travail non rémunéré que les personnes peuvent avoir effectué avec un groupe de voisins ou les membres de la communauté afin d'élaborer ou de construire une infrastructure ou pour d'autres objectifs. Par exemple dans certaines communautés, des routes, des puits, la collecte des ordures, ou d'autres activités relèvent de la responsabilité des membres de la communauté et non pas des responsables locaux. Très souvent, il n'existe pas d'organisation officielle dans la communauté pour superviser ces activités ; ce sont plutôt les membres de la communauté qui forment temporairement un groupe organisé, de façon assez lâche afin de mener à bien le projet. Dans ces situations, les personnes interrogées peuvent identifier l'unité institutionnelle comme « la communauté » simplement. Les enquêteurs devraient classer ces réponses dans cette catégorie et peuvent souhaiter en savoir un peu plus sur le type d'organisation concerné.

5.23 L'identification du type de cadre institutionnel s'effectue dans l'idéal en suivant un certain nombre d'étapes. On demande d'abord aux personnes interrogées de donner le nom de l'organisation et ensuite d'indiquer de quel type d'institution il s'agit en fonction des quatre types. Dans les pays où il existe un registre complet des entreprises ou des systèmes d'enregistrement des institutions sans but lucratif ainsi que des autres unités institutionnelles, si la personne interrogée ne connaît pas le type d'unité institutionnelle mais peut fournir le nom de l'organisation, les codeurs peuvent trouver l'organisation dans un livre de codes et inscrire le type d'unité institutionnelle sur le formulaire d'enquête. Dans les pays où les registres des entreprises et des autres institutions sont insuffisants, cette enquête peut être utile pour actualiser ces listes.

## Industrie (secteur d'activité)

5.24 Comme nous l'avons vu au chapitre 4, il est également important d'appréhender l'industrie ou le secteur dans lequel est effectué le travail bénévole. C'est important pour pouvoir mesurer la productivité des industries et pour remettre le travail bénévole dans les secteurs d'activités appropriés dans les comptes satellites demandés par le *Manuel* des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif.

5.25 Pour le bénévolat dans le cadre d'une organisation, l'industrie renvoie à la principale activité économique réalisée par l'unité par le biais de laquelle le travail bénévole est effectué. Pour le bénévolat direct, le SCN considère que ce travail est effectué pour les ménages et lui attribue donc le classement 9810 de la classification CITI révisée 4. – « Activités non différenciées de production de biens des ménages privés pour usage propre » ou le classement 9820 – « Activités non différenciées de production de services des ménages privés pour usage propre ». Il en résulte une sous-évaluation significative d'une grande partie de ce travail, et donc une sous-évaluation à la fois des dépenses de consommation des ménages par type de produit et de l'ensemble des biens et des services produits par l'industrie dans l'économie. Par exemple, si des comptables à la retraite fournissent des milliers d'heures d'assistance gratuite

à leurs voisins âgés pour préparer leur déclaration d'impôts, coder ce travail bénévole direct en tant qu'activité non différenciée de production de service des ménages privés pour usage propre sous-évalue de façon importante l'étendue des services de comptabilité produits par l'économiste et consommés par les ménages.

- 5.26 Les pays sont certes libres d'utiliser les codes 9810 et 9820 de la CITI rév. 4 par défaut pour classer le secteur d'activité de l'ensemble du bénévolat direct, mais l'annexe II.D de ce *manuel* propose une approche alternative qui crée un lien entre la profession associée au travail bénévole déclaré et son classement le plus approprié selon la CITI rév. 4, ce qui donne une vision plus fine de l'industrie ou du secteur d'activité associé à ce travail et donne un panorama beaucoup plus complet de la contribution du travail bénévole à l'économie. Ceci est conforme aux normes internationales sur les statistiques relatives au travail informel, qui recommandent de coder chacune des activités effectuées par une entreprise du secteur informel séparément (Organisation internationale du Travail, 1993, paragraphe 13). Il convient de remarquer que l'industrie renvoie dans tous les cas au type d'activités effectuées par le bénévole, et non pas à l'industrie dans laquelle cette activité, quand elle est rémunérée, se déroule le plus souvent. Par exemple, quand une personne fournit des services médicaux non rémunérés aux enfants pauvres, il faudrait classer cela dans le secteur d'activité équivalent à la pratique médicale (code 8620 – CITI rév. 4), et pas dans le secteur où les prestataires de services médicaux sont le plus susceptibles d'être employés, comme les hôpitaux (code 8610 – CITI rév. 4). De la même façon, les « aides ménagers » devraient être classés dans l'activité de nettoyage (code 8121 – CITI rév. 4) et non pas dans le secteur où le personnel domestique est le plus susceptible d'être employé, à savoir les ménages (code 9700 – CITI rév. 4).
- 5.27 Il existe deux grandes options de classement des industries associées au travail bénévole. La première est la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI rév. 4), ou son équivalent dans les différents pays. La Classification internationale des organisations sans but lucratif (ICNPO) représente une structure alternative, plus facile à comprendre pour les personnes qui connaissent bien les ISBL. Cette structure a été élaborée à l'origine par les chercheurs du Projet comparatif du secteur sans but lucratif du Centre Johns Hopkins pour proposer une base plus détaillée permettant de mieux différencier les activités des institutions sans but lucratif par rapport aux versions antérieures de la CITI, et pourrait être préférée par les pays qui n'utilisent pas la CITI rév. 4.
- 5.28 Étant donné que la CITI rév. 4 et ses équivalents nationaux et multinationaux sont les classifications utilisées pour les enquêtes sur la main d'œuvre, il est recommandé de les utiliser pour identifier l'industrie dans laquelle intervient le travail bénévole, notamment parce que la révision 4 a intégré une grande partie des éléments qui ne figuraient autrefois que dans l'ICNPO. Il est donc recommandé d'attribuer une classe CITI aux réponses à la question : « Que fait cette organisation ? » en cas de bénévolat dans le cadre d'une organisation. Attribuer ces classes permet d'agrèger les données pour la publication et la diffusion tout en préservant les détails utiles à d'autres fins, qui sont décrits au chapitre 6.
- 5.29 Afin d'aider les codeurs, le tableau 5.2 à la fin de ce chapitre fournit une liste des classes CITI probablement les plus pertinents pour les organisations sans but lucratif et le travail bénévole, et une structure d'agrégation appropriée pour ces organisations. Il faudrait s'efforcer d'attribuer un code industrie à tous les travaux bénévoles, qu'ils soient exécutés dans le cadre d'une organisation ou directement. En règle générale, les codeurs devraient autant que possible éviter d'utiliser la catégorie « non classifié ailleurs » (n.c.a).
- 5.30 En outre, l'annexe II.C fournit des références croisées entre les secteurs dans lesquels le volontariat est le plus susceptible de se produire et les catégories CITI rév. 4 appropriées. Cette annexe reprend les termes les plus utilisés dans le bénévolat et les communautés sans but lucratif, et établit un lien avec les classes CITI. L'utilisation de ces codes permettra d'obtenir une base de données utilisable à la fois pour les statistiques sur le travail bénévole et les

statistiques plus générales sur la main d'œuvre. Ces références croisées ont été élaborées à partir de deux sources : le *Guide pratique : Mesurer le bénévolat* déjà mentionné précédemment, qui propose un inventaire des activités associées au bénévolat dans de nombreuses cultures, et les éléments de l'index de la Classification internationale des organisations sans but lucratif (ICNPO). On a fait attention, lors de son élaboration, à attribuer des codes précis et à éviter le recours aux descriptions «n.c.a» par défaut. Il est possible d'indiquer le niveau de la section pour toutes les sections sauf « Q » et « S », qui devraient être subdivisées. En particulier, il est nécessaire de subdiviser la section « Q » - « Santé et activités d'action sociale » en deux groupes, et la section « S » - « Autres activités de services » en quatre groupes comme le montre le tableau 5.2 ci-dessous, afin de fournir un niveau de détails suffisant pour décrire la gamme des activités sans but lucratif. Il n'est pas recommandé d'indiquer uniquement la section sans subdivision. (Pour ceux qui connaissent la structure de classification de l'ICNPO, l'annexe II.E propose des références croisées entre les classifications ICNPO et CITI).

- 5.31 Comme nous l'avons vu au paragraphe 5.22, les codeurs devraient savoir que dans certains pays, les personnes interrogées peuvent identifier le travail non rémunéré qu'ils ont effectué avec un groupe de voisins ou les membres de la communauté pour construire une infrastructure communautaire. Dans ces cas, les codeurs devraient classer leurs réponses de la même façon qu'ils classifient le travail bénévole direct, comme indiqué au paragraphe 5.23 ci-dessus, en utilisant les références croisées proposées à l'annexe II.D.
- 5.32 Lorsque ces enquêtes sont réalisées de face à face, on peut avoir recours à des cartes ou à des illustrations pour aider les personnes interrogées à identifier le principal secteur d'activité de l'organisation pour laquelle ils ont effectué un travail bénévole.

**Tableau 5.1**  
**Exemples de professions bénévoles associées aux grands groupes de la CITP-08**

Grand groupe CITP	Exemple d'activité bénévole
1. Législateurs, cadres de direction et gérants	Diriger ou gérer une organisation ou association sans but lucratif, un syndicat, ou des organisations similaires. Être membre du conseil d'administration ou de direction d'une organisation Directeur de politiques ou de gestion
2. Professions intellectuelles et scientifiques	Élaborer des plans de réponse en cas d'urgence dans une communauté Fournir bénévolement des services juridiques ou de résolution des différends Gérer un programme ou une organisation de collecte et d'analyse de d'informations au public Fournir du travail social professionnel ou des services de conseil.
3. Techniciens et professions associées	Apporter des soins médicaux d'urgence Diriger la planification, la gestion ou l'organisation d'un événement Partage des connaissances Coach, arbitre, juge, ou superviseur d'une équipe de sport Enseigner, former, tutorat
4. Employés administratifs	Interroger d'autres personnes pour obtenir des informations destinées à la recherche Fournir des services administratifs, classement et copie Contribuer à apporter une assistance technique lors d'un événement sportif ou récréatif
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	Préparer ou servir des repas aux autres Aider à organiser des obsèques Contacter les gens en faisant du porte-à-porte pour défendre une cause S'occuper d'enfants et accueillir un enfant à court terme Fournir des soins aux personnes (ex. laver, cuisiner) pour une personne d'un autre foyer
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	Apporter des améliorations aux espaces verts de la communauté, en plantant des arbres ou d'autres plantes Aider à transporter, rassembler, ou organiser une récolte communautaire
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	Construction, rénovation ou réparation d'habitations et d'autres structures pour aider les ménages Réparation et entretien de bicyclettes
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	Conduire les autres à des rendez-vous
9. Professions élémentaires	Collecter les ordures, déchets et les trier pour le recyclage Aider à nettoyer après un événement sportif ou récréatif destiné au public Donner son sang ou d'autres matériels biologiques comme de la moelle ou des organes

**Tableau 5.2**  
**Agrégation CITI pour indiquer l'industrie ou le secteur d'activité du travail bénévole**

Titre CITI rév. 4	Sections CITI	Divisions CITI	Groupes CITI	Classes CITI
Agriculture, sylviculture et pêche	A	01-03	012, 013, 016, 021-024	0129, 0130, 0161- 0164,0210- 0240
Activités extractives	B	05-09		
Activités de fabrication	C	10-33	170, 181, 182, 329	1709, 1811, 1812, 1820, 3290
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	D	35	351	3510
Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets, et activités de remise en état	E	36-39	360-390	3600, 3811-3822, 3830, 3900
Construction	F	41-43	410-439	4100, 4210- 4290, 4312- 4390
Commerce de gros et de détail; réparations de véhicules automobiles et de motocycles	G	45-47	477	4774
Transport et entreposage	H	49-53	492	4922
Activités d'hébergement et de restauration	I	55-56	551, 552, 559, 561, 562, 563	5510, 5520, 5590, 5610, 5621, 5629, 5630
Information et communication	J	58-63	581, 582, 591-592, 601-602, 620, 639	5811, 5812- 5820, 5911- 5913, 5920, 6010-6020, 6201, 6202, 6391
Activités financières et d'assurances	K	64-66	641-649, 651, 653, 661, 663	6419-6430, 6499, 6511, 6512, 6530, 6619, 6630
Activités immobilières	L	68	681,682	6810-6820
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	M	69-75	691, 692, 702, 722, 7732, 741-749, 750	6910, 6920, 7020-7220, 7320, 7410- 7490, 7500
Administration et activités d'appui administratif	N	77-82	781, 799, 810, 812- 830	7810, 7990, 8110, 8129-30,
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	O	84	841-842	8411-8413, 8421, 8423
Éducation	P	85	851-853, 854, 855	8510, 8521, 8522, 8530, 8541-8550
Santé et Activités de soins	Q**	86-87	861-869,	8610-8690,

de santé dispensés en établissement			871-879	8710-8790
Activités d'action sociale sans hébergement	Q**	88	881-889	8810-8890
Arts, spectacles et loisirs	R	90-93	900, 910-932	9000, 9101-9103, 9200, 9311-9319, 8321, 9329
Activités d'organisations associatives économiques, patronales et professionnelles, et syndicats	S**	94**	941-942	9411, 9412, 9420
Activités d'organisations religieuses	S**	94**	949**	9491
Services d'octroi de subventions et de dons	S**	94**	949**	9499**
Activités d'autres organisations associatives, n.c.a.	S**	94**	949**	9492, 9499**
Autres activités de services à la personne	S**	95-96	960	9603, 9609
Activités des ménages privés employant du personnel domestique;	T	97-98		9700, 9810, 9820
Activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre				
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	U	99		

\*\* indique une subdivision d'une section, division ou groupe

Source : Nations Unis (à paraître), chapitre 6.2 .

## CHAPITRE 6

# TAUX DE BÉNÉVOLAT, ÉVALUATION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE, ET AUTRES UTILISATIONS DE DONNÉES

### Introduction

6.1 Ce chapitre porte sur les analyses utiles que l'on peut effectuer avec les données obtenues en utilisant le *module sur le travail bénévole* recommandé décrit au chapitre 5. Il faut tout particulièrement noter les procédures de calcul du taux de bénévolat et d'estimation de la valeur économique du travail bénévole, qui sont toutes deux des variables très utiles pour observer l'étendue du travail bénévole et sa contribution et faire une comparaison entre le travail bénévole et les autres types de travail. En outre, ce chapitre propose des éléments intéressants sur le travail bénévole que l'on peut obtenir avec des données dérivées de la mise en œuvre du module recommandé. Les exemples sont simplement fournis à titre d'illustration, et les pays peuvent élaborer leurs propres analyses et plans de présentation de ces données.

### Taux de bénévolat

6.2 Le taux de bénévolat est utile pour exprimer l'étendue du bénévolat dans la population d'un pays. Il est calculé en divisant le nombre de bénévoles identifiés grâce au module sur le bénévolat par la population pertinente du pays, après application des pondérations requises pour que les personnes interrogées soient représentatives de la population du pays.

6.3 La population par rapport à laquelle les bénévoles doivent être comparés est la population au-dessus de l'âge minimum. Comme on l'a vu au chapitre 3, l'âge minimum recommandé est de plus de 15 ans, ce qui est l'âge minimum habituellement utilisé pour mesurer l'emploi dans les enquêtes sur la main d'œuvre dans la plupart des pays développés et de nombreux pays en développement. Il semble raisonnable d'utiliser ce seuil pour le travail bénévole en raison de la difficulté, signalée au chapitre 3, de déterminer si le critère d'« absence d'obligation » qui définit le travail bénévole est respecté pour les mineurs. Les pays peuvent choisir d'utiliser une limite inférieure en fonction des circonstances locales. En outre, comme le travail bénévole peut être effectué par des personnes qui sont économiquement inactives, ce *manuel* recommande d'utiliser la totalité de la population adulte au lieu de la main d'œuvre comme base de calcul du taux de bénévolat.

6.4 Le taux de bénévolat pour un pays peut donc être calculé avec la formule suivante :

$$\text{Taux de bénévolat (\%)} = \frac{\text{Nombre estimé de bénévoles pour la période de référence dans le pays}}{\text{Population du pays au-dessus de l'âge minimum durant la période de référence}}$$

### Estimation de la valeur économique du travail bénévole

6.5 Comme les chapitres précédents l'ont montré, un des principaux objectifs de ce *manuel* est de fournir une base permettant d'estimer la valeur économique du travail bénévole, en partie afin de l'inclure dans les statistiques de la comptabilité nationale et particulièrement dans les « comptes satellites » sur les institutions sans but lucratif comme le recommande le *Manuel sur les institutions sans but lucratif* des Nations Unies.

6.6 Il existe généralement deux approches pour mesurer la valeur économique du travail bénévole et des autres formes de travail non rémunéré.

- a. La première – *l'approche du coût d'opportunité* – mesure essentiellement la valeur économique du bénévolat pour le bénévole. Elle le fait en attribuant aux heures de travail bénévole le salaire moyen que le bénévole gagnerait s'il travaillait dans un emploi régulier pendant ces heures. Sur la même comptabilité, cependant, les analystes supposent que le temps de travail bénévole remplace plutôt les loisirs que le travail, et dans ce cas, le salaire attribué au travail bénévole est égal à zéro.
  - b. La deuxième approche – *celle du coût de remplacement* – se rapproche plus de la mesure de la valeur du bénévolat pour celui qui bénéficie de ce travail bénévole, et donc la société en général. Cette approche attribue aux heures de travail bénévole le montant qu'il faudrait déboursier pour payer quelqu'un pour faire le travail effectué sans rémunération par le bénévole.<sup>8</sup>
- 6.7 Parmi ces deux approches, celle du coût de remplacement semble la plus pertinente pour l'objectif recherché, et c'est la méthode que ce *manuel* recommande. Cela ne veut pas dire pour autant que ce *manuel* considère que le travail bénévole se substitue au travail rémunéré ni qu'il favorise les politiques qui substituent l'un à l'autre, comme on l'a souligné auparavant. Mais plutôt que cela reflète le consensus parmi les chercheurs dans ce domaine, qui considèrent qu'il s'agit de la méthode la plus raisonnable pour estimer la valeur économique apportée par les bénévoles [voir par exemple Abraham et Mackie 2005 ; Statistique Canada, 2005]. Cependant, cette approche n'est pas sans poser des difficultés en raison des différences supposées entre un bénévole et un salarié rémunéré faisant essentiellement le même travail au niveau des compétences et de l'efficacité, sans parler des différences de salaires pour un travail similaire entre différents cadres institutionnels (les organisations sans but lucratif, les administrations et les entreprises effectuant des profits). Plusieurs tentatives ont donc été réalisées pour prendre en compte ces différences, comme on va le voir ci-dessous.
- a. En l'absence d'information détaillée sur le travail réel effectué par les bénévoles, le *manuel* des Nations Unies *sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale* [Nations Unies 2003, par. 5.33] a adopté une approche de repli élaborée par Statistique Canada qui consiste à attribuer aux heures travaillées à titre bénévole la valeur brute moyenne des salaires versés pour rémunérer les travaux de type services communautaires, services de bien-être, et services sociaux.<sup>9</sup>
  - b. D'autres chercheurs appliquent une réduction aux taux de salaire des travailleurs rémunérés dans une profession pour calculer le « coût de remplacement ajusté en fonction de la qualité » du travail bénévole [Abraham et Mackie 2005, p. 70 ]<sup>10</sup> ou utilisent d'autres indicateurs.<sup>11</sup>

---

<sup>8</sup> D'autres approches essaient d'attribuer une valeur aux avantages produits par le bénévolat au bénévole également. Les difficultés de mesure limitent toutefois l'application pratique de cette approche.

<sup>9</sup> La profession E 212 de la classification NOC-S du Canada, travailleurs de la communauté et des services sociaux, comprend les professions codées dans les classes 3412 (la plus fréquente), 1344, 2226, 2634, 2635, 3259 et 5312 de la CITP.

<sup>10</sup> Pour l'ajustement en fonction des différences de compétences et d'effort dans l'évaluation de la production non marchande chez les ménages, les ISBL et les administrations, Abraham et Mackie recommandent d'estimer le « coût de remplacement ajusté en fonction de la qualité » en multipliant le salaire du spécialiste  $W_s$  par un facteur  $b$  « habituellement entre zéro et un, qui indique l'insuffisance, (ou dans de rares cas, l'excès) de la productivité du membre du foyer comparée avec la productivité du spécialiste de cette activité [Abraham et Mackie 2005, p. 70]

<sup>11</sup> C'est ainsi, par exemple, que le Bureau australien des statistiques [2009] a utilisé une moyenne pondérée des salaires pour toutes les activités bénévoles ; les statistiques de la Nouvelle-Zélande [2007] ont appliqué un salaire équivalent en fonction de la profession pour toutes les activités bénévoles ; Mook [Mook 2007 ; Mook and Quarter 2003] ont utilisé les salaires moyens de l'industrie pour laquelle le bénévole travaille pour évaluer cet effort ; Pho [2008] a converti les descriptions des activités bénévoles dans le supplément sur les bénévoles de l'enquête sur la population actuelle en équivalent par rapport à l'industrie /la profession pour obtenir une série d'estimations de salaire ; et Landefeld et al. [2009] ont utilisé les taux de salaire équivalent pour l'industrie avec une réduction de 25 pour cent pour estimer la valeur de la production du ménage à partir des statistiques sur l'utilisation du temps.

- 6.8 Il ressort du travail précédent que le recours à la méthode du coût de remplacement a été jusqu'à présent limitée par l'absence de détails sur la profession et l'industrie dans les données utilisées.
- a. Les catégories d'utilisation du temps sont souvent tellement larges que l'attribution des codes de profession ou d'industrie généralement utilisés est quelque peu arbitraire. Par exemple, la classification internationale des activités pour les statistiques sur l'utilisation du temps (ICATUS)<sup>12</sup> ne comporte que deux classes dans le groupe 0813 (services organisés effectués par des bénévoles non rémunérés) : le travail bénévole pour les organisations (pas directement pour les personnes) et le travail bénévole par le biais d'organisations (étendu directement aux individus). Le groupe 0811 (aide non rémunérée aux autres ménages) comporte huit classes, mais est malgré tout nettement moins détaillé que les classes pour la fourniture de services domestiques pour usage propre et les services de soins non rémunérés aux membres de la famille.
  - b. Les enquêtes spéciales sur le travail bénévole ont souvent des descriptifs spécialisés particuliers du travail bénévole réalisé et du type d'organisation qui profite de cette activité. La série de suppléments sur le bénévolat à l'enquête actuelle sur la population de septembre, l'enquête mensuelle sur 60 000 ménages environ réalisée par le Bureau du recensement des Etats-Unis pour le Bureau des statistiques du travail en est un exemple. Cette enquête sur le bénévolat dans le cadre d'organisations pose des questions sur environ 13 types d'activité bénévole (profession) et 9 types d'organisation (industrie), mais aucune série ne se rapporte facilement aux classifications établies pour les professions ou l'industrie.

### Méthodologie recommandée pour l'estimation en tirant profit des données du module sur le bénévolat

- 6.9 La procédure pour l'estimation de la valeur du travail bénévole recommandée dans ce *manuel* est la méthode du coût entier de remplacement, c'est-à-dire l'attribution du salaire réel<sup>13</sup> pour la profession et l'industrie du travail réalisé pour chacune des heures de bénévolat. Cette procédure d'estimation évite certains des écueils rencontrés dans les études précédentes en utilisant le fait que les données produites par le module d'enquête sur le bénévolat recommandé associe à chaque épisode de travail bénévole déclaré la profession CITP-08 de l'activité réalisée et l'industrie CITI rév. 4 pour laquelle le travail a été réalisé.
- 6.10 Outre les estimations plus fines du salaire de remplacement utilisé pour imputer la valeur du travail bénévole, la série de données résultant de ce *manuel* fournira des codes sur les professions qui permettront probablement de différencier les niveaux de qualification plus clairement que par le passé. L'index de codage CITP-08, qui est décrit plus en détail dans l'annexe II, attribue des codes de professions aux titres de profession et aux descriptions des tâches effectuées. En attribuant ces codes, l'accent a été sciemment mis sur le fait de n'attribuer un haut niveau de qualification que dans les cas clairement justifiés. Pour cette raison, les caractéristiques des données issues de ce nouveau module d'enquête rendent les ajustements arbitraires en raison des différences de compétence entre les bénévoles et les travailleurs rémunérés moins nécessaires.
- 6.11 Prenez le tableau 6.1 ci-dessous pour illustrer ce propos. Il contient des données pour les Etats-Unis sur les parts d'emploi et les salaires horaires moyens associés pour tous les grands

---

<sup>12</sup> Voir Nations Unies [2005]

<sup>13</sup> Dans ce manuel, le terme « salaire » est utilisé de façon générale et inclut toute rémunération consécutive à un emploi. Il existe différents concepts internationaux sur les salaires et le concept le plus généralement mesuré, et donc le préféré, est celui des « gains bruts ». Les pays peuvent choisir une autre mesure, comme les « gains nets » ou le « taux de salaire », en fonction de la disponibilité des données et de leur qualité et devraient noter cela dans les métadonnées. Pour plus d'information sur les statistiques relatives aux salaires, voir <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/income/lang--fr/index.htm>

groupes de professions et les industries sélectionnées en raison de leur probabilité de comporter des ISBL. Les industries sont présentées avec le plus grand niveau de détail disponible, mais les professions montrées résumant les détails sur quatre, voire huit chiffres. Ce tableau montre plusieurs éléments :

- a. Le salaire global pour une profession particulière n'est pas le même dans toutes les industries
- b. Le salaire global pour une industrie particulière n'est pas le même pour toutes les classes de professions.
- c. Cette diversité est encore plus prononcée à un niveau de profession plus détaillé.

En utilisant ainsi des informations plus détaillées, les estimations du « salaire de remplacement ajusté en fonction de la qualité » seront probablement meilleures que par le passé.

6.12 Lorsqu'on dispose d'une mesure plus précise du coût de remplacement (par exemple en tenant compte du sexe, de l'expérience et d'autres facteurs), on peut l'utiliser. Cependant, en cas d'absence de données détaillées sur les salaires par industrie et par profession, il est recommandé d'utiliser les meilleures données disponibles – par industrie et par profession – si l'on ne dispose pas de la combinaison des deux.

6.13 Lorsqu'il n'est pas possible de recourir à la méthode du coût de remplacement complet en raison des limitations des données ou pour d'autres facteurs, il est recommandé d'utiliser les données les plus détaillées disponibles. Cependant, en l'absence de données détaillées, il existe quelques positions de repli pour estimer le salaire des bénévoles. Parmi des dernières figurent :

- a. l'application des salaires moyens par industrie ;
- b. l'application des salaires moyens par profession ;
- c. le recours à des estimations à trois niveaux des salaires en différenciant les travailleurs très qualifiés, moyennement qualifiés et faiblement qualifiés ;
- d. l'application d'un salaire minimum, c'est-à-dire soit le salaire minimum officiel, soit le salaire des professions moins bien payées comme le travail social sans hébergement (ce qui est utilisé au Canada et est recommandé dans le *Manuel* des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif) ;
- e. s'il n'existe pas du tout de données sur les salaires, il faut questionner les travailleurs sur le marché pour obtenir au moins une estimation grossière des taux de salaires pour différentes professions.

### **Autres exercices d'évaluation**

6.14 Si l'on souhaite avoir une estimation de la valeur pour le bénévole, alors l'approche du coût d'opportunité est appropriée [Brown, 1999 ; Abraham and Mackie, 2005]. Dans ce cas, le salaire imputé est celui de la profession normale de la personne interrogée pour son industrie, ce qui peut faire partie de l'information standard dans les données du module d'enquête. Sinon, il faudra peut-être établir des liens avec d'autres données. Landefeld et al. [2009] ont utilisé le salaire moyen pour tous les travailleurs dans les estimations du coût d'opportunité, alors que Pho [2008] a été en mesure d'utiliser les salaires des personnes interrogées qui figuraient dans les données.

**Tableau 6.1:**  
**Salaire horaire moyen et part de l'emploi pour les principaux groupes SOC dans quelques industries de la NAIC**

Code des principaux groupes SOC	Titre profession	Toutes les Industries NAICS		NAICS 624400 Services de garde d'enfants de jour		NAICS 711100 Compagnies artistiques		NAICS 813200 Services de dons et de bourses		NAICS 813300 Organisations Sociales de défense		NAICS 813400 Organisations Civiques et sociales		NAICS 813930 Syndicats et autres Organisations du travail			
		% emploi	salaire horaire moyen	% emploi	salaire horaire moyen	% emploi	salaire horaire moyen	% emploi	salaire horaire moyen	% emploi	salaire horaire moyen	% emploi	salaire horaire moyen	% emploi	salaire horaire moyen		
		00-0000	Toutes	100	20.32	100	11.32	100	22.69	100	24.63	100	19.37	100	13.02	100	24.11
		11-0000	Professions de direction et de gestion	4.55	48.23	5.09	21.99	4.4	43.42	14.45	47.25	10.92	38.04	4.71	32.78	5.78	47.68
13-0000	Administration d'entreprise et opérations financières	4.54	31.12	0.37	22.14	3.06	29.37	14.41	29.73	7.81	25.86	2.29	23.07	63.54	24.19		
15-0000	Professions scientifiques et mathématiques et informatiques	2.45	35.82	0.04	22.7	0.43	25.85	2.6	29.38	1.35	26.01	0.44	23.6	0.56	33.24		
17-0000	Architecture et métiers de l'ingénierie	1.87	34.34							0.19	27.4	0.01	26.31				
19-0000	Spécialistes des sciences de la vie, sciences physiques, sciences sociales	0.96	30.9	0.04	28.02	0.27	25.98	1.24	25.79	3	26.08	0.24	27.08	0.1	32.39		
21-0000	Services sociaux et de la communauté	1.38	20.09	2.02	15.43	0.02	18.29	9.17	19.83	17.42	17.38	2.81	16.4	1.05	19.73		
23-0000	Professions juridiques	0.74	44.36					0.24	46.75	0.92	34.41	0.03	39.45	1.35	43.18		
25-0000	Education, formation et bibliothécaires	6.25	23.3	51.36	11.32	2.6	21.39	5.51	18.85	6.22	13.81	5.68	13.37	0.46	25		
27-0000	Arts, conception, loisirs, sports et médias	1.34	24.36	0.09	18.06	52.43	26.58	8.45	26.54	5.49	26.19	3.82	16.24	1.47	27.83		
29-0000	Praticiens de santé et professions techniques	5.23	32.64	0.42	26.98			1.32	30.51	1.37	24.9	0.07	31.08	**	30.46		
31-0000	Professions de soutien aux professions de santé	2.8	12.66	0.16	11.12			0.21	12.88	0.92	10.77	0.07	20.26				
33-0000	Services de protection	2.31	19.33	0.08	10.94	0.5	14.69	0.19	12.1	1.87	13.92	6.21	9.58	0.41	14.35		
35-0000	Préparation des aliments et services connexes	8.46	9.72	3.07	9.54	5.45	9.89	1.26	10.67	1.42	9.76	20.63	9.62	0.05	9.15		
37-0000	Bâtiment, nettoyage et maintenance	3.28	11.72	1.07	10.02	1.13	12.36	0.92	12.37	1.86	11.45	4.99	10.39	0.84	12.73		
39-0000	Services à la personne et professions de service	2.54	11.59	31.49	9.07	8.54	12.07	3.39	10.97	13.35	10.51	29.49	11.54	0.06	17.51		
41-0000	Professions liées à la vente	10.61	17.35	0.07	10.69	5.58	13.63	6.86	18.75	2.31	18.1	1.88	14.69	0.48	17.28		
43-0000	Professions administratives et de soutien aux administrations	17.19	15.49	3.57	13.13	9.78	15.39	27.9	16.69	20.2	15.33	14.87	12.69	22.56	17.65		
45-0000	Agriculture, pêche et sylviculture	0.32	11.32							0.3	13.63	**	11.19				
47-0000	Construction et extraction	4.84	20.36			2.2	25.8	0.07	13.59	0.36	19.21	**	19.14	0.07	20.68		
49-0000	Installation, maintenance, et réparation	3.98	19.82	0.2	13.58	0.56	20.3	0.39	18.03	0.9	15.14	1.04	15.01	0.49	20.02		
51-0000	Professions de la production	7.34	15.54			0.31	16.82	0.03	14.58	0.07	14.02	0.07	15.58	0.04	22.65		
53-0000	Transport et professions de déplacement de matériel	7.03	15.12	0.85	10.71	2.68	16.9	1.34	11.89	1.78	11.01	0.54	11.62	0.47	16.51		
55-0000	Professions militaires																

\*\* estimations non disponibles

SOC classification professions type

NAICS Système de classification industrie type d'Amérique du Nord

Source: US Bureau of Labor Statistics. May 2008 National Industry-Specific Occupational Employment and Wage Estimates.

## CHAPITRE 7

# MISE EN ŒUVRE DU MODULE D'ENQUÊTE ET PRÉSENTATION DES DONNÉES

### Introduction

7.1 Ce chapitre traite des questions administratives liées à la mise en œuvre du *Module d'enquête sur le travail bénévole* et propose quelques suggestions pour la présentation des données. La plupart des questions administratives sont communes aux autres enquêtes, mais il en existe quelques-unes qui sont spécifiques au module recommandé. Dans ce chapitre figurent (a) les questions relatives aux caractéristiques des enquêtes sur la main d'œuvre qui servent de support pour ce module, (b) les étapes pour adapter le module aux circonstances locales, (c) les instructions pour les enquêteurs, (d) les orientations pour le traitement des non-réponses, et (e) quelques conseils sur la façon de présenter les données.

### Les principales caractéristiques de l'outil de collecte des données qui peuvent avoir une incidence sur la précision des données qui en résultent

7.2 Certaines des caractéristiques de l'outil utilisé pour collecter les données sur le travail bénévole peuvent avoir une incidence sur le résultat obtenu. C'est vrai aussi bien pour les **enquêtes sur la main d'œuvre** que pour **les autres** enquêtes sur les ménages. Parmi ces caractéristiques figurent la couverture, le calendrier et la fréquence, les méthodes d'administration, l'utilisation de réponses par procuration, et le placement du module sur le travail bénévole recommandé. Notamment :

- a. **La couverture.** Certains groupes de population sont souvent exclus des enquêtes sur la main d'œuvre, notamment les personnes dans des ménages collectifs (par exemple des monastères, hôpitaux, prisons, camps de travail et casernes militaires), les personnes vivant dans des zones reculées ou des zones difficiles d'accès et les personnes sans domicile fixe (les sans-abri ou les nomades). Ces groupes seront donc exclus aussi du module d'enquête sur le travail bénévole. Cependant, toutes les autres personnes au-dessus de l'âge minimum sont couvertes et devraient être concernées par le module d'enquête.
- b. **Le calendrier et la fréquence.** Le calendrier de la collecte des données pour l'enquête peut avoir une incidence sur les données sur le bénévolat, et il faudrait en tenir compte. D'un côté, les épisodes de bénévolat sont souvent saisonniers, et augmentent par exemple durant l'année scolaire ou durant les grandes fêtes religieuses comme le Ramadan ou Noël ; la météo peut aussi avoir une incidence, comme la période de la récolte ou la saison de la mousson, ainsi que des événements particuliers comme les catastrophes naturelles, les blizzards, les inondations, les typhons ou les campagnes politiques. Le calendrier des enquêtes régulières sur le travail bénévole devrait tenir compte de ce caractère saisonnier. Les enquêtes réalisées plus d'une fois par an peuvent contribuer à repérer ces influences saisonnières. Si l'enquête est effectuée seulement une fois par an, deux options sont recommandées : tout d'abord, réaliser l'enquête durant un mois qui permet de minimiser ces influences saisonnières ; deuxièmement, inclure des questions sur les grands événements de l'année, comme le recommande ce *manuel*.

**Figure 7.1**  
**Influences saisonnières ou spécifiques aux évènements sur le bénévolat**

<p><b>Influences saisonnières sur le travail bénévole</b></p> <p>Principales fêtes (Ramadan, Noël, etc. ) Cycle scolaire/ de travail (jours fériés) La météo (récolte, hiver, mousson, etc.)</p> <p><b>Influences liées aux évènements sur le travail bénévole</b></p> <p>Catastrophes naturelles (tsunamis, séismes, etc.) Épisodes météorologiques extrêmes (blizzards, typhons, etc.) Grands évènements politiques (élections, guerres, attaques terroristes, etc.)</p>
--

- c. Ce manuel recommande d'avoir recours au module d'enquête sur le travail bénévole au moins une fois par an, tout en reconnaissant que certains pays choisiront de le faire moins souvent. Dans ces pays, il est donc recommandé d'inclure une question annuelle sur le dénombrement par tête des bénévoles les années où le module n'est pas utilisé ; cela permettra d'avoir au moins un minimum de données permettant d'identifier les tendances du bénévolat. Le Tableau 7.1 ci-dessous propose un texte pour cette question.

**Tableau 7.1**  
**Suggestions de questions annuelles sur le travail bénévole les années où le module sur le bénévolat n'est pas utilisé**

Étape ou variable	Question
DÉBUT	<p>Je viens de vous poser des questions sur le travail rémunéré. Les prochaines questions vont porter sur le travail <u>non rémunéré non obligatoire</u> que vous avez effectué, le temps que vous consacrez sans être payé à des activités réalisées par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage.</p> <p>Au cours des quatre dernières semaines, [indiquer les dates de début et de fin de la période], avez-vous passé du temps à ce genre d'activités <u>non rémunérées</u> ?</p> <p><i>[Si la réponse est « Oui », passez à TRAVAIL_01. Si la réponse est « Non » ou « Je ne sais pas », passer à la suite de l'enquête]</i></p> <p><i>[Remarque : on entend ici par travail une activité qui pourrait en principe, être rémunérée. ]</i></p> <p><i>[Remarque : le remboursement des dépenses n'exclut pas une activité]</i></p>
TRAVAIL_01	<p>Au cours des quatre dernières semaines, [indiquer les dates de début et de fin de la période], l'une de ces activités non rémunérées a-t-elle été réalisée pour ou par le biais d'une organisation ?</p> <p><i>[Si la réponse est « Oui », passez à HEURE_01.]</i></p>
HEURE_01	<p>Combien d'heures avez-vous consacré approximativement à ce travail non rémunéré effectué pour ou par le biais d'organisations au cours de ces quatre dernières semaines ?</p>
TRAVAIL_02	<p>Au cours des quatre dernières semaines, [indiquer les dates de début et de fin de la période], l'une de ces activités non rémunérées a-t-elle été réalisée directement pour des personnes en dehors de votre ménage?</p> <p><i>[Si la réponse est « Oui », passez à HEURE_02.]</i></p>

HEURE_02	Combien d'heures avez-vous consacré approximativement à ce travail non rémunéré effectué directement pour des personnes en dehors de votre ménage au cours de ces quatre dernières semaines ? [Inscrire le nombre d'heures]
----------	--

- 7.3 **Utilisation de réponses par procuration.** En général, le recours au *Module sur le travail bénévole* peut suivre les mêmes principes que les enquêtes sur la main d'œuvre dans lesquelles il s'insère, à une exceptions près. Les réponses par procuration peuvent être généralement satisfaisantes pour les enquêtes sur la main d'œuvre, car toutes les personnes interrogées qualifiées sont probablement en mesure de connaître la situation au regard de l'emploi de tous les autres membres du ménage, mais ils peuvent ne pas être au courant du travail bénévole réalisé par les autres membres. Ce *manuel* décourage donc l'utilisation de réponses par procuration pour le travail bénévole et recommande que toutes les personnes cibles du ménage soient interrogées. Il faudrait s'efforcer de contacter tous les membres du ménage individuellement pour qu'ils répondent au supplément sur le bénévolat, et les réponses par procuration ne devraient être utilisées qu'en position de repli après que l'enquêteur se soit efforcé d'interroger toutes les personnes cibles du ménage. Si ce n'est pas possible, un membre du ménage devrait être choisi au hasard pour répondre à l'enquête et il faudrait s'assurer que cette personne réponde. Les pays ne devraient pas se fier à des réponses qui ne proviennent que des personnes disponibles pour répondre à cette enquête, en raison des possibilités de distorsion; les personnes les plus disponibles pour répondre à cette enquête sont aussi celles qui sont le plus probablement bénévoles.
- 7.4 **Placement du module sur le travail bénévole.** Si l'enquête générale couvre d'autres thématiques que l'emploi et le chômage, ce manuel recommande d'insérer le *module sur le travail bénévole* avant tout autre sujet et directement après les questions relatives à l'emploi et au chômage.

## Procédure d'adaptation du module

- 7.5 Des adaptations du module d'enquête seront très probablement nécessaires pour tenir compte du contexte local. Parmi ces adaptations figurent : (a) la traduction du module dans la langue locale et la sélection des termes et des exemples appropriés pour décrire le travail bénévole ; (b) la décision sur l'âge minimum pour le volontariat, qui peut être différente de l'âge minimum d'entrée sur le marché du travail ; (c) la décision sur la nécessité d'avoir ou non des questions filtre pour vérifier certaines des caractéristiques de la définition ; (d) la sélection de la période de référence appropriée ; (e) la détermination des exemples appropriés à utiliser ; (f) le recours aux classifications nationales sur les professions ou l'industrie qui diffèrent de la CITP-08 et de la CITI Rév. 4 ; et (g) la décision d'inclure ou pas des questions afin d'obtenir des données sur des sujets supplémentaires.

**a. Terminologie.** Comme nous l'avons vu au chapitre 3 de ce *manuel*, le terme de « bénévole » ou de « bénévolat » n'est pas communément compris dans toutes les parties du monde, et comporte une série de connotations, tant positives que négatives. Des recherches effectuées aux Etats-Unis et au Canada ont montré que certaines personnes interrogées ne vont pas mentionner de bénévolat si ce terme est utilisé dans l'enquête. Cependant, ces mêmes personnes interrogées vont indiquer qu'elles ont « aidé » ou consacré un peu de temps » lorsqu'on leur présente des exemples [l'équipe spéciale CEE-ONU sur la normalisation en matière du volontariat, 2007, p. 11]. C'est pour cette raison que l'expression « travail non rémunéré » est utilisée dans le module, et que le terme de « bénévolat » n'y figure pas. En outre, plusieurs exemples sont proposés pour orienter les personnes interrogées vers la gamme d'activité souhaitée. Pour veiller à ce que cette série d'exemples fonctionnent comme on le souhaite, il faudra les modifier pour les adapter à l'expérience locale. Outre l'examen de la recherche locale sur ce sujet, la meilleure façon

d'adapter le module au contexte local consiste à recourir à des groupes de discussion et à des panels d'experts en matière de bénévolat.

**b. Âge minimum.** Les pays peuvent choisir un âge minimum différent pour décider si le travail bénévole peut être considéré comme pertinent pour l'enquête. Le facteur essentiel est l'âge auquel on peut raisonnablement considérer que les enfants peuvent prendre sans contrainte la décision d'effectuer un travail bénévole ou pas.

**c. Période de référence.** Comme nous l'avons vu au chapitre 4 de ce *manuel*, le travail bénévole est généralement moins fréquent que le travail rémunéré, ce qui signifie qu'une dimension importante de ce phénomène pourrait passer inaperçue si la période de référence utilisée est trop courte. Cependant, si la période de référence est trop longue, les souvenirs sont moins précis. Déterminer la durée de la période de référence appropriée au contexte local dépend souvent de la fréquence d'utilisation du module au cours de l'année.

i) Partant de l'hypothèse que la plupart des pays vont insérer le *module sur le travail bénévole* dans les enquêtes sur la main d'œuvre ou d'autres enquêtes au moins une fois par an, ce *manuel* propose une période de référence de quatre semaines au lieu de la période d'une semaine habituellement utilisée dans de nombreuses enquêtes sur la main d'œuvre. Cette période de référence de quatre semaines devrait être suffisamment longue pour appréhender l'activité bénévole irrégulière, sans être trop longue pour qu'il soit difficile de se souvenir.

ii) outre la période de référence de quatre semaines, le module propose d'inclure une question supplémentaire pour appréhender les activités qui ne sont effectuées qu'une ou deux fois par an (par exemple pour une fête religieuse qui peut ne pas correspondre au moment où l'enquête est effectuée).

iii) dans les pays dans lesquels les enquêtes sur la main d'œuvre sont effectuées de façon continue, et que le supplément sur le bénévolat y est régulièrement inclus, on peut utiliser une période de référence plus courte (une semaine).

**d. Premier exemple.** Le module sur le travail bénévole présenté dans ce manuel propose une brève question d'introduction pour établir le concept de travail non rémunéré volontaire dans l'esprit de la personne interrogée, qui est suivie d'une liste raisonnable d'exemples relatifs à des activités spécifiques, suivie d'une question fourre-tout. Cette approche a été sélectionnée après avoir testé un projet de module et après examen des membres du groupe d'experts techniques du centre Johns Hopkins et de l'OIT sur la mesure du travail bénévole. Dans les pays où ce concept est moins habituel, et où les enquêtes se font au cours d'entretien de face à face, il peut être utile cependant et peut-être approprié du point de vue culturel, de proposer une déclaration d'introduction plus longue, afin d'aider les personnes interrogées à comprendre l'objet de l'enquête sur le travail bénévole. Dans les pays qui utilisent des cartes visuelles pour les enquêtes sur la main d'œuvre, une carte peut être utilisée pour montrer une palette de travaux bénévoles possibles.

**e. Structures alternatives de classification.** Les pays peuvent utiliser leurs propres classifications sur les professions et les industries pour le travail bénévole. Toutefois, plus ces classifications divergent des classifications CITP et CITI recommandées, moins les données du pays seront comparables à celles des autres pays.

**f. Questions supplémentaires.** Il est possible d'inclure des questions supplémentaires dans le module pour collecter une série de données sur d'autres sujets intéressants localement, si l'on considère que ce n'est pas trop lourd pour les personnes interrogées ni pour l'enquêteur. L'annexe III propose une liste de sujets possibles, avec des propositions de textes.

**g. Questions filtre.** Il peut être souhaitable, pour s'assurer que les éléments essentiels de la définition du travail bénévole sont correctement compris, d'ajouter des questions filtre au module, pour vérifier si ces éléments et si le travail bénévole est le résultat d'une forme de contrainte légale ou autre ou s'il comporte une compensation (contrairement au simple remboursement des dépenses). Voici des propositions de texte pour quatre questions filtre portant sur le thème du service obligatoire, des relations familiales, de la compensation, et du bénévolat national ou international.

i) **Service obligatoire.** Comme nous l'avons vu ci-dessus, la loi impose souvent un travail sans rémunération ou avec une rémunération limitée ou comme condition pour percevoir une allocation. Cela peut se produire, par exemple, quand le service national est proposé comme

alternative au service militaire obligatoire, ou à une peine de prison pour crime, ou comme obligation pour obtenir un diplôme scolaire. Dans ce cas, le travail non rémunéré qui en résulte ne peut pas être considéré comme bénévole, car il ne respecte pas le critère d'absence d'obligation inscrit dans la définition du travail bénévole recommandée ici. Afin de vérifier si le travail bénévole ne se situe pas en dehors du champ d'application de l'enquête, les agences statistiques peuvent choisir d'intégrer une question filtre comme celles qui sont proposées ci-dessous dans leur module d'enquête sur le bénévolat.

FILTRE_A_01	Ce travail non rémunéré était-il exigé par les autorités dans le cadre du service national, ou par un tribunal, ou pour une autre raison ? <i>[Inscrire la réponse textuellement]</i>
FILTRE_A_02	Ce travail non rémunéré était-il exigé par votre employeur pour obtenir un emploi ou par votre école pour obtenir un diplôme ? <i>[Inscrire la réponse textuellement]</i>

ii) **Travail non rémunéré pour des parents.** La définition du travail bénévole recommandée dans ce *manuel* se limite au travail effectué pour des personnes en dehors de son propre ménage. En fonction des modes de vie des communautés, cependant, ce critère peut avoir des implications très différentes selon les contextes. Les membres de la famille étendue (parents, grands-parents, tantes, etc. ) sont plus souvent susceptibles de vivre ensemble dans les pays en développement que dans les pays développés, le taux de bénévolat direct peut donc être plus élevé dans les pays développés et sous-estimé dans les pays en développement. Pour vérifier cela, les agences statistiques peuvent utilement ajouter une question filtre afin de déterminer dans quelle mesure le travail bénévole appréhendé dans l'enquête est effectué pour des membres de la famille, qui vivent en dehors du ménage de la personne interrogée.

FILTRE_B_01	Ce travail non rémunéré a-t-il été effectué pour un membre de votre famille qui vit en dehors de votre ménage (parents, grands-parents, tantes, oncles, cousins, frères et sœurs, ou enfant d'un membre du ménage) ? <i>[Si la réponse est « Oui », aller au FILTRE_02, si la réponse est « Non », aller à ...]</i>
-------------	--

iii) **Compensation.** Par définition, le travail bénévole est un travail sans compensation financière ou autre, mais certaines formes d'échange en espèces ou en nature sont toutefois possibles sans pour autant enfreindre cet élément de la définition. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les bénévoles peuvent être remboursés des frais encourus pour leur mission, des services de peu de valeur peuvent leur être fournis, comme des repas ou le transport, ils peuvent recevoir des cadeaux symboliques, qui sont l'expression de la gratitude pour le travail effectué, et peuvent dans certains cas recevoir des bourses.

- C'est en fonction des circonstances locales et des habitudes qu'on peut déterminer si l'échange monétaire permet d'inclure ou d'exclure le travail non rémunéré en question du champ d'application de la définition, car la valeur du salaire reçu ou du cadeau reçu par le bénévole varie d'un endroit à l'autre. Chaque pays devrait faire ses choix en fonction des habitudes locales, et les administrateurs de l'enquête peuvent inclure les décisions prises à ce sujet dans les instructions.
- Afin de s'assurer que les personnes interrogées comprennent cet aspect du travail bénévole de la même façon que les concepteurs de l'enquête, il peut être utile d'ajouter une question filtre demandant des précisions sur la compensation éventuelle. Voici ci-dessous une proposition de texte pour cette question filtre.

FILTRE_C_01	Avez-vous reçu ou vous attendez-vous à recevoir quelque chose en échange de votre aide/travail ? (Oui/Non) <i>Si la réponse est « Non », aller à ACTE_02</i>
-------------	---

FILTRE_C_02	Qu'avez-vous reçu ou que vous attendez-vous à recevoir pour votre aide/travail ? [Inscrire la réponse textuellement]
FILTRE_C_03	Quelle est la valeur approximative de ce que vous avez reçu ou ce que vous attendez à recevoir pour votre aide/travail ? [Inscrire la valeur monétaire]

(iv) **Travail bénévole international.** Le travail bénévole n'est pas seulement destiné aux personnes de son propre pays. Pour évaluer la contribution du travail bénévole effectué par un bénévole d'un pays pour produire des biens et des services dans un autre pays, il est donc utile d'établir une différence une question filtre comme celle qui est proposée ci-dessous pourrait être utilisée.

FILTRE_D_01	Avez-vous effectué ce travail non rémunéré [à l'étranger/en dehors de ce pays] ? [Inscrire la réponse textuellement]
-------------	---

## Formation des responsables des entrevues, des opérateurs et des codeurs

- 7.6 Le travail bénévole comporte un certain nombre de concepts qui ne sont pas forcément familiers pour les équipes responsables de la mise en œuvre des enquêtes sur la main d'œuvre ou sur d'autres questions sociales. Une formation spécifique sera donc nécessaire pour familiariser toutes les personnes impliquées dans ce travail d'enquête – les superviseurs, les concepteurs de l'enquête, les enquêteurs, les codeurs, et le personnel chargé de la saisie des données – avec ces concepts. Voici les grands concepts sur lesquels il faudra attirer tout spécialement l'attention durant cette formation supplémentaire : les éléments de la définition du travail bénévole, la gamme de travail bénévole que les personnes interrogées sont susceptibles d'effectuer dans leur pays, la distinction entre rémunération et remboursement des dépenses, les types d'obligations qui empêchent une forme de travail non rémunéré d'être considérée comme du travail bénévole, le traitement des réponses par procuration pour cette activité, et tous les aspects socioculturels qui peuvent avoir une incidence sur les réponses, y compris la sensibilité aux religions et aux jours fériés qui peuvent avoir une incidence sur le taux de réponse. Les équipes d'enquête devront aussi être suffisamment au fait des réalités locales pour juger si des exemples sont nécessaires pour éviter des réponses inappropriées ou des malentendus.
- 7.7 Il sera nécessaire de former le personnel responsable de la comptabilité nationale appelé à interpréter les résultats des enquêtes et à les intégrer dans d'autres systèmes de statistiques, y compris les comptes satellites recommandés par le *Manuel* des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif.
- 7.8 La partie trois du *Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré* publié en 2005 par les Nations Unies offre des suggestions pratiques sur la mise en œuvre d'une enquête dont le vocabulaire n'est pas familier au personnel ni aux autres membres de l'équipe impliqués [Nations Unies, 2005].

## Traitement des non-réponses

- 7.9 Une absence de réponse peut poser un problème dans une enquête sur le travail bénévole. Étant donné que le fait de répondre à une enquête est en soi un acte similaire au bénévolat, une absence de réponse peut compromettre la représentativité de l'échantillon et produire des estimations déformées puisque les personnes qui ne font pas de bénévolat peuvent choisir de ne pas répondre, ce qui augmente la proportion des personnes interrogées qui sont des bénévoles. Abraham et al. [Abraham 2008, p. 3] suggère effectivement que l'augmentation du taux de bénévolat aux États-Unis constaté par les enquêtes Gallup de 1977 à 1991 peut être en

grande partie le reflet de la baisse du taux de réponse des personnes qui ne sont pas bénévoles. Cependant, il n'existe pas de preuves déterminantes au sujet de la gravité de la distorsion produite par l'absence de réponses dans les enquêtes sur le bénévolat. D'un côté, une analyse de l'enquête américaine sur l'utilisation du temps (ATUS) semble montrer que la distorsion due à l'absence de réponse porte à la fois sur le taux de bénévolat et les heures de bénévolat.<sup>14</sup> Cependant, l'expérience de Statistique Canada indique que l'absence de réponse n'était pas un facteur majeur dans ses études sur le bénévolat.<sup>15</sup> Étant donné la brièveté du module d'enquête sur le bénévolat recommandé, et le fait qu'il a été conçu pour être rattaché à l'enquête sur la main d'œuvre, qui est obligatoire dans de nombreux pays, l'absence de réponses devrait être minimisée. Malgré tout, il faudrait probablement prendre des mesures pour limiter encore plus les possibilités de distorsion pour non-réponse. Puisque l'absence de réponse provient soit d'une absence de contact, soit d'un refus, il faudrait tenir compte de ces deux problèmes.<sup>16</sup>

- a. Pour réduire l'absence de contact, il faut prendre des mesures comme un suivi répété, contacter ceux qui vont probablement être difficiles à contacter au début du processus pour avoir suffisamment de temps pour le suivi, et envoyer des lettres à l'avance expliquant l'enquête par courrier et par entrevue de face à face.
- b. Pour réduire le nombre de refus, il faut prendre des mesures comme former les enquêteurs à l'art de la persuasion, et à expliquer l'objectif de cette enquête aux personnes qu'on envisage d'interroger de façon à piquer leur curiosité [Groves, 2006, p. 664-665].
- c. Si la distorsion en raison de l'absence de réponse est considérée comme un problème significatif, le recours aux techniques statistiques d'évaluation et de correction peut être envisagé. Ces techniques font l'objet d'une discussion dans Groves [2006], Little and Vartivarian [2003], Groves et al. [2006], et Abraham et al. [2006].<sup>17</sup> Groves observe cependant que « toutes ces techniques d'ajustement se fondent sur l'hypothèse que les réponses des groupes de personnes qui répondent et des groupes de personnes qui ne répondent pas présentent des tendances de réponse communes et des caractéristiques communes dans la répartition des mesures d'enquête ». Comme il est généralement impossible de tester ces

---

<sup>14</sup> En utilisant une série de données consistant en un sous-échantillon aléatoire de personnes ayant répondu et d'autres n'ayant pas répondu à l'enquête américaine sur l'utilisation du temps (ATUS) qui avaient participé auparavant au supplément sur le bénévolat de l'enquête courante sur la population (CPS), Abraham et al. [2008] ont estimé le taux de bénévolat du CPS et les heures moyennes de bénévolat pour la totalité de l'échantillon commun, pour les personnes ayant répondu à ATUS et celles qui n'y avaient pas répondu. Les taux de bénévolat et les heures de bénévolat étaient différents pour les personnes ayant répondu à l'enquête et celles qui n'y avaient pas répondu, à la fois au niveau agrégé et pour un certain nombre de sous-groupes démographiques et autres, ce qui suggérait qu'il était peu probable que les ajustements standard de la distorsion pour absence de réponse soient appropriés. Cependant, les conclusions à deux variables ou à variables multiples sur les relations entre le bénévolat et les caractéristiques des personnes ayant répondu étaient relativement peu affectées par la distorsion à cause de l'absence de réponse.

<sup>15</sup> Lorsque Statistique Canada a changé d'outil pour son enquête 2004 sur le don, le bénévolat et la participation au Canada, le taux de bénévolat qui en est sorti était de 45 pour cent, ce qui était beaucoup plus élevé que le taux de 27 pour cent de l'enquête nationale de l'an 2000 sur le don, le bénévolat et la participation. Même s'il existait des raisons de croire que la prévalence du bénévolat était plus élevée en 2004 que les années précédentes, des questions se posaient. Les taux de réponse étaient beaucoup plus bas pour cette enquête isolée que pour les enquêtes précédentes, qui étaient des suppléments à l'enquête sur la main d'œuvre. L'analyse était rendue encore plus difficile en raison de changements apportés au questionnaire et au système d'échantillons, et le nouvel échantillon sur la base d'appels de numéros de téléphones aléatoires fournissait des informations limitées sur l'ajustement pour absence de réponse. Heureusement, Statistique Canada avait également effectué en 2004 une enquête de suivi sur le don, le bénévolat et la participation, en utilisant l'ancien questionnaire et l'ancienne méthodologie, si bien qu'il a été possible de comparer les taux de bénévolat obtenus en 2004 en utilisant les deux méthodologies. Ils se sont avérés similaires, et les analystes ont conclu que l'augmentation du bénévolat était un phénomène bien réel [Statistique Canada 2006a]

<sup>16</sup> Voir Groves and Couper [1998, p. 295-321] et Groves [2006, p. 263]

<sup>17</sup> On retrouve, parmi ces ajustements statistiques, les ajustements de pondération des classes, les modèles de tendances, les méthodes de calibration, et la post-stratification en utilisant des sous-classes [Groves, 2006, p. 653].

hypothèses, il convient donc de faire preuve de prudence en appliquant ces techniques aux enquêtes sur le bénévolat.

## Présentation des données

- 7.10 Cette section du manuel décrit huit tableaux de données qui peuvent être construits à partir des données de l'enquête. Vous trouverez des échantillons de ces tableaux à la fin de ce chapitre. Il s'agit là d'exemples à titre d'illustration, plutôt que de formats exigés. Les tableaux sont conçus pour fournir un résumé des données pour toutes les variables collectées en utilisant le module d'enquête, avec des détails sur le type de travail bénévole (directement pour les ménages, ou pour ou par le biais d'organisations), les caractéristiques des bénévoles, les caractéristiques des professions pour les travaux exécutés, et l'industrie/secteur dans lequel le travail a été effectué. Dans la mesure du possible, les rapports sur le travail bénévole devraient suivre la même structure que celle qui est utilisée pour le travail rémunéré. Notamment :
- a. Tableau 7.2 : Population au-dessus de 15 ans, nombre de bénévoles, taux de bénévolat, nombre d'heures de bénévolat, valeur du travail bénévole, par type de volontariat et selon les caractéristiques des bénévoles ; ce tableau décrit les bénévoles en fonction du type de bénévolat (direct ou dans le cadre d'une organisation), et des caractéristiques démographiques. Il montre les taux de bénévolat, le nombre de bénévoles et d'heures séparément pour (1) la quantité totale de travail bénévole, (2), le travail bénévole pour et par le biais d'organisations, et (3) le travail bénévole directement destiné aux autres ménages. Les données sont présentées globalement avec des détails en fonction des différentes caractéristiques démographiques des bénévoles : sexe, âge, situation de famille, etc. Des suggestions de détail au sein de chacune des caractéristiques sont présentées, même s'il est évident que les pays peuvent préférer utiliser leurs conventions locales.
  - b. Tableau 7.3 : Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, en fonction de la profession et du sexe du bénévole, ce tableau montre le nombre de bénévoles et les heures de bénévolat par professions en ventilant selon qu'il s'agit de bénévolat (1) pour ou par le biais d'organisations ou (2) direct pour les ménages. Les données sont présentées globalement, avec des détails en fonction de la CITP-08 au plus haut niveau d'agrégation à titre d'illustration. Les données sont également ventilées selon les hommes et les femmes.
  - c. Tableau 7.4 : Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, en fonction de l'industrie du travail bénévole et du sexe du bénévole ; ce tableau montre le nombre de bénévoles et d'heures de bénévolat par industrie au sein de laquelle le travail bénévole a été effectué, en ventilant selon qu'il s'agit de bénévolat (1) pour ou par le biais d'organisations ou (2) direct pour les ménages. Les données sont présentées globalement, avec des détails en fonction de la CITI au plus haut niveau d'agrégation à titre d'illustration. Les données sont également ventilées selon les hommes et les femmes.
  - d. Tableau 7.5 : Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, en fonction de la classification ICNPO du travail bénévole et du sexe du bénévole ; ce tableau montre le nombre de bénévoles et d'heures de bénévolat par secteur ICNPO au sein duquel le travail bénévole a été effectué, en ventilant selon qu'il s'agit de bénévolat (1) pour ou par le biais d'organisations ou (2) direct pour les ménages. Les données sont présentées globalement, avec des détails en fonction de l'ICNPO pour les pays qui souhaitent préserver la comparabilité avec les rapports précédents utilisant cette classification. Les données sont également ventilées selon les hommes et les femmes.
  - e. Tableau 7.6 : Le travail bénévole dans le cadre d'organisations, par type d'organisation, type de profession bénévole, et sexe du bénévole ; ce tableau ventile les colonnes « travail dans le cadre d'une organisation » du tableau 7.2 par type d'organisation – ISBL, entreprises, administrations, et autres organisations. Les données sont également ventilées selon les hommes et les femmes.
  - f. Tableau 7.7 : Travail bénévole dans le cadre d'organisations, par type d'organisation, sexe du bénévole et industrie dans laquelle le travail bénévole est effectué ; ce tableau donne des

résultats similaires par industrie. Les données sont également ventilées selon les hommes et les femmes.

- g. Tableau 7.8 : Travail bénévole direct : nombre de bénévoles, total des heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, en fonction des caractéristiques des bénévoles et des modes de bénévolat : ce tableau montre le bénévoles directs et le total des heures de bénévolat (1) au total, (2) ceux qui ne sont bénévoles que sous cette forme, et (3) ceux qui sont également bénévoles pour ou par le biais d'organisations. Les données sont agrégées, et ventilées en fonction des caractéristiques démographiques des bénévoles : sexe, âge, situation de famille, etc. Des suggestions de détail au sein de chacune des caractéristiques sont présentées, même s'il est évident que les pays peuvent préférer utiliser leurs conventions locales.
- h. Tableau 7.9 : : Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, en fonction des professions rémunérées et du sexe du bénévole ; ce tableau montre le nombre de bénévoles et d'heures de bénévolat en fonction des professions rémunérées des bénévoles (pour élaborer les estimations sur le coût d'opportunité du travail bénévole) ventilés selon qu'il s'agit de bénévolat (1) pour ou par le biais d'organisations ou (2) direct pour les ménages. Les données sont présentées globalement, avec des détails en fonction de la CITP-08 au plus haut niveau d'agrégation à titre d'illustration. Les données sont également ventilées selon les hommes et les femmes.

- 7.11 Pour obtenir ces tableaux, il est nécessaire de présenter non seulement les heures de bénévolat pour chaque activité, mais aussi de calculer le total des heures de bénévolat, le total des heures de bénévolat dans chaque profession, et le total des heures de bénévolat dans chaque industrie. Les heures doivent être indiquées sur une base annuelle. En cas d'utilisation d'une autre base, il faudrait l'indiquer sur les tableaux.

### Accès aux données

- 7.12 Les pays devraient informer le Département de Statistique de l'OIT de la publication des données obtenues en application de ce *manuel*. Les données obtenues et les rapports devraient être transmis au Département de statistique, 4 route des Morillons, 1211 Genève 22 Suisse, ou par email à [statistics@ilo.org](mailto:statistics@ilo.org).
- 7.13 Il est probable que les données sur le travail bénévole qui en ressortiront susciteront un grand intérêt. Pour maximiser l'impact de ces données, les autorités statistiques devraient envisager de diffuser les données du module sur le travail bénévole lors d'un événement public de lancement auquel participeraient les membres de la communauté du bénévolat et des associations sans but lucratif. Outre la diffusion des données dans les langues locales, la diffusion des rapports dans les langues officielles de l'OIT facilitera leur diffusion internationale.
- 7.14 Tout en se conformant aux dispositions légales et aux pratiques nationales, les microdonnées sur le travail bénévole devraient être publiquement disponibles pour étude.

**Tableau 7.2 - Population âgée de 15 ans et plus, nombre de bénévoles, taux de bénévolat, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par type de bénévolat et caractéristiques des bénévoles**

Caractéristiques des bénévoles	Population totale du pays âgée de 15 ans et plus	Total travail bénévole				Travail bénévole dans le cadre d'organisations		
		Nombre de personnes bénévoles	Taux de bénévolat	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Taux de bénévolat	Total des heures de bénévolat 12 mois
	A	B	C	D	E	F	G	H
<b>TOTAL ( compte non dupliqué )</b>								
<b>Sexe</b>								
Masculin								
Féminin								
<b>Age</b>								
15-24								
25-44								
45-64								
65+								
<b>Situation de famille</b>								
jamais marié								
Marié								
Veuf, divorcé, séparé								
<b>Education</b>								
aucune éducation formelle								
Éducation primaire								
Éducation secondaire								
Éducation supérieure								
<b>Situation professionnelle</b>								
employé								
Sans emploi								
ne fait pas partie de la population active								
<b>Revenus du ménage (Moyenne nationale)</b>								
Pauvre(moins de 50% de la moyenne)								
moyen (50 à 150% de la moyenne)								
Aisé ( plus de 150% de la moyenne)								
<b>Présence d'enfants</b>								
Pas d'enfants dans le ménage								
Enfants dans le ménage								
<b>Appartenance ethnique</b>								
Catégories OIT ou convention locale								
<b>Autres caractéristiques d'intérêt local</b>								
Catégories OIT ou convention locale								

Note: comme une personne peut être bénévole à la fois pour des organisations et directement, le taux de bénévoles et le nombre de bénévoles ne peuvent pas s'ajouter, ex., B?F+J et C?G+K

**Tableau 7.3**

**Nombre de bénévoles, heures de bénévolat et valeur du travail bénévole par type de profession bénévole et sexe des bénévoles**

Professions bénévoles, CITP	Total du travail bénévole			Travail bénévole dans			Travail bénévole direct		
	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
<b>Total</b>	<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne B</i>			<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne F</i>			<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne F</i>		
1.Législateurs, cadres de direction et gérants									
2. Professions intellectuelles et scientifiques									
3.Professions intermédiaires									
4. Employés de type administratif									
5.Personnels des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs									
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche									
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat									
8. Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers d'assemblage									
9. Professions élémentaires									
0. Professions militaires									
<b>Hommes</b>									
<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>									
<b>Femmes</b>									
<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>									

**Note: comme une personne peut être bénévole à la fois pour des organisations et directement, le taux de bénévoles et le nombre de bénévoles ne peuvent pas s'ajouter, ex., A+D+G**

**Note: Comme une personne peut participer à plus d'un épisode de bénévolat impliquant plus d'une profession, le nombre de professions indiquées est supérieur au nombre total de bénévoles dans le pays (indiqué au 7.2 - Colonne B). Donc, les totaux indiqués dans les colonnes A, D, et G devraient être pris dans les totaux correspondants du tableau 7.2.**

**Tableau 7.4 - Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par type d'industrie et sexe des bénévoles**

Section CITI	Industrie du travail bénévole, CITI	Total du travail bénévole			Travail bénévole dans le cadre			Travail bénévole direct		
		Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
	<b>Total</b>	<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne B</i>			<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne F</i>			<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne J</i>		
A	Agriculture, sylviculture et pêche									
B	Activités extractives									
C	Activités de fabrication									
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation									
E	Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets, activités de remise en état									
F	Construction									
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles									
H	Transport et entreposage									
I	Activités d'hébergement et de restauration									
J	Information et communication									
K	Activités financières et d'assurances									
L	Activités immobilières									
M	Activités professionnelles, scientifiques et techniques									
N	Administration et activités d'appui administratif									
O	Activités de maintien de l'ordre et de la sécurité publics									
P	Éducation									
Q**	Activités de soins de santé dispensées en établissement									
Q**	Activités d'action sociales sans hébergement									
R	Arts, spectacles, loisirs									
S**	Activités d'organisations associatives économiques, patronales et professionnelle et syndicats									
S**	Activités des organisations religieuses									
S**	Activités d'octroi de subventions et de dons									
S**	Activités des autres organisations associatives, n.c.a.									
S**	Autres activités de service									
T	Activités des ménages privés employant du personnel domestique, activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre									
U	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux									
	<b>Hommes</b>									
	<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>									
	<b>Femmes</b>									
	<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>									

\*\* Indique une subdivision d'une section, d'une division ou d'un groupe.

Note: comme une personne peut être bénévole à la fois pour des organisations et directement, le taux de bénévoles et le nombre de bénévoles ne peuvent pas s'ajouter, ex, A?D+G

Note: Comme une personne peut participer à plus d'un épisode de bénévolat dans plus d'une industrie, le nombre de personnes bénévoles dans les différentes industries (colonne A) est supérieur au nombre total de bénévoles dans le pays (indiqué au 7.2 - Colonne B). Donc, les totaux indiqués dans les colonnes A, D, et G devraient être pris dans les totaux correspondant du tableau 7.2.

**Tableau 7.5 - Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par secteur ICNPO et sexe des bénévoles**

Secteur ICNPO	Industrie du travail bénévole, ICNPO	Total du travail bénévole			Travail bénévole dans le cadre d'organisations			Travail bénévole direct		
		Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
	<b>Total</b>	<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne B</i>			<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne F</i>			<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne J</i>		
1	Culture, sports et loisirs									
2	Éducation et recherche									
3	Santé									
4	Services sociaux									
5	Environnement									
6	Développement local et logement									
7	Services juridiques et défense des droits									
8	Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat									
9	Activités internationales									
10	Religion									
11	Associations professionnelles et syndicats									
12	Organisations non dénommées ailleurs									
	<b>Hommes</b>									
	<i>Par catégories ICNPO comme ci-dessus</i>									
	<b>Femmes</b>									
	<i>Par catégories ICNPO comme ci-dessus</i>									

**Note:**comme une personne peut être bénévole à la fois pour des organisations et directement, le taux de bénévoles et le nombre de bénévoles ne peuvent pas s'ajouter,ex., A?D+G

**Note:** Comme une personne peut participer à plus d'un épisode de bénévolat dans plus d'une industrie, le nombre de personnes bénévoles dans différentes industries (colonne A) est supérieur au nombre total de bénévoles dans le pays (indiqué au 7.2 - Colonne B). Donc, les totaux indiqués dans les colonnes A, D, et G devraient être pris dans les totaux correspondant du tableau 7.2.

**Tableau 7.6**  
**Travail bénévole dans le cadre d'une organisation, par type d'organisation, type de profession et sexe du bénévole**

Professions bénévoles, CITP	Total du travail bénévole dans le			Travail bénévole pour ou par le			Travail bénévole pour ou par le			Travail bénévole pour ou par le			Travail bénévole pour ou par le		
	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
<b>Total</b>	<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne F</i>			<i>Compte non dupliqué</i>			<i>Compte non dupliqué</i>			<i>Unduplicated count</i>			<i>Unduplicated count</i>		
1.Législateurs, cadres de direction, gérants															
2. Professions intellectuelles et scientifiques															
3. Professions intermédiaires															
4. Employés de type administratif															
5. Personnels des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs															
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche															
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat															
8. Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers d'assemblage															
9. Professions élémentaires															
0. Professions militaires															
<b>Hommes</b>															
<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>															
<b>Femmes</b>															
<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>															

Note: comme une personne peut être bénévole à la fois pour des organisations et directement, le taux de bénévoles et le nombre de bénévoles ne peuvent pas s'ajouter, ex., A?D+G+J+M

Note: Comme une personne peut participer à plus d'un épisode de bénévolat impliquant plus d'une profession, le nombre de personnes bénévoles pour les organisations (colonne A) peut ne pas être égal au nombre total de bénévoles travaillant pour des organisations dans le pays (indiqué au 7.2 - Colonne F). Donc, le total indiqué dans la colonne A, devrait être pris dans le total correspondant du tableau 7.2. Les totaux des colonnes D,G, J et M devraient être des comptes **non dupliqués** des personnes bénévoles dans ces catégories.

**Tableau 7.7 - Travail bénévole dans le cadre d'une organisation, par type d'organisation, sexe du bénévole et type d'industrie dans laquelle est effectué le travail bénévole**

Section CITI	Industrie du travail bénévole, CITI	Total du travail bénévole dans le cadre d'organisations			Travail bénévole pour ou par le biais d' ISBL			Travail bénévole pour ou par le biais d'entreprises			Travail bénévole pour ou par le biais d'administrations publiques			Travail bénévole pour ou par le biais d'autres organisations		
		Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
	<b>Total</b>	<i>Même total qu'au tableau 7.2 Colonne B</i>			<i>Compte non dupliqué</i>			<i>Unduplicated count</i>			<i>Compte non dupliqué</i>			<i>Compte non dupliqué</i>		
A	Agriculture, sylviculture et pêche															
B	Activités extractives															
C	Activités de fabrication															
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation															
E	Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets, activités de remise en état															
F	Construction															
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles															
H	Transport et entreposage															
I	Activités d'hébergement et de restauration															
J	Information et communication															
K	Activités financières et d'assurances															
L	Activités immobilières															
M	Activités professionnelles, scientifiques et techniques															
N	Administration et activités d'appui administratif															
O	Activités de maintien de l'ordre et de la sécurité publics															
P	Éducation															



**Tableau 7.8 - Travail bénévole direct: nombre de bénévoles, total des heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par caractéristiques du bénévole et type de bénévolat**

Caractéristiques des bénévoles	Total du travail bénévole direct			Travail bénévole par ceux qui ne font que du bénévolat direct			Travail bénévole par ceux qui font à la fois du bénévolat direct et du bénévolat pour des organisations		
	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
<b>Total</b>									
<b>Sexe</b>									
Masculin									
Féminin									
<b>Age</b>									
15-24									
25-44									
45-64									
65+									
<b>Situation familiale</b>									
Célibataire									
marié									
<b>Éducation</b>									
aucune éducation formelle									
Éducation primaire									
Éducation secondaire									
Éducation supérieure									
<b>Situation professionnelle</b>									
employé									
Sans emploi									
ne fait pas partie de la population active									
<b>Revenus du ménage</b>									
Catégories ILO or local convention									
<b>Présence d'enfants</b>									
Pas d'enfants dans le ménage									
Enfants dans le ménage									
<b>Appartenance ethnique</b>									
Catégories OIT ou convention locale									
<b>Autres caractéristiques d'intérêt local</b>									
Catégories OIT ou convention locale									

**Tableau 7.9 - Nombre de bénévoles, heures de bénévolat, et valeur du travail bénévole, par type de profession du travail rémunéré et sexe du bénévole**

Profession du travail rémunéré du bénévole	Population totale du pays âgée de 15 ans et plus	Total du travail bénévole				Travail bénévole dans le cadre				Travail bénévole direct			
		Nombre de personnes bénévoles	Taux de bénévolat	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Taux de bénévolat	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole	Nombre de personnes bénévoles	Taux de bénévolat	Total des heures de bénévolat 12 mois	Valeur du travail bénévole
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
<b>TOTAL ( compte non dupliqué )</b>													
1. Législateurs, cadres de direction, gérants													
2. Professions intellectuelles et scientifiques													
3. Professions intermédiaires													
4. Employés de type administratif													
5. Personnels des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs													
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche													
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat													
8. Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers d'assemblage													
9. Professions élémentaires													
0. Professions militaires													
Sans emploi													
ne fait pas partie de la population active													
<b>Hommes</b>													
<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>													
<b>Femmes</b>													
<i>Par catégories CITP comme ci-dessus</i>													
<b>Note: comme une personne peut être bénévole à la fois pour des organisations et directement, le taux de bénévoles et le nombre de bénévoles ne peuvent pas s'ajouter, ex. B?F+J et C?G+K</b>													



## Annexe I

### Manuel de codage du module d'enquête

Étape ou variable	Question	Codage
RS_REGLE	<i>[Merci d'indiquer si les informations de ce questionnaire correspondent à la personne interrogée elle-même ou à d'autres membres de son ménage]</i>	01 si la personne répond pour elle-même 02 si d'autres membres du ménage fournissent une réponse par procuration
DÉBUT	Je vous ai posé jusqu'à présent des questions sur le travail rémunéré. Les prochaines questions vont porter sur le travail <u>non rémunéré non obligatoire</u> que vous avez effectué, le temps que nous consacrez sans être payé à des activités réalisées par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage.  <i>[Remarque : on entend par travail ici une activité qui pourrait en principe, être rémunérée.]</i> <i>[Remarque : le remboursement des dépenses n'exclut pas une activité]</i>	n.a.
TRAVAIL_01	Au cours des quatre dernières semaines, <i>[indiquer les dates de début et de fin de la période]</i> , avez-vous passé du temps à ce genre d'activités <u>non rémunérées</u> ?  <i>[Si la réponse est « Oui », passez à TRAVAIL_02. Si la réponse est « Non » ou « Je ne sais pas », passer à EXEMPLE_01]</i>	01 Oui 02 Non 09 ne sait pas/n'est pas sûr
TRAVAIL_02	Merci de me dire quel type d'activité <u>non rémunérée</u> vous avez effectuée. Essayez de vous souvenir du plus grand nombre d'activités possible. Vous pouvez par exemple commencer par le travail <u>non rémunéré</u> [le plus récent ou celui auquel vous avez consacré le plus de temps].  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la profession]</i> <i>Si la personne interrogée mentionne plus d'un type d'activité, séparer les réponses de TRAVAIL_02 à TRAVAIL_03 par a, b, c, à la fin de chaque activité indiquée.</i>	TRAVAIL_021 Inscrire la réponse textuellement TRAVAIL_022 attribuer un code d'activité de l'Indice CITP-88
HEURE_01	J'aimerais pouvoir déterminer le nombre total d'heures durant lesquelles vous avez effectué cette activité <i>[Répéter à la personne la première activité qu'elle a mentionnée, ensuite répéter de HEURE_01 jusqu'à TYPE_ORG04 pour chacune des activités supplémentaires mentionnées]</i> au cours des quatre dernières semaines. Vous rappelez-vous approximativement combien d'heures vous avez consacré à cette activité <u>non rémunérée</u> ?  <i>[Si la réponse est « Oui », inscrire le nombre d'heures indiqué et passez à TYPE_ORG01. Si la réponse est « Non » ou « Je ne sais pas », passer à HOUR_02]</i> <i>Si la personne indique une activité bénévole effectuée en concomitance avec un travail rémunéré, cette activité ne relève pas du travail bénévole.</i> <i>Si la personne indique une activité bénévole effectuée en concomitance avec un travail non rémunéré pour un membre de son ménage, demander à la personne le temps estimé attribuable à l'activité bénévole.</i>	Inscrire la réponse textuellement ou inscrire l'estimation sur la base de HOUR_01 et HEURE_03
HEURE_02	Si vous ne vous souvenez pas du nombre total d'heures, pourriez-vous vous rappeler combien de fois vous avez fait cette activité ces quatre dernières semaines ?  <i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la fréquence]</i>	Inscrire le nombre de fois
HEURE_03	Et combien d'heures avez-vous consacré à ce travail <u>non rémunéré</u> [la dernière fois / en moyenne à chaque fois que vous l'avez faite ?]  <i>[Inscrire la réponse textuellement]</i>	Inscrire le nombre d'heures
TYPE_ORG01	Avez-vous effectué ce travail <u>non rémunéré</u> pour ou par le biais d'une organisation ?  <i>[Si la réponse est « Non », mettre le code [ bénévolat direct] et passer à TRAVAIL_03]</i>	01 Oui 02 Non 09 ne sait pas
TYPE_ORG02	Quel est le nom de l'organisation pour laquelle vous avez fait ce	TYPE_ORG021 Inscrire la

	<p>travail <u>non rémunéré</u> ?</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie ou du secteur. Si la personne mentionne plus d'une organisation, répéter les questions TYPE_ORG03 -04 pour chacune des organisations ]</i></p>	<p>réponse textuellement TYPE_ORG022 Attribuer un code industrie Index CITI, rév. 4 (laisser en blanc si la réponse à TYPE_ORG-1 est « Non » ou « ne sait pas ») TYPE_ORG032 Attribuer un code secteur (laisser en blanc si la réponse à TYPE_ORG-1 est « ne sait pas ») 00 Bénévolat direct (si TYPE_ORG-1 est « Non ») 01 Organisation philanthropique/sans but lucratif/ONG/syndicat/organisation religieuse 02 Entreprise 03 Administration 04 Autres, y compris la communauté 09 Ne sait pas/n'est pas sûr</p>
TYPE_ORG03	<p>Si le nom de l'organisation ne figure pas dans le manuel de codes, ou si aucun manuel de codage n'est utilisé, demander : Que fait cette organisation ? (80 espaces)</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie]</i></p>	<p>TYPE_ORG031 Inscrire la réponse textuellement TYPE_ORG032 Attribuer un code industrie Index CITI, rév. 4 (laisser en blanc si la réponse à TYPE_ORG-1 est « Non » ou « ne sait pas »)</p>
TYPE_ORG04	<p>Je vais maintenant vous lire une liste de quatre types d'organisations. Merci de me dire celle qui décrit le mieux l'organisation pour laquelle vous avez travaillé.</p> <p>A. Organisation philanthropique / à but non lucratif/ ONG/syndicat/ organisation religieuse B. Entreprise C. Administration D. Autres, y compris la communauté E. Je ne suis pas sûr</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage du secteur]</i> <i>[Si la personne a mentionné plus d'un type d'activité, poser les questions depuis HEURE_01 jusqu'à TYPE_ORG04 séparément pour chaque activité. Passer ensuite à TRAVAIL_03]</i></p>	<p>TYPE_ORG041 Inscrire la réponse textuellement TYPE_ORG042 Attribuer un code secteur (laisser en blanc si la réponse à TYPE_ORG-1 est « ne sait pas ») 00 Bénévolat direct (si TYPE_ORG-1 est « Non ») 01 Organisation philanthropique /sans but lucratif/ONG/syndicat/organisation religieuse 02 Entreprise 03 Administration 04 Autres, y compris la communauté 09 N'est pas sûr</p>
TRAVAIL_03	<p>Avez-vous effectué d'autres heures <u>non rémunérées</u> non obligatoires pour des activités réalisées par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage <i>[indiquer les dates de début et de fin de la période] ?</i></p> <p><i>[Si la réponse est Oui, passez à TRAVAIL_02. Si la réponse est Non passer à FIN ]</i></p>	<p>01 Oui 02 Non</p>
EXEMPLE_01	<p>Parfois, les gens ne considèrent pas certaines activités comme du travail <u>non rémunéré</u>. Je vais vous lire une liste d'exemples de ce type d'activités. Si vous avez consacré du temps sans être payé à ces activités durant les quatre dernières semaines <i>[indiquer les dates de début et de fin de la période]</i>, merci de répondre « Oui » à chacune des activités quand je vous les lis. Sinon, dites « Non »</p>	<p>n.a.</p>
EXEMPLE_02	<p>Avez-vous effectué du travail <u>non rémunéré</u> pour une organisation de votre communauté, comme collecter des fonds, donner un coup de main à la gestion, être délégué au conseil d'un établissement scolaire, d'une bibliothèque, d'un centre de soins de santé, d'une ONG, d'un club, d'un syndicat, d'une congrégation religieuse ou d'une association ? Oui / non</p> <p><i>[Remarque : les exemples précis d'activités considérées comme relevant du champ d'application de l'enquête peuvent varier d'un pays à l'autre. Cependant, le type général d'activités devrait rester le même afin de préserver la comparabilité internationale ]</i></p>	<p>01 Oui 02 Non</p>

EXEMPLE_03	Avez-vous nettoyé votre communauté, ou contribué à son amélioration (par exemple en ramassant les déchets) ou à l'amélioration de la fourniture d'eau, des parcs ou des routes ? Oui / non	01 Oui 02 Non
EXEMPLE_04	Avez-vous organisé un événement, comme un rassemblement de la communauté, une activité sportive ou culturelle, une célébration religieuse ou un événement politique pour sensibiliser les autres à une question ? Oui / non	01 Oui 02 Non
EXEMPLE_05	Avez-vous apporté une assistance <u>non rémunérée</u> à des personnes en dehors de votre ménage (comme des personnes âgées, des enfants, des pauvres, ou des victimes de catastrophes), préparé et servi de la nourriture, ou transporté des personnes ou des biens ? Oui / non	01 Oui 02 Non
EXEMPLE_06	Avez-vous effectué du soutien, un entraînement, donné des conseils, donné gratuitement des soins médicaux ou des conseils juridiques, ou rassemblé des informations ou des données scientifiques ? Oui / non	01 Oui 02 Non
EXEMPLE_07	[Si la personne interrogée répond « Oui » à l'une des questions de EXEMPLE_02 à 06, dire : Vous avez dit que [relire les exemples fournis pour lesquels la personne a répondu « oui » pour : 1. Le travail pour la communauté ou une organisation, 2. Le travail pour nettoyer ou améliorer la communauté, 3. L'organisation d'un événement, 4. L'assistance à des personnes en dehors du ménage , et/ou 5. Le soutien, l'entraînement, les conseils, les soins médicaux, les conseils juridiques, les repas ou les services de transport]  [Poser les questions de TRAVAIL_02 à TYPE_ORG04 pour chacune des activités. Si la personne répond « Non, passer à ...]	n.a.
FIN	<b>Fin du module d'enquête</b>	

**Question supplémentaire si l'enquête est annuelle**

Étape ou variable	Question	Codage
<b>SPECIAL</b>	<b>Question supplémentaire si l'enquête est annuelle</b>	n.a.
SPECIAL_01	<p>Les gens font souvent du travail <u>non rémunéré non obligatoire</u> quelques fois par an pour des événements spéciaux. Au cours des douze derniers mois, avez-vous consacré du temps sans rémunération à des activités effectuées soit par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage pour un événement spécial que vous n'avez pas indiqué dans cette enquête parce qu'il n'a pas eu lieu au cours des quatre dernières semaines ?</p> <p><i>[Si la réponse est « Oui », passez à SPECIAL_02. Si la réponse est « Non » ou « Je ne sais pas, je ne suis pas sûr » passer à FIN]</i></p>	01 Oui 02 Non 09 ne sait pas /n'est pas sûr
SPECIAL_02	<p>Merci de me dire quel type de travail <u>non rémunéré</u> vous avez effectué. Merci de mentionner le plus grand nombre d'activités dont vous vous souvenez. Vous pouvez par exemple commencer par le travail [le plus récent ou celui auquel vous avez consacré le plus de temps].</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la profession]</i></p>	SPECIAL_021 Inscrire la réponse textuellement SPECIAL_022 Attribuer un code d'activité à partir de l'Index CITP-88
SPECIAL_03	<p>J'aimerais pouvoir déterminer le nombre total d'heures durant lesquelles vous avez effectué cette activité [<i>Répéter à la personne la première activité qu'elle a mentionnée, ensuite répéter les questions de SPECIAL_03 à SPECIAL_09 pour chacune des activités supplémentaires mentionnées</i>] au cours des douze derniers mois. Vous rappelez-vous approximativement combien d'heures vous avez consacré à cette activité <u>non rémunérée</u> ?</p> <p><i>[Si la réponse est « Oui », inscrire le nombre d'heures indiqué et passez à SPECIAL_06. Si la réponse est « Non » ou « Je ne sais pas/je ne suis pas sûr », passer à SPECIAL_04]</i></p> <p><i>Si la personne indique une activité bénévole effectuée en concomitance avec un travail rémunéré, cette activité ne relève pas du travail bénévole.</i></p> <p><i>Si la personne indique une activité bénévole effectuée en concomitance avec un travail non rémunéré pour un membre de son ménage, demander à la personne d'estimer le temps attribuable à l'activité bénévole.</i></p>	Inscrire la réponse textuellement ou la valeur estimée de SPECIAL_04 et SPECIAL_5
SPECIAL_04	<p>Si vous ne vous souvenez pas du nombre total d'heures, pourriez-vous vous rappeler combien de fois vous avez fait cette activité ces quatre dernières semaines ?</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de la fréquence]</i></p>	Inscrire le nombre de fois
SPECIAL_05	<p>Et combien d'heures avez-vous consacré à ce travail <u>non rémunéré</u> [la dernière fois / en moyenne à chaque fois que vous l'avez fait ?]</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement]</i></p>	Inscrire le nombre d'heures
SPECIAL_06	<p>Avez-vous effectué ce travail <u>non rémunéré</u> pour une organisation ?</p> <p><i>[Si la réponse est « Non », mettre le code [ bénévolat direct] et passer à FIN]</i></p>	01 Oui 02 Non

SPECIAL_07	<p>Quel est le nom de l'organisation pour laquelle vous avez fait ce travail?</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie ou du secteur. Si la personne mentionne plus d'une organisation, répéter les questions SPECIAL_08 -09 pour chacune des organisations ]</i></p>	<p>Inscrire la réponse textuellement  TYPE_ORG071 Inscrire la réponse textuellement  TYPE_ORG072 Attribuer un code industrie de l'Index CITI rév. 4 (laisser en blanc si la réponse à TYPE_ORG-1 est « Non » ou « ne sait pas »)  TYPE_ORG072 Attribuer un code secteur (laisser en blanc si la réponse à TYPE_ORG-1 est « ne sait pas »)  00 Bénévolat direct (si TYPE_ORG-1 est « Non »)  01 Organisation philanthropique /sans but lucratif/ONG/syndicat/ organisation religieuse  02 Entreprise  03 Administration  04 Autres, y compris la communauté  09 N'est pas sûr</p>
SPECIAL_08	<p>Si le nom de l'organisation ne figure pas dans le manuel de codage, ou si aucun manuel de codage n'est utilisé, demander :  Que fait cette organisation ? (80 espaces)</p> <p><b><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage de l'industrie]</i></b></p>	<p>SPECIAL_081 Inscrire la réponse textuellement</p> <p>SPECIAL_082 Attribuer un code de l'Index CITI rév. 4 (laisser en blanc si la réponse à SPECIAL_06 est « Non » ou « ne sait pas »)</p>
SPECIAL_09	<p>Je vais maintenant vous lire une liste de quatre types d'organisations. Merci de me dire celle qui décrit le mieux l'organisation pour laquelle vous avez travaillé.</p> <p>A. Organisation philanthropique / à but non lucratif/ ONG/syndicat/ organisation religieuse  B. Entreprise  C. Administration  D. Autres, y compris la communauté</p> <p><i>[Inscrire la réponse textuellement pour procéder ensuite au codage du secteur]</i></p> <p><i>[Si la personne a mentionné plus d'un type d'activité, poser les questions depuis SPECIAL_03 jusqu'à SPECIAL_09 séparément pour chaque activité.]</i></p>	<p>SPECIAL_91 Inscrire la réponse textuellement  SPECIAL_92 Attribuer un code secteur (laisser en blanc si la réponse à SPECIAL_06 est « ne sait pas »)  00 Bénévolat direct (si SPECIAL_06 est « Non »)  01 Organisation philanthropique /sans but lucratif/ONG/syndicat/ organisation religieuse  02 Entreprise  03 Administration  04 Autres, y compris la communauté  09 N'est pas sûr</p>
<b>FIN</b>	Fin du module d'enquête	

n.a. = non applicable

## ANNEXE II

### OUTILS POUR LA CLASSIFICATION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE

- II.1. Afin d'estimer le montant des services que les ménages s'offrent les uns aux autres, et la répartition de ces services en fonction des secteurs, et afin de calculer la valeur du travail bénévole comme le recommande le *Manuel des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale*, les données collectées grâce au module d'enquête recommandé sont classées de deux façons
- a. en fonction des compétences ou des exigences professionnelles du travail effectué
  - b. en fonction de l'activité ou de l'industrie pour laquelle le travail a été réalisé.
- II.2. Afin de garantir un degré de comparabilité raisonnable des données recueillies dans différents pays, ce manuel recommande d'utiliser les classifications type établies relatives aux professions et aux industries car ces classifications ont fait l'objet d'un accord. L'un des grands avantages de mesurer le travail bénévole par le biais des enquêtes sur la main d'œuvre est que ces enquêtes utilisent des classifications type pour les professions et les activités/industries qui sont facilement adaptables pour la classification du travail bénévole et que les enquêteurs et les codeurs de ces enquêtes sont familiarisés avec ces structures de classification.
- II.3. Plus précisément, ce *manuel* recommande d'utiliser :
- a. la CITP-08 et les classifications nationales comparables pour la classification des professions du travail bénévole ;
  - b. la CITI rév. 4, NACE, NAICS, ANZSIC et les équivalents nationaux et régionaux comparables pour la classification des secteurs ou de l'industrie du travail bénévole.
- II.4. Cette annexe présente un certain nombre d'outils qui pourraient être utiles aux codeurs pour appliquer les structures de classification recommandées dans ce manuel lors du classement à la fois des professions et des industries associées au travail bénévole.
- II.5. Il convient de souligner que, même si les exemples et les aides au codage discutés dans cette annexe portent sur la CITP-08 et la CITI rév. 4, ce choix a été dicté par le désir d'avoir une norme commune à titre d'illustration. Dans la pratique, les pays vont certainement utiliser leurs classifications nationales ou régionales et adapter l'aide au codage à leurs propres besoins et circonstances.
- II.6. Plus précisément, les outils repris dans cette annexe sont les suivants :
- a. **Annexe II.A : Activités particulières au travail bénévole codées selon la CITP-08**  
Cette annexe propose des références croisées entre les activités typiques du travail bénévole et les classifications de la CITP-08 pour les professions qui leur correspondent le plus.

**b. Annexe II.B : Index des codes détaillés supplémentaires disponibles dans la CITI rév. 4 pour décrire les activités du travail bénévole dans le cadre d'une organisation.**

Cette annexe propose une ventilation plus détaillée de certaines catégories de la CITI rév. 4 afin de permettre une identification plus affinée des industries du travail bénévole.

**c. Annexe II.C : Liste alphabétique des descriptions communes aux ISBL et aux industries du travail bénévole codées par la CITI rév. 4.**

Cette annexe propose des références croisées par ordre alphabétique entre les industries les plus courantes pour le travail bénévole et leur classification correspondante dans la CITI rév. 4.

**d. Annexe II.D : Index des codes CITP-08 et CITI rév. 4 pour les activités du bénévolat direct**

Cette annexe propose des références croisées afin d'identifier les codes industrie appropriés dans la CITI rév. 4 pour le travail bénévole direct.

**e. Annexe II.E : Références croisées entre la Classification internationale des institutions sans but lucratif (ICNPO) et les groupes de classification par industrie de la CITI rév. 4**

Cette annexe fournit des références croisées entre les groupes d'industries de l'ICNPO et les équivalents de la CITI rév. 4 pour les pays qui mettent en œuvre le *Manuel* des Nations Unies *sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale* et utilisent la structure de classification ICNPO qui y est recommandée.

## ANNEXE II.A

### Activités habituelles au travail bénévole codes selon la CITP-08

- II.7 La plupart des professions habituellement exercées par les bénévoles sont similaires aux professions rémunérées et peuvent être codées en utilisant les méthodes habituelles à la CITP. Cependant, certaines professions sont particulières au bénévolat, typiques du bénévolat et il est probable que les personnes interrogées vont les décrire d'une façon différente des réponses qu'ils donneraient pour un travail rémunéré.
- II.8 Afin d'aider les codeurs qui ne sont peut-être pas familiarisés avec les professions bénévoles, l'Annexe II.A présente une liste partielle de ces professions différentes et particulières au bénévolat, et propose une référence croisée avec les codes de la CITP-08 qui leur correspondent le mieux. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée pour tenir compte des habitudes locales et étoffée pour permettre le codage des réponses textuelles. Les descriptifs des professions du travail bénévole utilisés dans l'annexe II.A proviennent d'une série d'instruments d'enquête sur le bénévolat existants, auxquels on a ajouté certains détails relatifs aux professions.<sup>1</sup>

### Activités particulières au travail bénévole codées selon la CITP-08

Code CITP-08	Activité bénévole
3323	Acheter ou faire les courses pour aider d'autres ménages
9313	Aider à la construction, rénovation, ou réparation d'habitations ou d'autres structures pour aider d'autres ménages
5163	Aider à organiser des obsèques ou fournir des services de pompes funèbres pour des obsèques
6330	Aider à transporter, rassembler, ou organiser une pêche, chasse communautaire ou un rassemblement.
6310	Aider à transporter, rassembler, ou organiser une récolte communautaire
8322	Aider au transport de ressources pour la communauté
9412	Aider d'autres personnes à préparer et servir de la nourriture pour aider d'autres ménages
5322	Aider et assister les personnes âgées ou handicapées chez elles
9312	Aider les autres à améliorer les espaces publics de la communauté comme les routes, les ponts, l'approvisionnement en eau, l'électricité, les services publics.
9214	Aider les autres à améliorer les espaces verts publics de la communauté en jardinant ou en faisant de l'horticulture
3112	Apporter des améliorations aux espaces publics de sa communauté, comme les routes, les ponts, l'approvisionnement en eau, l'électricité, les services publics
6113	Apporter des améliorations aux espaces verts publics de sa communauté, en plantant des arbres et d'autres plantes
9213	Apporter ou aider à rassembler des fournitures qui sont vitales pour la communauté comme l'eau ou le bois pour le feu

<sup>1</sup> Y compris *Mesurer le bénévolat : Guide pratique (2001)* produit par Independent Sector et Volontaires des Nations Unies, ICATUS et des enquêtes de différents pays.

5312	Apporter son assistance pour des programmes éducatifs, ou en enseignant ou en formant d'autres personnes à acquérir de nouvelles compétences
9331	Apporter une assistance au transport pour d'autres ménages, avec un véhicule à bras et à pédale
9332	Apporter une assistance au transport pour d'autres ménages, avec un véhicule à traction animale
5162	Apporter une présence
5321	Assistants de soins de santé
4419	Assister d'autres personnes pour la gestion ou la planification d'un événement
3422	Coach, arbitre, juge ou superviseur d'une équipe sportive
9520	Collecter des fonds dans la rue en faisant la quête
8322	Conduire, proposer sa voiture, un taxi, ou un camion pour transporter des personnes ou des biens
3412	Conseillers, facilitateurs dans la résolution des conflits, et personnes apportant un soutien émotionnel aux autres
7111	Construction, rénovation ou réparation d'habitations, de sites historiques, d'édifices ou d'autres structures pour aider d'autres ménages
3343	Contribuer à mettre en place un programme ou une réunion pour résoudre un problème dont pâtit sa communauté
1114	Créer un parti politique
5120	Cuisiner pour des célébrations collectives ou préparer des repas pour aider d'autres ménages
2432	Diffuser des informations portant sur des préoccupations publiques
2432	Diriger des conférences
3258	Donner des soins médicaux d'urgence
9629	Donner son sang ou d'autres matériel biologique comme de la moelle osseuse ou des organes
4414	Écrire des lettres aux autorités publiques pour attirer l'attention sur un problème rencontré par sa communauté
2164	Élaborer des plans de secours et d'urgence pour sa communauté
3412	Encadrement
5411	Eteindre un incendie après une catastrophe
2652	Exécuter de la musique, chanter, contribuer ou présenter ses œuvres d'art lors d'un événement culturel
2432	Faire campagne pour défendre une cause
5311	Faire du babysitting ou garder des enfants pour aider d'autres ménages
5244	Faire du démarchage ou contacter les gens par téléphone pour défendre une cause
5243	Faire du porte-à-porte ou contacter des gens pour défendre une cause
5414	Faire le service d'ordre dans la communauté ou lors d'un événement : par exemple en patrouillant dans les espaces publics, en organisant des gardes pour décourager les activités illégales, ou protéger des membres de sa communauté d'une agression
3412	Fournir des conseils en cas de crise ou de catastrophe
3412	Fournir des services administratifs aux autres pour le paiement des impôts, des factures, les services bancaires, ou remplir des formulaires
3411	Fournir des services juridiques gratuitement à un niveau paraprofessionnel
5322	Fournir des soins de santé à la maison
2611	Fournir gratuitement des services juridiques ou de résolution des différends
5152	Gérer un ménage pour aider d'autres ménages
5152	Héberger des victimes d'une catastrophe naturelle
2655	Jouer comme acteur lors d'un événement culturel

5242	Montrer ses travaux manuels lors d'un événement culturel
9112	Nettoyer après un événement
3412	Organisateurs de la communauté
3412	Organiser des personnes ou mettre en place un programme pour résoudre un problème
2635	Organiser et coordonner la réponse à une catastrophe ou une situation de crise
2421	Participer à un comité de planification ou de gestion
1114	Participer au bureau ou au conseil d'administration d'une organisation
3421	Participer en tant qu'athlète, acteur, concurrent, membre d'une équipe ou participant à un événement sportif ou récréatif pour divertir le public dont l'objectif principal est de servir une cause publique.
3332	Planifier, organiser ou diriger un événement
5164	Prendre soins d'animaux pour aider une connaissance, comme un ami, un collègue, un voisin ou un parent qui ne fait pas partie de son ménage
2635	Professionnels du travail social et des activités de conseil
2432	Professionnels qui collectent des fonds
3413	Rédiger des tracts ou des brochures pour disséminer des informations
9613	Retirer les gravats après une catastrophe naturelle
5419	Sauver des victimes d'une catastrophe naturelle d'un danger immédiat, en évacuant les victimes d'une inondation ou d'un incendie, enlevant les corps des personnes tuées par une catastrophe naturelle, en cherchant les personnes prises au piège dans des zones sinistrées, cherchant des personnes perdues dans la nature, en montagne ou en mer.
9313	Se préparer pour une catastrophe naturelle en protégeant les bâtiments ou d'autres structures
3258	Secouristes en cas de catastrophe
5419	Secouristes et sauveteurs
9111	Services d'aide domestique, de nettoyage, lessive, ménage pour d'autres
3413	Servir comme huissier ou à l'accueil
5311	Servir de famille d'accueil à court terme
5131	Servir des repas pour aider d'autres ménages
5322	Soins et assistance aux personnes d'un autre ménage
5164	Soins/assistance à la personne, aux animaux
9621	Transmettre des messages, des paquets

## Annexe II.B

### Index des codes détaillés supplémentaires disponibles dans la CITI rév. 4 pour décrire les activités du travail bénévole dans le cadre d'une organisation.

- II.9 La CITI rév. 4 contient généralement suffisamment de détails sur les industries dans lesquelles les bénévoles travaillent dans le cadre d'organisations. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la CITI rév. 3, qui ne comportait que trop peu de détails sur les organisations associatives, le travail social sans hébergement et d'autres domaines d'activité des institutions sans but lucratif. Cependant, le niveau de détail recommandé pour deux groupes de la CITI est encore insuffisant pour appréhender des distinctions importantes entre deux groupes d'organisations dans le secteur sans but lucratif : les groupe 889 (Autres activités d'action sociale sans hébergement) et 949 (Activités d'autres organisations associatives).
- II.10 La section de la CITI rév. 4 sur les agrégats de substitution [Nations Unies, 2008] propose des détails supplémentaires sur ces deux groupes. Le tableau suivant présente les structures alternatives inspirées de la NAICS pour les groupes 889 et 949 de la CITI rév. 4.

Classe CITI rév. 4	Description CITI rév. 4
8890	Autres activités d'action sociale sans hébergement
8891	Activités de services pour les enfants et les jeunes
8892	Autres activités de services aux particuliers et aux familles
8893	Activités de services communautaires de restauration et du logement
8894	Abris temporaires
8895	Activités de secours d'urgence
8896	Activités de réinsertion professionnelle et d'habilitation
8897	Activités de services de garderies d'enfant
8898	Activités philanthropiques ou autres activités d'appui à l'action sociale
8899	Autres activités d'action sociale sans hébergement, n.c.a.
9491	Activités des organisations religieuses
9492	Activités des organisations politiques
9493	Activités d'octroi de subventions et de dons
9494	Activités des organisations de défense des droits de l'homme
9495	Activités des organisations de protection de l'environnement, de conservation de la nature, de la faune et de la flore sauvages
9496	Activités d'autres organisations de sensibilisation
9497	Activités d'associations pour la culture et les loisirs (autres que les sports et les jeux)
9498	Activités d'autres organisations civiques et sociales
9499	Activités d'autres organisations associatives, n.c.a.

9603	Activités de pompes funèbres et activités connexes
9609	Autres activités de services personnels, n.c.a.
9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique

n.c.a = non classé ailleurs

## Annexe II.C

## Liste alphabétique des descriptions des domaines d'activité des ISBL courantes et du travail des bénévoles selon la CITI rév. 42

Classe CITI rév. 4	Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole
7110	Activité d'architecture et d'ingénierie et autres conseils techniques
7110	Activité d'architecture et d'ingénierie et autres conseils techniques, logements
7110	Activité d'architecture et d'ingénierie et autres conseils techniques, autres que des logements
7110	Activité d'architecture et d'ingénierie et autres conseils techniques, restauration historique
7110	Activité d'architecture et d'ingénierie et autres conseils techniques, paysage
6619	Activités auxiliaires des activités de services financiers (ex. conseils en matière de crédits et de prêts)
6920	Activités comptables et d'audit ; conseil fiscal
5912	Activités consécutives à la production de films, services d'animation
5912	Activités consécutives à la production, autres
5912	Activités consécutives à la production, correction de la couleur, et services de restauration numérique
5912	Activités consécutives à la production, organisation de services de sous-titrages, titrages, organisations d'édition audiovisuelle (ex. organisations pour les malentendants)
5912	Activités consécutives à la production, organisation de services de titrages et sous-titrages
5912	Activités consécutives à la production, services d'édition audiovisuels
5912	Activités consécutives à la production, services d'effets visuels
5912	Activités consécutives à la production, services de transferts et duplication du film à partir d'originaux
9000	Activités créatives, arts et spectacles (ex. compagnies de ballets, activités des sculpteurs, peintres, artistes en céramique, chorales, troupes de danse, diffusion des arts visuels, productions théâtrales)
8411	Activités d'administration publique générale (ex. organismes quasi-étatiques, conseils tribaux, groupes de fixation des normes)
8411	Activités d'administration publique générale, autres
8411	Activités d'administration publique générale, organisation de fournitures de services publics
8411	Activités d'administration publique générale, planification sociale et services statistiques
8411	Activités d'administration publique générale, recherche et développement
8411	Activités d'administration publique générale, services administratifs
8411	Activités d'administration publique générale, services budgétaires et financiers
8110	Activités d'appui aux installations intégrées (ex. formation professionnelle, atelier protégé)
7120	Activités d'essais et d'analyses techniques (ex. organisations de protection du consommateur, test pour l'environnement, certification des produits)
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, autres
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, industrie et production
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, projets électriques
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, projets de gestion des déchets
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, projets de distribution d'eau et d'eaux usées
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, télécommunications et radiodiffusion
7110	Activités d'ingénierie et de conseils techniques connexes, transports

<sup>2</sup> Les codes CITI 8891 et 9493-9499 sont décrits dans « Agrégats de substitution pour la présentation de données sur le secteur sans but lucratif » in Nations Unies [2008], p. 311-316

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
6530	Activités de caisse de retraite (ex. fonds de retraite des enseignants)
6530	Activités de caisse de retraite (ex. fonds de retraite des enseignants)
7410	Activités de conception spécialisée, autres
7410	Activités de conception spécialisée, décoration intérieure
7410	Activités de conception spécialisée, études industrielles
7410	Activités de conception spécialisée, originaux
7020	Activités de conseil technique et de gestion
7020	Activités de conseil technique et de gestion, autres services de direction à l'exception de la construction
7020	Activités de conseil technique et de gestion, direction des chaînes d'approvisionnement et autre
7020	Activités de conseil technique et de gestion, direction des opérations
7020	Activités de conseil technique et de gestion, direction des ressources humaines
7020	Activités de conseil technique et de gestion, direction du marketing
7020	Activités de conseil technique et de gestion, direction financière
7020	Activités de conseil technique et de gestion, direction stratégique
7020	Activités de conseil technique et de gestion, gestion des processus d'entreprise
6202	Activités de conseils en matière informatique, et de gestion des moyens informatiques
5630	Activités de consommation de boissons
9200	Activités de jeux de hasard et de pari
8129	Activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel (ex. balayage des rues, déneigement, développement professionnel)
8129	Activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel, autres services d'assainissement
8129	Activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel, désinfection et extermination
8129	Activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel, nettoyage spécialisé
8129	Activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel, nettoyage des fenêtres
8129	Activités de nettoyage industriel, balayage et enlèvement de la neige
6201	Activités de programmation informatique et de configuration de logiciels pour des clients
5610	Activités de restaurants et services de restauration mobiles et en kiosque (ex. préparation et livraison à des groupes défavorisés, formation professionnelle)
5610	Activités de restaurants et services de restauration mobiles et en kiosque (ex. préparation et livraison à des groupes défavorisés, formation professionnelle)
9609	Activités de services aux personnes (salons de massage, organisation généalogiques, services de rencontre, pensions pour animaux de compagnie et services de formation)
9609	Activités de services aux personnes, autres
9609	Activités de services aux personnes, bien-être physique
8710	Activités de soins en établissement autre qu'hospitalier
8720	Activités de soins en établissement pour adultes retardés mentaux, malades mentaux et toxicomanes
8720	Activités de soins en établissement pour enfants retardés mentaux, malades mentaux et toxicomanes
8730	Activités de soins en établissement pour les adultes handicapés
8790	Activités de soins en établissement pour les adultes, centres de réadaptation refuges pour les sans-abri, maisons sécurisées)
8790	Activités de soins en établissement pour les enfants (ex. orphelinats, centres de réadaptation, refuges pour les sans-abri, maisons sécurisées)
8730	Activités de soins en établissement pour les jeunes handicapés
8730	Activités de soins en établissement pour les personnes âgées
7820	Activités des agences d'emploi temporaire
7810	Activités des agences de placement

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
7911	Activités des agences de voyage, développement régional/communautaire, tourisme (ex. promotion des activités de l'écotourisme, vacances bénévoles)
7911	Activités des agences de voyage, réservation de voyages organisés
7911	Activités des agences de voyage, services de réservation d'hébergement
7911	Activités des agences de voyage, services de réservation de billets d'avion
7911	Activités des agences de voyage, services de réservation de croisières
9321	Activités des parcs d'attractions et à thèmes
6420	Activités des sociétés de portefeuille
7912	Activités des voyagistes
8890	Activités du travail social sans hébergement (ex. aide sociale, conseils, services, réfugiés, services d'arbitrage, activités d'adoption, activités communautaires, secours en cas de catastrophe, garde d'enfants, services de jour, etc.)
9492	Activités et services de soutien visant à faire accéder des candidats particuliers à des postes politiques
9810	Activités non différenciées de production de biens des ménages privés pour usage propre
9810	Activités non différenciées de production de services des ménages privés pour usage propre
8898	Activités philanthropiques ou autres activités d'appui à l'action sociale
7420	Activités photographiques, autres
7420	Activités photographiques, photographie d'évènements, services de publicité
7420	Activités photographiques, plaques, film, papier
7420	Activités photographiques, plaques, film, papier
7420	Activités photographiques, services de restauration et de retouches
7420	Activités photographiques, spécialités
7420	Activités photographiques, traitement
9329	Activités récréatives et autres services spécialisés
8893	Activités récréatives, programmes de repas
7820	Agences de l'emploi, personnel temporaire à permanent
7810	Agences de placement
8892	Agences et services pour les parents isolés
6820	Agences immobilières, dépositaires légaux, agences d'intermédiation et de conseil
162	Agriculture durable, coopératives d'élevage
163	Agriculture durable, préparation des fèves de cacao, activités de préparation des aliments du commerce équitable
8893	Aide au logement
8892	Aide au revenu et maintien du revenu
8423	Alternatives à la prison
7120	Amélioration du contrôle et de la qualité des produits (ex. organisation de protection des consommateurs, tests environnementaux, certification des produits)
7120	Amélioration du contrôle et de la qualité des produits, analyse et tests des propriétés physiques
7120	Amélioration du contrôle et de la qualité des produits, autres tests et analyses techniques
7120	Amélioration du contrôle et de la qualité des produits, systèmes mécaniques et électriques intégrés
7120	Amélioration du contrôle et de la qualité des produits, tests de composition et de pureté
7120	Amélioration du contrôle et de la qualité des produits, véhicules de transport routier
7220	Analyse dans le domaine de la politique
7220	Analyse dans le domaine des sciences sociales
8550	Appui pédagogique
9103	Aquariums
9103	Arboreta
9000	Architecture
9000	Art sur céramique

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
9000	Arts du spectacle
9000	Arts visuels
9000	Arts visuels, architecture, céramique
9411	Assistance au développement rural
8895	Assistance aux réfugiés
8894	Assistance aux victimes
8895	Assistance aux voyageurs
8893	Assistance matérielle
9411	Association d'agriculteurs
9412	Association de juristes
9411	Association de producteurs
9497	Association linguistiques
9412	Association médicale
9498	Associations civiques
9499	Associations d'aide au développement
9499	Associations d'aide au logement
9000	Associations d'architecture
9411	Associations d'arts du spectacle
9411	Associations d'entreprises
9411	Associations d'entreprises et d'employeurs
9411	Associations de banquiers
9491	Associations de congrégations
9494	Associations de défense des droits civiques
9497	Associations de dessin
9497	Associations de peinture
9496	Associations de protection des consommateurs
9497	Associations de sculpture
9499	Associations de squatters
9498	Associations des cours de récréation
9491	Associations et auxiliaires des congrégations religieuses et organisations de soutien et de promotion des croyances religieuses, des services et rituels
9498	Associations ethniques
9497	Associations pour la culture et les loisirs
9412	Associations professionnelles
8896	Ateliers protégés
8891	Auberges de jeunesse pour les femmes (YWCA)
8891	Auberges de jeunesse pour les hommes (YMCA)
8892	Auto-assistance et autres services sociaux personnels
5819	Autres activités d'édition et de ventes
5610	Autres activités de restauration et de services de restauration mobiles (ex. préparation des aliments et livraison aux groupes défavorisés, formation professionnelle)
9496	Autres activités de sensibilisation pour des groupes spécifiques
6499	Autres activités de services financiers, à l'exception des activités d'assurance et de caisses de retraite, n.c.a.
9329	Autres activités récréatives et de loisirs (foires, parcs d'attractions)
9000	Autres arts du spectacle et de divertissement en direct
9498	Autres organisations civiques et sociales
6920	Autres organisations de services de paiement du personnel
9498	Autres services civiques d'amélioration et de soutien aux installations de la communauté
8549	Autres services d'enseignement et de formation, n.c.a.
5590	Autres services d'hébergement et de dortoirs n.c.a.

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
7020	Autres services de conseils en matière de gestion
3821	Autres services de décharge, pour les déchets non dangereux
9329	Autres services de loisirs et de divertissement n.c.a.
3900	Autres services de remise en état
5629	Autres services de restauration sous contrat
8690	Autres services de santé
8690	Autres services de soins de santé
8690	Autres services de soins de santé, n.c.a.
3821	Autres services de traitement et d'évacuation des déchets non dangereux
3290	Autres services destinées aux usines
8810	Autres services destinés aux citoyens âgés, à l'exception des établissements de soins résidentiels
8610	Autres services pour les personnes hospitalisées
8890	Autres services sociaux sans hébergement
8810	Autres services sociaux sans hébergement pour adultes handicapés
8810	Autres services sociaux sans hébergement pour enfants handicapés
8810	Autres services sociaux sans hébergement pour personnes âgées
8890	Autres services sociaux sans hébergement, n.c.a.
8620	Autres soins thérapeutiques ambulatoires
9319	Autres sports et services sportifs et récréatifs
8893	Banques alimentaires
164	Banques de semences
9101	Bibliothèques
9101	Bibliothèques et services d'archives
9000	Centre d'arts du spectacle
8897	Centre de développement des enfants
8690	Centres communautaires de santé mentale
9311	Centres de bien-être
9101	Centres de conception
8690	Centres de cure naturelle
8895	Centres de distribution de vêtements
9311	Centres de remise en forme
9311	Centres de remise en forme et de bien-être
8690	Centres de thérapie physique
8620	Centres de vaccination
8891	Centres et clubs de jeunes
9000	Chorales
8620	Cliniques
8690	Cliniques de yoga
7500	Cliniques vétérinaires
9498	Clubs d'hommes et de femmes
8891	Clubs de filles
9312	Clubs de loisirs
9497	Clubs de loisirs
9498	Clubs de services
9497	Clubs sociaux et de loisirs
8891	Clubs de garçons
3812	Collecte de déchets dangereux (ex. collecte de piles)
9492	Collecte de fonds à des fins politiques
3811	Collecte de matériaux recyclables non dangereux, autres
3811	Collecte de matériaux recyclables non dangereux, résidentiel (ex. collecte de papier)
3600	Collecte et traitement des eaux, distribution d'eau, naturelle

Classe CITI rév. 4	Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole
3600	Collecte et traitement des eaux, distribution d'eau, organisations de développement de la communauté (ex. projets hydroélectriques)
9102	Collections et pièces de collection d'intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique, historique, ethnographique ou numismatique ; antiquités
9102	Commémoration d'évènements historiques
9000	Compagnies d'arts du spectacle
9000	Compagnies d'opéra
9000	Compagnies de ballets
9000	Compagnies théâtrales
9491	Congrégations
9491	Congrégations religieuses et organisations de soutien et de promotion des croyances religieuses, des services et rituels
8896	Conseil d'orientation professionnelle, tests et services connexes
8892	Conseils personnels
9495	Conservation et préservation des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'énergie, et les ressources végétales pour l'utilisation générale et le divertissement du public
9495	Conservation et protection des ressources naturelles
4290	Construction d'autres ouvrages de génie civil
4290	Construction d'autres projets de génie civil, autres unités de production
4290	Construction d'autres projets de génie civil, installations sportives et de loisirs
4210	Construction d'infrastructures comme des pistes de décollage sur les aérodromes
4210	Construction d'infrastructures comme des ponts, des routes surélevées
4210	Construction d'infrastructures comme des routes
4210	Construction d'infrastructures comme des tunnels
4210	Construction d'infrastructures comme des voies ferrées
4100	Construction de logements
4100	Construction de logements pour 1 ou 2 familles
4100	Construction de logements pour plusieurs familles
4100	Construction de logements, préfabriqués
4220	Construction de projets d'équipements collectifs (ex : systèmes d'irrigation, réseaux d'égoûts), développement de la communauté, ateliers protégés
4220	Construction de projets d'équipements collectifs, aqueducs
4220	Construction de projets d'équipements collectifs, câbles locaux
4220	Construction de projets d'équipements collectifs, irrigation et contrôle des inondations
4220	Construction de projets d'équipements collectifs, oléoducs locaux
4290	Construction de projets de génie civil (ex. barrages, digues et installations sportives), développement des communautés, ateliers protégés
4290	Construction de projets de génie civil, barrages
4290	Construction de projets de génie civil, mines
4290	Construction de projets de génie civil, ports et voies navigables
4321	Construction de projets immobiliers, pour les groupes défavorisés, développement de la communauté, ateliers protégés
4330	Construction immobilière, autres services d'installation, n.c.a.
4330	Construction immobilière, autres services de finition
4330	Construction immobilière, autres services de revêtements muraux, des sols et pose de papiers peints
4321	Construction immobilière, câblage électrique
4321	Construction immobilière, installation d'alertes incendie
4321	Construction immobilière, installation d'antennes résidentielles
4330	Construction immobilière, installation de clôtures et de balustrades
4321	Construction immobilière, installation de systèmes d'alarme antivol
4322	Construction immobilière, services d'installation d'équipements au gaz

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
4321	Construction immobilière, services d'installation de canalisations
4322	Construction immobilière, services d'installation de chauffage
4322	Construction immobilière, services d'installation de la ventilation et de l'air conditionné
4330	Construction immobilière, services de charpenterie et de menuiserie
4330	Construction immobilière, services de peinture
4330	Construction immobilière, services de plâtrerie
4322	Construction immobilière, services de plomberie
4330	Construction immobilière, services de pose de carrelage au sol et sur les murs
4330	Construction immobilière, services de vitrerie
7490	Consultants techniques, en matière d'environnement, traductions
7490	Consultants techniques, en matière d'environnement, traductions, autres
161	Coopératives agricoles, organisations pour l'agriculture durable
9499	Coopératives de personnes pauvres
8897	Crèches
8897	Crèches
130	Crèches, organisations de développement de la communauté
9000	Culture et arts
3830	Dépeçage de bateaux et autre démantèlement d'épaves
8690	Dépistage de dangers potentiels pour la santé
9411	Développement économique
8899	Développement social
9000	Diffusion d'arts visuels et d'architecture
9492	Diffusion d'informations
3600	Distribution de l'eau
3600	Distribution de l'eau
3510	Distribution d'énergie électrique, parcs d'éoliennes, projets hydroélectriques
5913	Distribution de films, services de licences pour avoir le droit d'utiliser des œuvres artistiques, littéraires ou de divertissement originales
5913	Distribution de films, services de licences pour avoir le droit d'utiliser des œuvres artistiques, littéraires ou de divertissement originales
5590	Dortoirs pour étudiants, résidences d'étudiants
5590	Dortoirs pour travailleurs, logement pour travailleurs migrants, foyers de travailleurs
8522	Écoles de commerce
8530	Écoles de droit
8549	Écoles de formation continue
8530	Écoles de gestion d'entreprise
8530	Écoles de médecine
8522	Écoles de secrétariat
8549	Écoles du soir
8522	Écoles par correspondance
8522	Écoles techniques /professionnelles
5812	Edition d'annuaires et de fichiers d'adresses
5812	Edition d'autre matériel, ventes de publicités
5819	Edition d'autres contenus en ligne, n.c.a.
5819	Edition d'images ou de plans imprimées
5819	Edition de cartes postales
5813	Edition de journaux autres que quotidiens
5813	Edition de journaux d'entreprises, professionnels ou universitaires, autres que quotidiens
5813	Edition de journaux et de textes sur supports physiques
5813	Edition de journaux ou de périodiques sur la base d'une redevance ou d'un contrat
5813	Edition de journaux ou de périodiques, en ligne
5813	Edition de journaux quotidiens

Classe CITI rév. 4	Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole
5813	Edition de journaux, de revues professionnelles, de bulletins et de périodiques
5813	Edition de journaux, généraux autres que quotidiens
5811	Edition de livres
5811	Edition de livres pour les enfants
5811	Edition de livres professionnels, techniques et d'érudition
5811	Edition de livres sur la base d'une redevance ou d'un contrat
5811	Edition de livres, autre, n.c.a.
5811	Edition de livres, de cartes et de graphiques hydrographiques en dehors des livres
5811	Edition de livres, de créneaux ou d'espaces publicitaires
5811	Edition de livres, de films et de contenu vidéo sur support physique
5811	Edition de livres, de livres audio sur support physique
5811	Edition de livres, de textes sur des disques, des bandes ou autre support physique
5811	Edition de livres, en ligne
5811	Edition de livres, manuels scolaires
5811	Edition de livres, référence générale
5811	Edition de livres, services de licences pour le droit d'utiliser des originaux artistiques, littéraires et de loisirs
5820	Edition de logiciels (ex. édition de logiciels libres)
5820	Edition de logiciels, autres applications
5820	Edition de logiciels, avec redevance ou contrat
5820	Edition de logiciels, gestion de base de données
5820	Edition de logiciels, jeux électroniques
5820	Edition de logiciels, jeux en ligne
5820	Edition de logiciels, logiciels de réseaux, logiciels libres
5820	Edition de logiciels, logiciels en ligne
5820	Edition de logiciels, originaux
5820	Edition de logiciels, outils de développement et langues de programmation
5820	Edition de logiciels, productivité générale et applications privées
5820	Edition de logiciels, téléchargement d'applications
5820	Edition de logiciels, téléchargement de systèmes d'exploitation
5819	Edition de matériel publicitaire commercial
5812	Edition de textes sur des disques, des bandes ou d'autres supports physiques
5819	Edition de transferts et de calendriers imprimés
5819	Edition sur la base d'une redevance ou d'un contrat
8690	Éducation en matière de santé
9491	Eglises
8510	Enseignement élémentaire
8510	Enseignement préprimaire
8510	Enseignement primaire
8510	Enseignement primaire et élémentaire
8521	Enseignement secondaire
8521	Enseignement secondaire
8521	Enseignement secondaire général, premier cycle
8521	Enseignement secondaire général, second cycle
8522	Enseignement secondaire, technique et professionnel
8522	Enseignement secondaire, technique et professionnel
8530	Enseignement supérieur
8530	Enseignement supérieur, deuxième cycle
8530	Enseignement supérieur, remise de diplômes
9000	Ensembles musicaux
8730	Établissements autres que les établissements de soins infirmiers
8730	Établissements de soins de santé pour les personnes sévèrement handicapées

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
8710	Établissements pour les personnes âgées vulnérables
7320	Études de marché et sondages d'opinion
3822	Évacuation des déchets dangereux (ex. évacuation des déchets électroniques)
220	Exploitation forestière, bois de chauffage
220	Exploitation forestière, charbon de bois
220	Exploitation forestière, organisations de développement de la communauté
220	Exploitation forestière, organisations de développement de la communauté
9000	Exposition d'arts visuels et d'architecture
3290	Fabrication d'articles à usage personnel, organisations de développement communautaire, ateliers protégés
3290	Fabrication d'articles pour les fêtes et les carnivals
1709	Fabrication d'autres articles en papier et carton
3290	Fabrication d'autres articles, n.c.a.
1709	Fabrication d'enveloppes, de cartes, de papeterie, de cartons
1709	Fabrication d'étiquettes
3290	Fabrication de balais, de brosses, serpillères
3290	Fabrication de boutons et d'attaches
3290	Fabrication de briquets, épingles à cheveux, bigoudis, coton démaquillants, vaporisateurs de toilette
3290	Fabrication de casques de sécurité
3290	Fabrication de dateurs, cachets, numéroteurs, vignettes et timbres de scellement, imprimeries à main, rubans encreurs préparés pour machines et tampons encreurs
1709	Fabrication de filtres
3290	Fabrication de mappemondes
3290	Fabrication de moules à boutons
1709	Fabrication de papier carbone
1709	Fabrication de papier de toilette, serviettes, mouchoirs, serviettes hygiéniques, couches pour bébés
1709	Fabrication de papier et cartons
1790	Fabrication de papiers peints
3290	Fabrication de parapluies, cannes, fouets
3290	Fabrication de pièces pour parapluie, cannes, fouets
3290	Fabrication de produits à base de cheveux, de perruques
1709	Fabrication de produits à base de papier, organisation de développement communautaire, ateliers protégés
3290	Fabrication de registres, livres de compte, cahiers, agenda, papier à lettres, classeurs, dossiers
1709	Fabrication de revêtement mural en textile
3290	Fabrication de stylos, crayons, outils de dessin
8891	Famille d'accueil
6419	Financement du logement
9493	Fondations communautaires
9493	Fondations de sociétés
9493	Fondations indépendantes de droit public
9493	Fondations octroyant des subventions
9493	Fondations privées
9101	Fonds et associations commémoratifs
6430	Fonds fiduciaires, fonds et entités financières analogues
8522	Formation continue pour les adultes
8549	Formation parajuridique
8899	Formation professionnelle et orientation
8522	Formation technique et professionnelle spécifiquement destinée à trouver un emploi
6512	Fournisseurs d'assurance, assurance sur les biens (ex. les mutuelles)

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
6511	Fournisseurs d'assurance, assurance vie (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, autre qu'assurance vie (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, crédit et garantie (ex. les mutuelles)
6511	Fournisseurs d'assurance, en cas d'accidents ou de mort accidentelle (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, fret (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, maladie (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, maritime, aérienne, transports (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, responsabilité civile (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, véhicules à moteur (ex. les mutuelles)
6512	Fournisseurs d'assurance, voyage (ex. les mutuelles)
9319	Fourniture d'activités de remise en forme physique
9319	Fourniture d'activités de remise en forme physique
9312	Fourniture d'activités sportives amateur
9319	Fourniture d'entraînement
9319	Fourniture d'évènements avec compétitions sportives
9499	Fourniture d'installations récréatives et de loisirs et services aux personnes et aux communautés
9319	Fourniture de services de compétitions sportives
8897	Garderies d'enfant
5629	Gestion de concessions de restauration, cantines et cafétérias, développement de la communauté, et formation professionnelle
6630	Gestion de portefeuilles et de fonds
6630	Gestion des fonds de pension (ex. fonds de retraite des enseignants)
9000	Gestion des installations pour les arts du spectacle
6820	Gestion immobilière, location
6820	Gestion immobilière, location à l'exception des multipropriétés
6820	Gestion immobilière, location des multipropriétés
8899	Groupes de soutien
8891	Groupes de soutien pour les enfants
5510	Hébergement, logement à court terme, auberges et abris
5510	Hébergement, logement à court terme, auberges et abris
5510	Hébergement, logement à court terme, auberges et abris, multipropriété
5510	Hébergement, logement à court terme, auberges et abris, occupation multiple
8610	Hôpitaux
8610	Hôpitaux psychiatriques
1811	Imprimerie
3821	Incinération des déchets non dangereux
8899	Installations de transport
8549	Institutions d'enseignement et de formation en supplément des systèmes d'éducation formels.
8899	Interventions en cas de crise
9103	Jardins botaniques
9103	Jardins botaniques et zoologiques
9000	Licences pour obtenir le droit d'utiliser des œuvres littéraires ou artistiques originales
9491	Lieux saints
8894	Logement temporaire
9493	Loteries
8894	Maisons de réadaptation
8894	Maisons de réadaptation
9102	Mémoriaux de guerre
6810	Mise en œuvre de projets de logement
6810	Mise en œuvre de projets de logement, services de location et de leasing

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
6810	Mise en œuvre de projets de logement, services de vente de bâtiments résidentiels
6810	Mise en œuvre de projets de logement, services de vente de multipropriétés
6810	Mise en œuvre de projets de logement, services de vente de terrains vacants et de lots de terrains
9495	Mise en valeur de l'environnement et des espaces ouverts
9491	Monastères
9491	Mosquées
9102	Musées
9102	Musées
9102	Musées culturels
9102	Musées d'art
9102	Musées d'histoire
9102	Musées scientifiques
9102	Musées technologiques
3811	Nettoyage et mise en valeur de la communauté ou de la zone
n.c.a	Non classé ailleurs
9000	Œuvres originales d'auteurs, de sculpteurs, compositeurs, et d'autres artistes à l'exception des artistes de la scène, les peintres et les sculpteurs
9000	Orchestres
7110	Organisation de planification de sites
9495	Organisation de promotion de la pureté de l'air
9495	Organisation de promotion de la pureté de l'eau
9495	Organisation de promotion du contrôle des radiations
7110	Organisation de services de cartographie
6202	Organisation de services de soutien des technologies de l'information
8893	Organisation fournissant des refuges temporaires aux sans-abri
9498	Organisations associatives fournissant des services à ses membres et aux communautés locales
9499	Organisations associatives, n.c.a.
9499	Organisations associatives, n.c.a.
9498	Organisations communautaires ou de quartier
5812	Organisations compilant des faits/informations
5812	Organisations compilant des listes et des annuaires
7110	Organisations consultatives en géologie et géophysique
7110	Organisations consultatives en géophysique
7490	Organisations consultatives en matière d'environnement
7490	Organisations consultatives scientifiques et techniques
6391	Organisations d'agences de presse, journaux
6391	Organisations d'agences de presse, media audiovisuels
8421	Organisations d'aide économique à l'étranger
8421	Organisations d'aide militaire à l'étranger
6920	Organisations d'audits financiers
5812	Organisations d'édition
5920	Organisations d'édition de musique
5920	Organisations d'édition de musique et d'enregistrements de son, services de licences pour le droit d'utiliser les œuvres artistiques, littéraires ou de divertissement originales
5920	Organisations d'édition de musique, contenu audio en streaming
5920	Organisations d'édition de musique, sous forme imprimée
5920	Organisations d'édition de musique, supports sonores
5920	Organisations d'édition de musique, téléchargements audio et musicaux
5920	Organisations d'édition de son
5920	Organisations d'édition de son, non musicale

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
5920	Organisations d'enregistrement de son
5920	Organisations d'enregistrement de son, originaux
5920	Organisations d'enregistrement en direct
8542	Organisations d'enseignement à caractère culturel (ex. danse, arts, théâtre, musique)
8541	Organisations d'enseignement du sport (ex. camps, enseignement du football, du yoga, des arts martiaux)
7110	Organisations d'exploration et d'évaluation des minéraux
7990	Organisations d'information pour les visiteurs, développement régional/communautaire
7110	Organisations d'urbanisation
9493	Organisations de collecte de fonds
6920	Organisations de comptabilité
6920	Organisations de comptabilité
6202	Organisations de conception et de développement des technologies de l'information
9495	Organisations de défense de l'environnement
9494	Organisations de défense des droits de l'homme
9498	Organisations de développement local
8549	Organisations de fourniture et de promotion des formations en entreprise, et d'autres programmes de formation
9496	Organisations de fourniture et de promotion des programmes d'apprentissage
9496	Organisations de fourniture et de promotion des stages en entreprise
7490	Organisations de météorologie et de prévision du temps
7110	Organisations de planification du territoire rural
6920	Organisations de préparation des impôts individuels, services de conseils en matière de fiscalité
5920	Organisations de production de films et de vidéos
5920	Organisations de production de films et de vidéos, originaux
9495	Organisations de promotion de campagnes contre le dépôt d'ordures sauvages
8896	Organisations de promotion de l'autosuffisance et de la création de revenus grâce à la formation et à l'emploi.
9495	Organisations de promotion de la gestion des déchets solides
9495	Organisations de promotion de la réduction et de la prévention de la pollution sonore
9495	Organisations de promotion de programmes de recyclage
9497	Organisations de promotion des intérêts de leurs membres qui appartiennent à une culture ethnique spécifique et leur fournissent des services
7990	Organisations de promotion du tourisme, développement régional/communautaire (ex. promotion des activités de l'écotourisme, vacances bénévoles)
9495	Organisations de promotion du traitement des déchets dangereux et des substances toxiques
9494	Organisations de promotion et de surveillance des droits de l'homme et de la paix au niveau international
9412	Organisations de promotion, de régulation et de protection des intérêts professionnels
9420	Organisations de promotion, défense et régulation des droits et des intérêts des salariés
9496	Organisations de protection des droits et de promotion des intérêts de groupes spécifiques (ex. les handicapés physiques, les personnes âgées, les enfants et les femmes)
9496	Organisations de secours pour les catastrophes internationales
9496	Organisations de sensibilisation
7110	Organisations de services de gestion de projets pour la construction
6202	Organisations de services de gestion des technologies de l'information
7110	Organisations de services de surveillance de surface
4922	Organisations de services de transport terrestre (ex. services de bus, de navettes, de transport à la demande)
4922	Organisations de services de transport terrestre, autres services de transports terrestres
4922	Organisations de services de transport terrestre, service de location d'autobus et d'autocars

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
4922	Organisations de services de transport terrestre, services d'autocars à la demande
4922	Organisations de services de transport terrestre, services de bus et d'autocars longue distance non réguliers
4922	Organisations de services de transport terrestre, services de location d'automobiles
4922	Organisations de services de transport terrestre, services de taxi
4922	Organisations de services de transport terrestre, services de transports routiers de passagers dans des véhicules tirés par des personnes ou des animaux
4922	Organisations de services de transport terrestre, services de visites guidées
4922	Organisations de services de transport terrestre, services réguliers de transports routiers interurbains
4922	Organisations de services de transport terrestre, services réguliers de transports routiers interurbains à la demande
4922	Organisations de services de transport terrestre, services réguliers de transports routiers locaux à la demande
8421	Organisations de soutien aux affaires diplomatiques et aux services consulaires. Développement d'informations pour leur diffusion internationale et leur utilisation à l'étranger
9493	Organisations fédérées, de collecte de fonds collectifs
8893	Organisations fournissant de la nourriture, des vêtements, des transports et d'autres formes d'assistance
8895	Organisations fournissant de la nourriture, des vêtements, un abri et des services aux réfugiés et aux immigrants
8892	Organisations fournissant des soins gériatriques
8549	Organisations fournissant et soutenant des formations professionnelles, et autres programmes de formation
8893	Organisations fournissant une assistance financière et d'autres formes de services directs aux personnes incapables de gagner leur vie
8899	Organisations fournissant une recherche de logement, des services juridiques et l'assistance connexe
9494	Organisations internationales de défense des droits de l'homme et organisations pour la paix
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, organisations de développement de la communauté
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, champignons et truffes
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, liège naturel
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, gommes naturelles
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, gommes naturelles et autres résines
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, caoutchouc naturel
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, autres baies
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, autres parties de plantes à des fins ornementales
230	Organisations pour l'utilisation durable de ressources naturelles, produits sauvages comestibles
8510	Organisations préscolaires, autres que les gardes de jour
8895	Organisations qui collectent, transmettent et fournissent de l'aide à d'autres pays en période de catastrophe ou d'urgence
8690	Organisations qui fournissent des services de santé primaires ambulatoires
9499	Organisations qui recrutent, forment et placent des bénévoles et de promotion du bénévolat
8895	Organisations qui travaillent à éduquer ou préparer d'une autre façon les personnes à faire face aux effets des catastrophes.
9494	Organisations qui travaillent à la défense et à la protection des libertés civiles et des droits de l'homme

Classe CITI rév. 4	Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole
8895	Organisations qui travaillent à la prévention, la prévision, le contrôle des catastrophes et à atténuer leurs effets
9411	Organisations qui travaillent à la promotion, la régulation et la sauvegarde des intérêts de certains secteurs industriels
8895	Organisations qui travaillent à secourir les victimes de catastrophes
9491	Organisations similaires de soutien des croyances religieuses, et de gestion des services et rituels
9498	Organisations sociales et civiques de femmes
9498	Organisations sociales et civiques pour les hommes
9498	Organisations travaillant à l'amélioration de la qualité de vie au sein de communautés ou de quartiers
9496	Organisations travaillent à l'amélioration des infrastructures institutionnelles et de la capacité à atténuer les problèmes sociaux et à améliorer le bien-être public en général
8891	Orientation et conseils liés aux enfants
8890	Orientation et conseils n.c.a au sujet des enfants
8899	Orientation professionnelle et conseils
9492	Partis et organisations politiques
9000	Peintures, dessins, pastels, etc. originaux
1709	Petits bassins en matière textile
8423	Police et services de protection contre les incendies
9603	Pompes funèbres et activités connexes
8530	Premier cycle d'enseignement postsecondaire
8530	Premier cycle de l'enseignement supérieur, général
8530	Premier cycle de l'enseignement supérieur, technique et professionnel
3811	Préparation de matériaux recyclables non dangereux, consolidation et stockage
4312	Préparation de sites pour la construction, drainage des terres agricoles et forestières, organisations de développement de la communauté, ateliers protégés
4312	Préparation de sites pour la construction, services d'excavation et de terrassement, organisations de développement de la communauté, ateliers protégés
9102	Préservation d'objets historiques et culturels
9102	Préservation de sites et monuments historiques
9103	Préservation et protection de la faune et flore sauvages
9103	Préservation et protection de la faune et flore sauvages
8891	Prévention de l'échec scolaire
8423	Prévention des crimes afin de promouvoir la sécurité et les mesures de précaution chez les citoyens
8423	Prévention des crimes et politique publique
8891	Prévention des grossesses chez les adolescentes
8899	Prévention du suicide
8895	Prévention et contrôle des catastrophes et des urgences
9000	Production d'arts visuels et architecture
3510	Production d'énergie électrique, parcs d'éoliennes, projets hydroélectriques
5911	Production de films
5911	Production de films, contenu sur un support physique
5911	Production de films, contenu vidéo en streaming
5911	Production de films, films exposés et développés
5911	Production de films, originaux
5911	Production de films, services de licences
5911	Production de films, services de production
5911	Production de films, téléchargements de films et de vidéos
9000	Production et présentation d'événements d'arts du spectacle
3510	Production, transmission et distribution d'électricité et organisations de développement des

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
	services électriques à la communauté (ex. parc d'éoliennes, projets hydroélectriques)
8522	Programmes d'alphabétisation et de lecture parrainés
9495	Programmes d'amélioration des villes et des routes
9499	Programmes d'échange, d'amitié, programmes culturels
8891	Programmes d'emploi pour les jeunes
9411	Programmes d'entreprises
9103	Programmes d'horticulture
8690	Programmes de counseling
8896	Programmes de formation à l'emploi
8423	Programmes de liberté conditionnelle et de probation
9103	Programmes de préservation des parcs, espaces verts, espaces ouverts dans les agglomérations et les zones rurales
9499	Programmes et projets de promotion du développement économique et social à l'étranger
8892	Programmes et services d'auto-assistance et de développement personnel
8423	Programmes et services de réinsertion des délinquants
9411	Programmes et services visant à améliorer les infrastructures et les capacités
9498	Programmes et services visant à encourager et répandre l'esprit civique
9499	Programmes et services visant à encourager le respect mutuel et l'amitié internationale
8690	Programmes pour les chocs/traumatismes
9499	Promotion de la lecture
8690	Promotion de la santé publique
9497	Promotion et mise en valeur des humanités
9000	Promotion et organisation d'événements d'arts du spectacle
9499	Promotion et soutien du bénévolat
9496	Protection des droits des consommateurs
7500	Protection et bien-être des animaux
8896	Réadaptation professionnelle
8810	Réadaptation professionnelle pour les handicapés
7210	Recherche développement multidisciplinaire
7220	Recherche développement multidisciplinaire
7210	Recherche en biotechnologie
7220	Recherche en études politiques
7210	Recherche en ingénierie
7210	Recherche en ingénierie, autre ingénierie et technologie
7210	Recherche en sciences et technologie
7220	Recherche en sciences sociales
7210	Recherche médicale
7210	Recherche sur des maladies spécifiques, des symptômes ou d'autres disciplines médicales
7210	Recherche-développement en agronomie
7220	Recherche-développement en autres sciences humaines
7210	Recherche-développement en autres sciences naturelles
7220	Recherche-développement en autres sciences sociales
7210	Recherche-développement en chimie et biologie
7220	Recherche-développement en droit
7220	Recherche-développement en économie
7220	Recherche-développement en linguistique et littérature
7220	Recherche-développement en psychologie
7210	Recherche-développement en sciences médicales et pharmacie
7210	Recherche-développement en sciences physiques
7210	Recherche-développement originaux, science et technologie
7220	Recherche-développement originaux, sciences sociales
7220	Recherches dans le domaine politique

Classe CITI rév. 4	Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole
7210	Recherches en sciences de la vie
7220	Recherches en sciences sociales
3830	Recyclage et récupération de caoutchouc
3830	Recyclage et récupération de déchets et de ferraille, organisations de développement des communautés, ateliers protégés pour les groupes défavorisés
3830	Recyclage et récupération de déchets métalliques et de ferraille
3830	Recyclage et récupération de déchets non métalliques et de ferraille
9495	Réduction et contrôle de la pollution
8690	Rééducation
7500	Refuge pour animaux et sociétés protectrices des animaux
9103	Refuges et sanctuaires
8894	Refuges et services en cas de violence familiale
8894	Refuges temporaires
8413	Réglementation de l'agriculture, la sylviculture, la chasse, l'énergie, l'extraction minière, la fabrication, la construction, les métiers, l'économie et le travail (ex. ordres professionnels, associations commerciales, organismes paraétatiques, conseils tribaux)
8413	Réglementation de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse
8413	Réglementation de l'extraction minière, de la fabrication et de la construction
8413	Réglementation de projets de développement à finalités multiples
8412	Réglementation des activités d'enseignement
8412	Réglementation des activités de fourniture de logements et d'aménagements de la communauté
8412	Réglementation des activités de prestations de soins de santé
8412	Réglementation des activités de prestations des soins de santé, d'enseignement, de services culturels, et autres services sociaux (ex. ordres professionnels, le barreau, organismes paraétatiques, conseils tribaux)
8412	Réglementation des activités récréatives, culturelles et religieuses
8413	Réglementation des affaires économiques, commerciales et du travail
8413	Réglementation des combustibles et de l'énergie
8413	Réglementation des services administratifs liés aux secteurs de la distribution, des traiteurs, hôtels et restaurants
8413	Réglementation du tourisme
8413	Réglementation du transport et de la communication
4390	Réhabilitation de logements, battage des piles
4390	Réhabilitation de logements, béton
4390	Réhabilitation de logements, charpente
4390	Réhabilitation de logements, charpente du toit
4390	Réhabilitation de logements, cintrage de structure en acier
4390	Réhabilitation de logements, corps spéciaux
4390	Réhabilitation de logements, développement de la communauté, ateliers protégés
4390	Réhabilitation de logements, fondations
4390	Réhabilitation de logements, maçonnerie,
4390	Réhabilitation de logements, montage d'échafaudages
4390	Réhabilitation de logements, recouvrement de toitures et étanchéité
8423	Réinsertion des délinquants
8890	Réinsertion professionnelle des chômeurs
	Réinsertion professionnelle des chômeurs
9492	Relations publiques
1820	Reproduction de supports enregistrés
9103	Réserve naturelles
5621	Restauration lors d'évènements, développement de la communauté et formation professionnelle

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
8549	Santé publique et éducation au bien-être
9491	Séminaires
8810	Services à domicile
8423	Services administratifs liés à la détention ou la réinsertion des criminels
8620	Services ambulatoires et conseils dans des situations de problèmes aigus de santé mentale
8690	Services ambulatoires et soins d'urgence paramédicale
9319	Services aux athlètes
8892	Services aux familles
8892	Services aux familles
8891	Services aux jeunes
8895	Services aux personnes qui nécessitent des soins immédiats
8610	Services chirurgicaux pour les personnes hospitalisées
8892	Services consultatifs sur le crédit et la gestion du budget
8690	Services d'accouchements et services connexes
8891	Services d'adoption
8690	Services d'ambulance
8690	Services d'ambulance
240	Services d'appui à l'exploitation forestière durable, organisations de développement de la communauté
9319	Services d'appui à la chasse
9319	Services d'appui au sport et aux loisirs
9101	Services d'archives
8690	Services d'imagerie médicale
4220	Services d'installation de systèmes septiques
9493	Services d'octroi de subventions
9493	Services d'octroi de subventions et de dons
8690	Services de banques du sang, de sperme et d'organes
9101	Services de bibliothèque
5520	Services de camps de vacances et de loisirs
3900	Services de confinement, de contrôle et de surveillance
4290	Services de construction pour d'autres plans industriels
4290	Services de construction pour d'autres travaux de génie civil
4290	Services de construction pour des installations sportives et de divertissement en plein air
4220	Services de construction pour l'irrigation et le contrôle des inondations
4220	Services de construction pour les aqueducs
4290	Services de construction pour les barrages
4220	Services de construction pour les câbles locaux
4210	Services de construction pour les infrastructures comme les pistes de décollage sur les aérodromes
4210	Services de construction pour les infrastructures comme les ponts et les routes surélevées
4210	Services de construction pour les infrastructures comme les routes
4210	Services de construction pour les infrastructures comme les tunnels
4210	Services de construction pour les infrastructures comme les voies ferrées
4290	Services de construction pour les mines
4220	Services de construction pour les oléoducs locaux
4290	Services de construction pour les ports et les voies navigables
4100	Services de construction pour plusieurs familles
4100	Services de construction pour une ou deux familles
3821	Services de décharge sanitaire, déchets non dangereux
3600	Services de distribution de l'eau
3600	Services de distribution de l'eau
3510	Services de distribution d'électricité

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
4220	Services de forage de puits d'eau
8890	Services de garderies d'enfant
9311	Services de gestion des installations de sport et de loisirs
6202	Services de gestion des réseaux des technologies de l'information
7990	Services de guides touristiques
8423	Services de l'administration publique relatifs à d'autres questions d'ordre public et de sécurité
8423	Services de l'administration publique relatifs aux tribunaux
8690	Services de laboratoires médicaux
5812	Services de licences pour obtenir le droit d'utiliser des bases de données
5820	Services de licences pour obtenir le droit d'utiliser des logiciels
5912	Services de licences pour obtenir le droit d'utiliser des œuvres artistiques, littéraires ou de loisirs originales
9329	Services de machines à sous récréatives
9102	Services de musée à l'exception des sites et des bâtiments historiques
8690	Services de physiothérapie
8690	Services de planning familial
9603	Services de pompes funèbres
8423	Services de pompiers bénévoles
8891	Services de prévention de la délinquance
9319	Services de promotion des événements sportifs de loisirs
7500	Services de protection et de bien-être des animaux
7420	Services de publicité et de photographie
9496	Services de publicité, complets
7020	Services de relations publiques
3900	Services de remise en état de bâtiments
3900	Services de remise en état et de nettoyage de sites, air
3900	Services de remise en état et de nettoyage de sites, eaux de surface
3900	Services de remise en état et de nettoyage de sites, services de nettoyage de l'environnement, activités de décontamination ( ex. déminage, nettoyage des nappes de pétrole, friches industrielles et autres sites toxiques)
3900	Services de remise en état et de nettoyage de sites, sol et eaux souterraines
7990	Services de réservation en multipropriété
7990	Services de réservation, autobus
7990	Services de réservation, billets pour des événements ou spectacles divers
7990	Services de réservation, location de véhicule
7990	Services de réservation, logement
7990	Services de réservation, train
7990	Services de réservation, transport
9103	Services de réserve naturelle, botanique et zoologique
8423	Services de secours en mer, etc.
8620	Services de soins de santé primaires
7500	Services de soins pour les animaux de fermes et les animaux de compagnie
7490	Services de traduction et d'interprétation
3811	Services de traitement des déchets dangereux
3510	Services de transmission d'électricité
8620	Services dentaires
9000	Services des artistes exécutants
9000	Services des auteurs, compositeurs, et autres artistes non exécutants
9312	Services des clubs de sports
9312	Services des clubs de sports
8891	Services destinés aux enfants
9700	Services domestiques pour les ménages

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
8690	Services et formation de secouriste
6419	Services financiers, autre
6419	Services financiers, autres services d'octroi de crédit
6419	Services financiers, cartes de crédit
6419	Services financiers, organisations de crédit et d'épargne
6419	Services financiers, prêts personnels non hypothécaires
6419	Services financiers, services de dépôt, entreprises
6419	Services financiers, services de prêts non hypothécaires aux entreprises
9411	Services fournis par des associations d'entreprises et d'employeurs
9498	Services fournis par des associations de jeunes
9495	Services fournis par des groupes de sensibilisation à l'environnement
9494	Services fournis par des organisations de défense des droits de l'homme
9492	Services fournis par des organisations politiques
9412	Services fournis par des organisations professionnelles
9420	Services fournis par des syndicats
3811	Services généraux de collecte des déchets, autres
8610	Services gynécologiques et obstétriques pour les femmes hospitalisées
6910	Services juridiques
6910	Services juridiques, autres domaines juridiques
6910	Services juridiques, autres n.c.a
6910	Services juridiques, conseil et assistance à la résolution des différends et pour les affaires devant les tribunaux
6910	Services juridiques, documents juridiques et certification
6910	Services juridiques, droit pénal
1812	Services liés à l'imprimerie
8690	Services médicaux d'urgence
8610	Services médicaux de rééducation
9620	Services médicaux généraux
8620	Services médicaux spécialisés
9103	Services paysagers
8130	Services paysagers et d'entretien des parcs publics, des jardins communautaires, des espaces publics et des bâtiments publics
8892	Services pour les handicapés
8892	Services pour les handicapés
8891	Services pour les jeunes et services sociaux pour les jeunes
8892	Services pour les personnes âgées
8610	Services psychiatriques destinés aux malades hospitalisés
9491	Services religieux
8890	Services sociaux sans hébergement
7500	Services vétérinaires pour les animaux de compagnie
7500	Services vétérinaires pour les animaux de ferme
7500	Services vétérinaires, autres
8810	Services ménagers
8894	Services, conseils et aide aux victimes de crime
9497	Sociétés historiques
9497	Sociétés humanistes
9497	Sociétés littéraires
9497	Sociétés photographiques
9497	Sociétés poétiques et littéraires
8710	Soins de convalescence pour les personnes hospitalisées
8710	Soins de santé et rééducation des personnes hospitalisées souffrant d'un handicap physique à la suite d'une blessure, d'un défaut génétique, ou d'une maladie exigeant des soins de

Classe CITI rév. 4	Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole
	kinésithérapie ou d'autres soins similaires de longue durée
8720	Soins en établissement hospitalier
8610	Soins et traitements des malades mentaux hospitalisés
8610	Soins et traitements médicaux primaires pour les personnes hospitalisées
8899	Soutien aux victimes d'agression et d'abus
6010	Stations de radio
6010	Stations de radio, distribution de programmes dans les foyers, service de base
6010	Stations de radio, distribution de programmes dans les foyers, paiement pour ce qui est regardé
6010	Stations de radio, distribution de programmes dans les foyers, service discrétionnaire
6010	Stations de radio, programmes des chaînes
6010	Stations de radio, radiodiffusion d'originaux
6010	Stations de radio, services de production de programmes
6010	Stations de radio, services de radiodiffusion
6010	Stations de radio, vente de créneaux publicitaires
6020	Stations de télévision, activités de programmation et de radiodiffusion
6020	Stations de télévision, distribution de base des programmes aux foyers
6020	Stations de télévision, distribution discrétionnaire de programmes aux foyers
6020	Stations de télévision, distribution payante de programmes à accès conditionnel
6020	Stations de télévision, programmation des chaînes
6020	Stations de télévision, radiodiffusion, originaux
6020	Stations de télévision, services de production de programmes
6020	Stations de télévision, services de radiodiffusion
6020	Stations de télévision, vente d'espaces publicitaires
129	Sylviculture durable, arbres de Noël
129	Sylviculture durable, autre matériel végétal brut, n.c.a.
129	Sylviculture durable, caoutchouc naturel
129	Sylviculture durable, matériel végétal de sparterie, rembourrage, matelassage, teinture, tannage
129	Sylviculture durable, organisations de développement de la communauté
210	Sylviculture durable, organisations de développement de la communauté
210	Sylviculture durable, organisations de développement de la communauté
129	Sylviculture durable, pépinières
9491	Synagogues
9420	Syndicats
9491	Temples
5520	Terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et caravanes
9499	Touring clubs
8620	Traitement ambulatoire pour les patients souffrant de maladie mentale
8610	Traitement de santé mentale, hôpital
8720	Traitement de santé mentale, pratiques privées et cliniques
8620	Traitement de santé, patients de jour
3822	Traitement des déchets dangereux (ex : recyclage des déchets électroniques)
3821	Traitement et évacuation des déchets non dangereux (ex organisations de compostage)
3510	Transmission d'énergie électrique, parcs d'éoliennes, projets hydroélectriques
9000	Troupes de danse
8530	Universités
4774	Vente au détail de biens d'occasion, boutiques de produits d'occasion (ex. pour les associations caritatives)
5812	Vente d'autres espaces ou créneaux publicitaires
5812	Vente d'espaces publicitaires dans la presse
5813	Vente d'espaces publicitaires dans la presse

<b>Classe CITI rév. 4</b>	<b>Domaines d'activité courants des ISBL et du travail bénévole</b>
5813	Vente d'espaces publicitaires sur Internet
5819	Vente d'espaces publicitaires sur Internet
8892	Vie de famille, éducation parentale
9103	Zoos

## Annexe II.D

### Index des codes CITP-08 et CITI rév. 4 pour les activités du bénévolat direct

CITP-08	Description CITP	CITI rév. 4	Description CITI
2341	Instituteurs, enseignement primaire	8510	Enseignement primaire et préprimaire
2342	Éducateurs de la petite enfance	8510	Enseignement primaire et préprimaire
2353	Autres professeurs de langues	8549	Autres activités d'enseignement, n.c.a.
2355	Autres professeurs de disciplines artistiques	8542	Activités d'enseignement à caractère culturel
2356	Formateurs en technologies de l'information	8522	Activités d'enseignement secondaire technique et professionnel
2359	Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs	8549	Autres activités d'enseignement, n.c.a.
3123	Superviseurs, bâtiment	4100	Construction de bâtiments
3323	Acheteurs	9609	Autres activités de services personnels, n.c.a.
3341	Superviseurs, travail de bureau	8211	Activités des services intégrés d'appui administratif
3344	Secrétaires médicaux/ales	8211	Activités des services intégrés d'appui administratif
3412	Professions intermédiaires du travail social	8892	Autres activités de services aux particuliers et aux familles
3422	Entraîneurs sportifs et arbitres de sport	8541	Activités d'enseignement lié aux sports et aux loisirs
3423	Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme	8541	Activités d'enseignement lié aux sports et aux loisirs
3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique	9000	Activités créatives, arts et spectacles
3512	Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs	6209	Autres activités de services concernant la technologie de l'information et l'informatique
4110	Employés de bureau, fonctions générales	8211	Activités des services intégrés d'appui administratif
4411	Employés de bibliothèque	9101	Activités des bibliothèques et archives
4419	Employés administratifs non classés ailleurs	8211	Activités des services intégrés d'appui administratif
5120	Cuisiniers	5610	Activités de restaurants et de services de restauration mobiles
5131	Serveurs	5610	Activités de restaurants et de services de restauration mobiles
5152	Gouvernantes et intendants à domicile	9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique
5153	Concierges	8110	Activités d'appui aux installations intégrées

CITP-08	Description CITP	CITI rév. 4	Description CITI
5162	Personnel de compagnie et valets de chambre	9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique
5164	Toiletteurs et gardiens d'animaux	9609	Autres activités de services personnels, n.c.a.
5311	Gardes d'enfants	8897	Activités de services de garderies d'enfant
5312	Aides-enseignants	8550	Activités d'appui pédagogique
5322	Aides-soignants à domicile	9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique
5329	Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs	9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique
6113	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières	8130	Activités des services d'entretien des espaces verts
7111	Constructeurs de maisons	4100	Construction de bâtiments
7112	Maçons	4390	Autres activités de construction spécialisées
7113	Fendeurs et tailleurs de pierre	4390	Autres activités de construction spécialisées
7114	Constructeurs en béton armé, maçons ragréeurs et assimilés	4390	Autres activités de construction spécialisées
7115	Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment	4330	Travaux de finition
7119	Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés non classés ailleurs	4330	Travaux de finition
7121	Couvreurs et zingueurs	4390	Autres activités de construction spécialisées
7122	Poseurs de revêtements de sol et carreleurs	4330	Travaux de finition
7123	Plâtriers	4330	Travaux de finition
7124	Monteurs en isolation thermique et acoustique	4329	Autres travaux d'installation
7125	Vitriers	4330	Travaux de finition
7126	Plombiers et tuyauteurs	4322	Installation de matériel de plomberie, chauffage et climatisation
7127	Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation	4322	Installation de matériel de plomberie, chauffage et climatisation
7131	Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints	4330	Travaux de finition
7132	Laqueurs, vernisseurs et assimilés	4330	Travaux de finition
7133	Ravaleurs de façades et ramoneurs	4330	Travaux de finition
7231	Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	4520	Entretien et réparation de véhicules automobiles
7234	Réparateurs de bicyclettes et assimilés	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers
7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers

CITP-08	Description CITP	CITI rév. 4	Description CITI
7313	Joailliers et orfèvres	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers
7317	Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires	9524	Réparation de mobilier et de meubles de maison
7318	Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers
7319	Métiers de l'artisanat non classés ailleurs	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers
7323	Relieurs et assimilés	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers
7411	Électriciens du bâtiment et assimilés	4321	Installation d'électricité
7412	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques	4321	Installation d'électricité
7421	Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques	9521	Réparation de biens de consommation : matériel électronique
7422	Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications	9521	Réparation de biens de consommation : matériel électronique
7522	Ebénistes, menuisiers et assimilés	4330	Travaux de finition
7531	Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers	9529	Réparation d'autres articles personnels et ménagers
7536	Cordonniers et assimilés	9523	Réparation de chaussures et d'articles de cuir
7544	Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes	8110	Activités d'appui aux installations intégrées
8322	Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes	4922	Autres transports terrestres de voyageurs
8342	Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires	4312	Préparation des sites
9111	Aides de ménage à domicile	9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique
9121	Laveurs et repasseurs de linge à la main	9601	Lavage et nettoyage à sec de textiles et de fourrures
9214	Manoeuvres, cultures maraîchères et horticulture	8130	Activités des services d'entretien des espaces verts
9312	Manoeuvres de chantier de travaux publics	4290	Autres projets de génie civil
9313	Manoeuvres du bâtiment	4100	Construction de bâtiments
9331	Conducteurs de véhicules à bras et à pédales	4922	Autres transports terrestres de voyageurs
9331	Conducteurs de véhicules à bras et à pédales	4922	Autres transports terrestres de voyageurs
9332	Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale	4922	Autres transports terrestres de voyageurs
9332	Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale	4922	Autres transports terrestres de voyageurs
9412	Aides de cuisine	5610	Activités de restaurants et de services de restauration mobiles

<b>CITP-08</b>	<b>Description CITP</b>	<b>CITI rév. 4</b>	<b>Description CITI</b>
9611	Manoeuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable	3811	Collecte de déchets non dangereux
9612	Trieurs de déchets	3830	Récupération des matières
9613	Balayeurs et manoeuvres assimilés	8129	Autres activités de nettoyage de bâtiments et de nettoyage industriel
9621	Messagers, porteurs de bagages et livreurs de colis	5320	Activités de courrier
9622	Manoeuvres polyvalents	9700	Activités des ménages privés employant du personnel domestique

n.c.a = non classé ailleurs

## Annexe II.E

### Références croisées entre la Classification internationale des institutions sans but lucratif (ICNPO) et les groupes de classification par industrie de la CITI rév. 4

Groupe	Description	CITI	CITI
		section	division
1	Culture, sports, loisirs	C**, J**, M**, P**, R**, S**, O**	18, 58**, 59, 60, 63, 74**, 84**, 85**, 90, 91, 92, 93**, 94**
2	Éducation, recherche	J**, M**, O**, P**	58**, 72, 74**, 84**, 85**
3	Santé	O**, P**, Q**	84**, 85, 86**, 87**, 88**
4	Services sociaux	O**, Q**	84**, 87**, 88**
5	Environnement	A**, E**, M**, N**, O**, R**, S**	01**, 02, 38, 39, 74**, 75,
			81**, 84**, 91**, 94**
6	Développement local et logement	C**, D, E**, F**, G, H, I**, J**, K**, L, M**, N**, O**, P**	17, 32, 35, 36, 41-43**, 47, 49, 55**, 56, 58**, 62, 64**-66, 68, 69**, 70, 71**, 74**, 78, 79, 81**, 84**, 85**, 88**, 94**, 96
		Q**, S**	
7	Services juridiques et défense des droits	M**, O**, Q**, S**	69**, 71**, 84**, 88**, 94**
8	Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	S**	94**
9	Activités internationales	O**, Q**, S**	84**, 88**, 94**
10	Religion	S**	94**
11	Associations professionnelles et syndicats	S**, O**	84**, 94**
12	Organisations non dénommées ailleurs		

\*\* indique une subdivision de la section, la division ou du groupe

## Annexe III

### Données supplémentaires

#### Introduction

- III.1 Comme nous l'avons remarqué au chapitre 5, l'insertion d'un module sur le bénévolat dans les enquêtes sur la main d'œuvre ou sur les ménages existantes implique nécessairement une limitation du nombre de sujets qui peuvent être abordés, pour que l'enquête ne soit pas trop volumineuse. Les cinq données essentielles reprises au chapitre 5 ont donc été sélectionnées parce qu'elles représentent le minimum nécessaire pour dépeindre l'étendue économique du travail bénévole et répondre à l'exigence du *Manuel* des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif, d'intégrer une image du travail bénévole dans les comptes satellites des institutions sans but lucratif.
- III.2 Il est possible que certains pays souhaitent ajouter d'autres données d'intérêt local au module d'enquête proposé, s'ils disposent des ressources nécessaires. Afin de préserver la comparaison internationale, il est toutefois recommandé de n'omettre aucun des cinq éléments essentiels.

#### Données supplémentaires

- III.3 Les offices des statistiques peuvent choisir d'inclure des questions supplémentaires en fonction de leur capacité locale d'insérer ces questions dans l'enquête. Les paragraphes ci-dessous proposent un bref aperçu des données supplémentaires qui ont été collectées dans d'autres enquêtes.
- a. **L'engagement continu vis-à-vis du bénévolat /l'histoire du bénévolat :** pour évaluer dans quelle mesure les personnes font du bénévolat pendant longtemps, ou si elles en ont déjà fait par le passé, et dans quelle mesure le vivier de bénévoles se renouvelle avec de nouveaux venus.
  - b. **Les raisons du bénévolat :** pour déterminer les raisons personnelles qui poussent les personnes interrogées à s'engager dans le bénévolat, par exemple soutenir une cause dans laquelle elles croient personnellement, soutenir un ami bénévole, améliorer leurs compétences professionnelles, établir des réseaux dans la communauté, en raison de croyances religieuses, etc.
  - c. **Comment sont recrutés les bénévoles :** pour avoir une idée de la façon dont les bénévoles sont recrutés par les gens ou par les organisations (ex : par des amis, ou des collègues de travail, par une agence, ou en répondant à des publicités à la télévision ou à la radio).
  - d. **Les réseaux sociaux et les indicateurs démographiques du bénévolat :** pour déterminer les caractéristiques socioéconomiques des bénévoles, comme le niveau d'éducation, de revenus, la religion, le pays de naissance, et explorer les expériences de vie ou les relations qui sont les indicateurs du bénévolat (par exemple, déterminer si les enfants des parents bénévoles, les membres d'une organisation religieuse ou ceux qui en étaient membres quand ils étaient enfants,

ou si les gens qui exercent des activités civiques à un plus haut niveau sont plus susceptibles de devenir bénévoles).

- e. Les caractéristiques des relations entre les bénévoles et la communauté** : afin de savoir si les bénévoles ont un engagement différent vis-à-vis de leur communauté ou une vision différente de cette dernière par rapport aux autres groupes, s'ils sont plus ou moins confiants que les autres segments de la population, et comment leur position dans la communauté a une incidence sur les taux de bénévolat.
- f. Les relations entre les bénévoles et les dons d'argent** : pour évaluer la relation entre les bénévoles, ceux qui donnent du temps, et ceux qui donnent de l'argent.
- g. Le soutien des employeurs au bénévolat** : pour évaluer dans quelle mesure les salariés bénévoles reçoivent des encouragements ou des incitations de leurs employeurs (par exemple sous forme de congé, ou de possibilité de changer ou de réduire leur charge de travail, l'utilisation des installations ou des équipements dans le travail bénévole, ou la reconnaissance par leur employeur du travail bénévole qu'ils effectuent).
- h. Les entraves au bénévolat / les raisons d'arrêter le bénévolat** : afin d'identifier les raisons qu'invoquent les personnes interrogées qui ne font pas de bénévolat (manque de temps, l'incapacité à s'engager sur le long terme, avoir déjà donné suffisamment de temps, on ne leur a pas demandé, elles donnent de l'argent à la place du temps, le bénévolat ne les intéresse pas, elles souffrent de problèmes de santé ou de problèmes physiques, elles ne savent pas comment elles pourraient s'impliquer, elles ne peuvent pas payer les coûts financiers du bénévolat, ou sont mécontentes d'une expérience précédente).

## Annexe IV

### Traitement du travail bénévole par l'Organisation internationale du Travail et du système de comptabilité nationale

#### Introduction

IV.1 Cette annexe décrit le lien entre le travail bénévole et le concept de l'emploi dans le système international de statistiques. Elle montre comment une grande partie du travail bénévole est comprise, dans le système de comptabilité nationale, à l'intérieur des frontières de la production de l'économie, ainsi que dans le concept de l'emploi tel qu'il est défini au niveau international.

#### Le système de comptabilité nationale (SCN) 2008

IV.2 D'après le SCN 2008, la production des unités institutionnelles marchandes et non marchandes est comprise à l'intérieur des frontières de la production de l'économie. Ceci inclut la production des sociétés et des quasi-sociétés, des entreprises des ménages non constituées en société qui sont engagées dans la production marchande, des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages. La production des ménages qui produisent des biens exclusivement pour leur usage propre est aussi comprise dans la production. La production des ménages qui produisent des services exclusivement pour leur usage propre est comprise dans la production, mais uniquement pour la production de services de logement dans les habitations occupées par le propriétaire et la production de services domestiques et de services à la personne réalisée par le personnel domestique rémunéré. La production des services de logement pour les habitations occupées par le propriétaire peut être estimée à la valeur du loyer qui serait payé pour un logement similaire par des personnes propriétaires de leur propre logement ; cela n'implique aucune production de travail, et n'a donc aucune incidence sur la mesure du travail bénévole. Les services domestiques et les services à la personne prestés par le personnel domestique rémunéré comprennent tous les services rendus par les travailleurs domestiques rémunérés ; comme il s'agit de services rémunérés, ils ne relèvent pas du travail bénévole. La production de tous les autres services par les foyers pour usage propre n'est pas rémunérée, et tout en étant de la production, elle n'est pas incluse dans le domaine de la production du SCN. Il s'agit généralement des services du ménage comme faire la cuisine, le nettoyage, s'occuper des enfants du ménage.

IV.3 Le SCN, conformément à la définition internationale de l'emploi, considère que toute la main d'œuvre des unités institutionnelles marchandes et non marchandes est active occupée, comme le montre la figure IV.1. Donc, le travail bénévole dans le cadre d'organisations est inclus au niveau conceptuel dans le SCN, et les travailleurs impliqués sont considérés comme ayant un emploi (ou actifs occupés). Cependant, dans le SCN, la valeur du travail bénévole dans les unités institutionnelles marchandes et non marchandes est mesurée par les coûts pour l'établissement. Donc, s'il n'y a pas de rémunération ou que la rémunération est limitée, la valeur du travail bénévole est estimée à zéro ou au coût associé à la bourse ou à toute autre forme de compensation limitée. Il n'est procédé à aucune estimation de la valeur des services bénévoles

(chapitre 19, SCN 2008).<sup>3</sup> De la même façon, le bénévolat direct (par les personnes pour aider d'autres ménages) dans la production de biens est inclus dans la production selon le SCN au niveau conceptuel. Toutefois, le bénévolat direct dans la production de services n'est pas inclus car la production de services non rémunérés par ces unités institutionnelles n'est pas non plus incluse dans le domaine de la production. Les bénévoles qui produisent des services à des groupes d'autres personnes « ne sont pas considérés comme actifs occupés mais plutôt comme pratiquant un loisir, même si leurs efforts sont louables ». [Nations Unies et al. 2008, chapitre 19.39]

IV.4 Les travailleurs non rémunérés produisant des biens et des services pour l'usage final propre de leur ménage ne sont pas considérés comme des bénévoles, et sont donc exclus du travail bénévole tel qu'il est compris ici.

---

<sup>3</sup> Il existe cependant une exception à cette règle d'absence d'estimation. Le SCN suggère qu'il est nécessaire d'estimer la valeur du bénévolat dans les projets de construction communautaire seulement. « Si un groupe de personnes se met d'accord pour construire un bâtiment ou une structure, par exemple une école ou un puits, ces personnes sont considérées comme faisant partie de la main d'œuvre et reçoivent des revenus mixtes pour leurs efforts. Etant donné qu'il est difficile d'évaluer ces projets, à moins de pouvoir faire une comparaison directe avec un bâtiment similaire, la valeur de la construction devrait se fonder sur les coûts engagés. La main d'œuvre est une composante importante du coût des projets de construction, donc sa valeur doit être incluse dans le total des coûts en utilisant les taux des salaires payés pour des travaux similaires sur le marché du travail local ». (Chapitre 19.41)

Figure IV.1

### Classification des travailleurs en fonction du domaine de production du système de comptabilité nationale

Catégorie de travailleur		Desoins de main d'œuvre pour les unités qui sont			
		a	b	c	d
		Producteurs marchands	Producteurs non marchands	Ménages produisant pour leur usage propre	Ménages produisant pour leur usage propre
		Sociétés et quasi-sociétés	Ménages engagés dans la production marchande non constitués en	Administrations ou ISBLSM	Ménages produisant pour leur usage propre
1	Employés (payés en espèces ou en nature)	actif occupé	actif occupé	actif occupé	actif occupé
2	Travailleurs indépendants engagés dans la production marchande	actif occupé	actif occupé		
3	Travailleur indépendant employé dans son propre ménage qui produit pour son usage propre	biens			actif occupé
4		services			non actif occupé
5	Travailleurs bénévoles dans des entreprises engagées dans la production marchande, des organisations non marchandes ou des ménages autres que leur propre ménage	biens	actif occupé	actif occupé	actif occupé
6		services	actif occupé	actif occupé	actif occupé

## Notes

- a,b** Les unités de production marchande peuvent faire du troc ou consommer une partie de leur production
- 1d** Ce sont des **employés domestiques rémunérés**. Un employé domestique rémunéré est une personne engagée par un ménage pour fournir des services en échange d'une rémunération en espèces ou en nature.
- 2** Ces unités peuvent également produire des biens ou des services pour leur usage final propre. Cette catégorie inclut la production de biens et de services qui sont échangés contre d'autres biens et services (troc), ainsi que les travailleurs indépendants fournissant des services domestiques aux ménages en échange d'une rémunération
- 2a** Cela renvoie aux membres de coopératives de producteurs dans des pays où ils ne sont pas considérés comme des employés mais comme des travailleurs indépendants.
- 3d** Ce sont des **travailleurs de subsistance**. D'après la définition internationale de l'emploi, ces travailleurs sont inclus dans l'emploi si leur production représente une contribution importante à la consommation totale du ménage. En pratique, la production pour usage final propre de ces unités de ménage est incluse dans le SCN si la quantité des biens produits pour usage final propre dans le ménage est estimée quantitativement importante par rapport à l'offre totale de ce produit dans le pays.
- 4d** Ce sont des **fournisseurs de services non rémunérés aux ménages**. Les fournisseurs de services aux ménages (également connus sous le nom de travailleurs domestiques) travaillent dans des ménages qui se rendent des services à eux-mêmes en matière d'entretien, protection et soins aux membres du ménage (y compris les animaux familiers), aux locaux et aux équipements. On peut y inclure les activités habituelles aux employés de maison, cuisiniers, serveurs, valets de chambre, majordomes, blanchisseurs, jardiniers, concierges, garçons d'écurie, chauffeurs, gardiens, gouvernantes, babysitters, tuteurs et secrétaires personnels. La production de ces services est consommée par le ménage auquel ces services sont fournis. La production de ces services non rémunérés aux ménages est exclue du SCN
- 5,6** Les **travailleurs bénévoles** sont des personnes qui travaillent sans rémunération dans des activités réalisées soit par le biais d'organisations soit directement pour d'autres ménages que le leur. Un travailleur bénévole travaille dans des unités qui produisent des biens ou des services. Ces unités peuvent être engagées dans la production marchande, être des organisations non marchandes ou d'autres ménages.
- 5a,5b, 6a,6b** Ce sont des **travailleurs bénévoles** dans des entreprises marchandes qui produisent des biens et des services. La production de ces unités est incluse dans le SCN, mais il existe une ambiguïté dans la définition internationale actuelle de l'emploi à propos de l'inclusion de ces travailleurs dans l'emploi.
- 5c, 6c** Ce sont des **travailleurs bénévoles** dans des organisations non marchandes qui produisent des biens et des services. La production de ces unités est incluse dans le SCN, mais il existe une ambiguïté dans la définition internationale actuelle de l'emploi à propos de l'inclusion de ces travailleurs dans l'emploi.
- 5d** Ce sont des **travailleurs bénévoles** dans des ménages qui produisent des biens pour leur usage final propre. Théoriquement, le SCN inclut tous ces produits. Dans la pratique cependant, la production de ces biens n'est incluse dans le SCN que si la quantité de biens produits pour usage final propre au sein des ménages est estimée quantitativement importante par rapport à l'offre totale de ce produit dans le pays. Il existe une ambiguïté dans la définition internationale actuelle de l'emploi à propos de l'inclusion de ces travailleurs dans l'emploi.
- 6d** Ce sont des **travailleurs bénévoles** dans des ménages qui produisent des services pour leur consommation propre. La production de ces services est exclue du SCN

Source : Département des statistiques de l'OIT

## L'organisation internationale du Travail

- IV.5 La plupart des bénévoles sont actifs occupés selon le concept de l'emploi, qui inclut « toutes les personnes des deux sexes qui fournissent la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies ». (Résolution relative aux statistiques de la population économiquement active, emploi et chômage, 13<sup>e</sup> CIST). Conformément à ce concept, l'emploi inclut en principe tous les bénévoles qui travaillent par le biais d'organisations, ainsi que ceux qui travaillent directement pour d'autres ménages qui produisent des biens. Seuls sont exclus les bénévoles qui fournissent des services directement à d'autres ménages. Dans la pratique cependant, la définition opérationnelle de l'emploi n'inclut pas explicitement les volontaires. En fait, d'après la définition opérationnelle existante, les « actifs occupés » comprennent uniquement les personnes au-dessus d'un âge fixé qui, durant une période de référence brève, d'une semaine ou d'une journée, ont effectué un travail contre rémunération ou salaire, pour un bénéfice ou un gain familial. Les bénévoles, qui ne travaillent pas contre rémunération, salaire ni bénéfice ou gain familial, n'entrent pas dans ces catégories. Lors de l'adoption de cette définition opérationnelle en 1982, le travail bénévole n'avait pas fait l'objet d'une discussion spécifique par les statisticiens du travail. Depuis, les lacunes entre le domaine de production du SCN et la définition opérationnelle de l'emploi ont fait l'objet d'orientations internationales, la plus remarquable étant les Recommandations concernant les recensements de 2010.<sup>4</sup> La figure IV.2, qui donne une vision différente de la figure IV.1, présente différentes « formes » d'emploi (y compris le travail bénévole) dans le contexte du domaine de production du SCN.
- IV.6 Dans ce cadre, les travailleurs bénévoles sont considérés comme actifs occupés lorsqu'ils travaillent dans des unités qui produisent des biens et des services pour tout producteur marchand ou non marchand. La seule exception est que le travail bénévole dans la production de services pour des ménages producteurs pour usage final propre est exclu. Comme nous l'avons vu plus haut, ce type de travail bénévole est également exclu du SCN.
- IV.7 Ce point, ainsi que d'autres points relatifs à la définition internationale de l'emploi actuellement en vigueur, font l'objet de discussions internationales, en vue de l'adoption d'une définition révisée lors d'une prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail.

## Traitement actuel du travail bénévole dans la pratique

- IV.8 Alors que la plupart du travail bénévole est théoriquement inclus dans l'emploi, dans la pratique, les pays ont tendance à l'exclure de leur mesure de l'emploi, ou du moins ils ne l'incluent pas explicitement. Cela dit, des travailleurs bénévoles peuvent parfois être comptabilisés comme employés dans la pratique, en fonction de la façon de leurs réponses aux questions standard de l'enquête sur l'emploi (par exemple s'ils estiment qu'ils ont travaillé durant la période de référence).

---

<sup>4</sup> cf. Principes et recommandations concernant les recensements de population et de logements, Révision 2, (New York, Nations Unies, 2008) p. 2.268

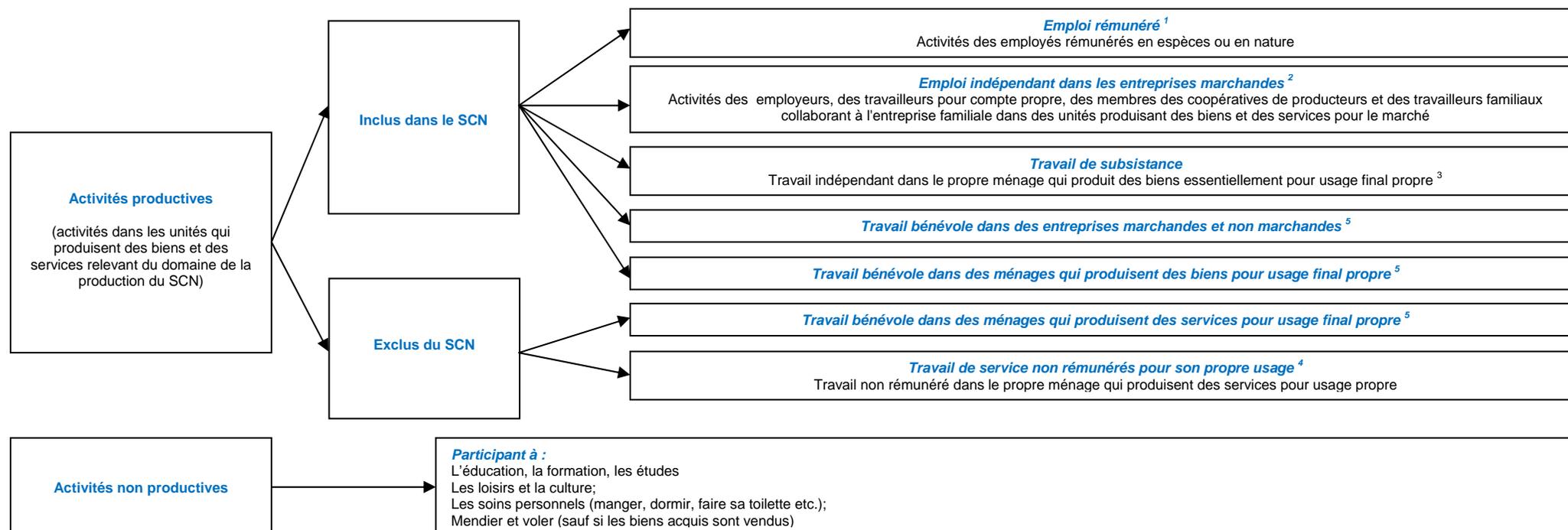
IV.9 Les pays développés excluent en général la plupart du travail non rémunéré de leur mesure de l'emploi. Le seul travail non rémunéré qu'ils appréhendent a trait à ce qu'on appelle « les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale » (ou travailleurs familiaux non rémunérés), qui sont des membres de la famille qui travaillent dans une entreprise familiale produisant des biens pour la vente ou le troc sur le marché. Cela signifie en réalité que la plupart des pays développés excluent l'agriculture de subsistance et toute production de biens pour la consommation du ménage propre, ainsi que le bénévolat. Certains de ces pays établissent néanmoins des estimations de la valeur de cette production et du nombre de travailleurs concernés. Parallèlement, certains pays développés, essentiellement les pays d'Europe orientale, incluent actuellement l'agriculture de subsistance dans l'emploi. Et bien sûr, de nombreux pays en développement incluent ces activités dans l'emploi également.

### **L'approche adoptée par ce manuel sur la mesure du travail bénévole**

IV.10 Comme nous l'avons observé auparavant, ce *manuel* recommande une approche qui inclut toutes les formes de travail bénévole, qu'il soit direct ou dans le cadre d'une organisation, et qu'il produise des biens ou des services, indépendamment de son inclusion ou non dans l'emploi par les pays.

Figure IV.2

**Classification des activités des personnes en lien avec le domaine de la production du système de comptabilité nationale**



- Note :
1. Inclut l'emploi domestique rémunéré.
  2. Toutes les activités de cette catégorie se produisent dans les entreprises des ménages non constituées en sociétés. Ces unités peuvent aussi produire des biens et des services pour usage final propre. Inclut la production de biens et de services échangés contre d'autres biens et services (troc). Inclut les travailleurs domestiques indépendants fournissant des services domestiques dans les ménages, en raison de leur capacité à intervenir dans des entreprises non constituées en société en échange d'une rémunération.
  3. Ils sont considérés dans l'emploi si cette production représente une contribution importante à la consommation du ménage.
  4. Les services aux ménages (aussi appelés travail domestique) sont des services liés à l'entretien, la protection et les soins aux membres du ménage (y compris les animaux de compagnie), aux locaux et aux équipements. On peut y inclure les activités habituelles aux employés de maison, cuisiniers, serveurs, valets de chambre, majordomes, blanchisseurs, jardiniers, concierges, garçons d'écurie, chauffeurs, gardiens gouvernantes, baby-sitters, tuteurs et secrétaires personnelles. Le produit de ces services est consommé par le ménage dans lequel ces services sont fournis. Les services aux ménages peuvent être rémunérés ou non. S'ils sont rémunérés, le travailleur peut être un employé rémunéré, ou un travailleur indépendant engagé par le ménage pour lui fournir des services contre rémunération en espèces ou en nature. S'ils ne sont pas rémunérés, le travailleur peut fournir ce service pour son propre ménage (il s'agit d'un travail de services non rémunéré pour son propre ménage) ou pour d'autres ménages (il s'agit de travail bénévole dans les ménages qui produisent des services pour usage final propre).
  5. Le travail bénévole est un travail effectué sans rémunération dans des activités réalisées soit par le biais d'une organisation, soit directement pour d'autres en dehors du propre ménage. Le travail bénévole peut être effectué dans des unités de production de biens et de services. Ces unités peuvent être des entreprises marchandes, des organisations non marchandes ou des ménages autres que leur ménage propre qui produit pour usage final propre.

## Annexe V

### Références

- Abraham, Katharine G. and Christopher Mackie, (Editors) (2005) *Beyond the market: Designing nonmarket accounts for the United States*. Washington, DC, National Academies Press.
- Abraham, Katharine G., Aaron Maitland and Suzanne M Bianchi (2006). “Nonresponse in the American time use Survey: Who is missing from the data and how much does it matter?” *Public Opinion Quarterly*, Vol. 70, No. 5, Special issue, pp. 676-703.
- Abraham, Katharine G., Sara E. Helms and Stanley Presser (2008). “How social processes distort measurement: The impact of survey nonresponse on estimates of volunteer work in the United States.” National Bureau of Economic Research Working Paper 14076.  
<http://www.nber.org/papers/w14076>.
- Australian Bureau of Statistics (2006). *Voluntary Work, Australia, 4441.0*. Canberra, Australian Bureau of Statistics.
- Australian Bureau of Statistics (2009). *Australian National Accounts: Non-Profit Institutions Satellite Account 2006-2007*. Canberra, Australian Bureau of Statistics.
- Belli, R. 1998. “The structure of autobiographical memory and the event history calendar: Potential improvements in the quality of retrospective reports in surveys”. *Memory*, vol. 6, issue 4, p. 383.
- Bjarne Ibsen (1992). “Frivilligt Arbejde i idrætsforeninger”. Herning, DHL/Systeme
- Brown, Elinor (1999). “Assessing the value of volunteer activity.” *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, March 1999, pp. 3-17.
- Butcher, Jacqueline (2010). *Mexican solidarity: Citizen participation and volunteering*, New York, Springer-Verlag.
- Butcher, Jacqueline (2010). “Mexican Solidarity: Findings from a National Study”, *Voluntas International Journal of Voluntary and Nonprofit Organization*, International Society for Third-Sector Research, Vol. 21, Num. 2, June 2010, , USA, pp. 137-161.
- Cnaan, Ram A., Femida Handy and Margaret Wadsworth. (1996). “Defining who is a volunteer: Conceptual and empirical considerations.” *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 25, no. 3, September 1996, pp. 364-383.
- Conseil de l’Union européenne (2009). “Décision du Conseil du 27 Novembre 2009 relative à l’Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011)”. *Journal officiel de l’Union européenne*, (2010/37/EC), pp. 17. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:017:0043:0049:FR:PDF>
- De Vaus, David, Matther Gray and David Stanton (2003). “Measuring the value of unpaid household, caring and Voluntary work of older australians.” Australian Institute of Family Studies, Research Paper No. 34, October 2003.

Estonian Ministry of the Interior (2006). Civic initiative action plan 2007-2010/Development plan of voluntary action 2007 - 2010.

[http://www.vabatahtlikud.ee/failid/vttstrat/vta\\_2007\\_2010\\_31\\_jaan\\_2007.pdf](http://www.vabatahtlikud.ee/failid/vttstrat/vta_2007_2010_31_jaan_2007.pdf)

Parlement européen, Commission du développement régional (2008). Rapport sur la contribution du bénévolat à la cohésion économique et sociale.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0070+0+DOC+XML+V0//FR>

Groves, Robert M (2006). “Nonresponse rates and nonresponse bias in household surveys.” *Public Opinion Quarterly*. Vol. 70, No. 5, Special Issue, pp. 646-675.

Groves, Robert M. and Mick P. Couper (1998). *Nonresponse in household interview surveys*. New York, John Wiley & Sons.

Groves, Robert M., Mick P. Couper, Stanley Presser, Eleanor Singer, Roger Tourangeau, Giorgina Piani Acosta and Lindsay Nelson (2006). “Experiments in producing nonresponse bias.” *Public Opinion Quarterly*, vol. 70, no. 5, Special Issue, pp. 720-736

Handy, Femida, and Narasimhan Srinivasan. (2004) “Valuing volunteers: An economic evaluation of the net benefits of hospital volunteers.” *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, March 2004, pp. 28-54.

Independent Sector (1996). *Giving and Volunteering in the United States 1996*. Washington, DC, Independent Sector.

Independent Sector and the United Nations Volunteers (2001). *Measuring Volunteering: A Practical Toolkit*, Compiled and edited by Alan Dingle, with Wojciech Sokolowski, Susan K.E. Saxon-Harrod, Justin Davis Smith, and Robert Leigh. Washington, DC, Independent Sector.

Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge :Prendre le volontariat au sérieux 1999-2007. [http://www.worldvolunteerweb.org/fileadmin/docdb/pdf/2008/110900-Volunteering-Report-25\\_10\\_07.pdf](http://www.worldvolunteerweb.org/fileadmin/docdb/pdf/2008/110900-Volunteering-Report-25_10_07.pdf)

Organisation internationale du Travail (1993). *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage, et du sous-emploi*, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève

Organisation internationale du Travail (2009). *CITP-08 Structure et correspondance préliminaire avec CITP-88. Structure, définitions et tableaux de correspondance* téléchargés de <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>

Organisation internationale du Travail (2009). *Rapport de la conférence 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail Genève, 24 Novembre–5 Décembre 2008*.

Organisation internationale du Travail (2009). *CITP-08 Structure et correspondance préliminaire avec CITP-88. Structure, définitions et tableaux de correspondance* téléchargés de <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>

- Kahneman, D., Krueger, A., Schkade, D., Schwarz, N. and Stone, A. (2004). "A survey method for characterizing daily life experience: The Day Reconstruction Method (DRM)." *Science*, 3 December 2004, 1776-1780
- Landefeld, J. Steven, Barbara M. Fraumeni and Cindy M. Voitech (2009). "Accounting for Household Production: A Prototype Satellite Account Using the American Time Use Survey." *Review of Income and Wealth*, June 1009, pp.205-225.
- Little, Roderick J, and Sonya Vartivarian (2003). "On weighting the rates in non-response weights." *Statistics in Medicine*, volume 22, pp.1589-1599.
- Mook, Laurie (2007) "Measuring the value of volunteer work", Report prepared for Lorna Bailie, Director, Special Surveys Division, Statistics Canada. July 12, 2007.
- Mook, Laurie, and Jack Quarter (2003). *How to assign a monetary value to volunteer contributions*. Knowledge Development Centre, Canadian Centre for Philanthropy.
- Banque nationale de Belgique (2007). *Comptes nationaux: Le compte satellite des institutions sans but lucrative 2000-2004*. Institut des comptes nationaux, Banque Nationale de Belgique (2007). Bruxelles.
- National Centre for Social Research and the Institute for Volunteering Research (2007). *Helping out: A national survey of volunteering and charitable giving*, prepared for the UK Cabinet office.
- Pho, Yvon H. (2008). "The value of volunteer labor and the factors influencing participation: Evidence for the United States from 2002 through 2005." *Review of Income and Wealth*, June 2008 pp. 220-236.
- Salamon, Lester M. et al (2004) Lester M. Salamon, Wojciech Sokolowski and associates. *Global civil society: Dimensions of the nonprofit sector*. Bloomfield, US, Kumarian Press.
- Statistique Canada (1995). *Travail non rémunéré des ménages: mesure et évaluation*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2005). *Compte satellite des Institutions sans but lucratif et bénévolat: 1997-2001*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2006). *Compte satellite des Institutions sans but lucratif et bénévolat: 1997 à 2003*. Ottawa. <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13-015-X&CHROPG=1&lang=fra> Les données sur les ISBL proviennent des estimations du Centre d'études sur la société civile (CCSS).
- Statistique Canada (2006a). *Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation: 2004*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2006b). *Classification nationale de professions - Statistiques (CNP-S): 2006*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2009). *Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation: 2007*. Ottawa, Statistique Canada.

- Statistics New Zealand (2007). *Non-profit institutions satellite account: 2004*. Wellington, Statistics New Zealand. <http://www.stats.govt.nz/default.htm>
- Statistics Sweden (2010). *Harmonised European time use survey (HETUS)*. <https://www.h2.scb.se/tus/tus/default.htm>
- Toppe, Christopher (2007). “What is volunteering and how can it be measured”, Paper prepared and presented at the JHU/UNECE Workshop on Volunteer Measurement, Geneva, 2007.
- UNECE Volunteer Standardization Task Force (2007), *UNECE Volunteer Standardization Task Force: Status report and recommendation*, prepared by Lorna Bailie, Director, Special Surveys Division, Statistics Canada. <http://www.unece.org/stats/documents/ece/ces/bur/2009/mtg1/14.add.1.e.pdf>.
- UN Economic and Social Council (2008). *Report of the Office for National Statistics, United Kingdom of Great Britain and Northern Island, on labour statistics*, Doc. E/CN.3/20082, paras. 59 and 60. <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/2008-2-Employment-E.pdf>
- Assemblée générale des Nations Unies (2001). Résolution sur les recommandations relatives à l'appui au volontariat A/RES/56/38. Cinquante-sixième session, New York, 2001.
- Assemblée générale des Nations Unies (2005a). *Rapport du Secrétaire général : Suivi de l'année internationale des volontaires*, document A/60/128. New York, 18 juillet 2005.
- Assemblée générale des Nations Unies (2005b). Résolution sur le suivi de l'année internationale des volontaires, A/RES/60/134. Soixantième session, New York, 2005.
- Nations Unies (à paraître). *Guide de l'utilisateur de la CITI et la Classification centrale des produits CPC*, Statistical Papers, Series F, No. 101. New York. Le projet se trouve sur le site web du Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins : <http://ccss.jhu.edu/index.php?section=content&view=16&sub=34&tri=48>
- Nations Unies (1982) “Provisional guidelines on standard international age classifications.” United Nations Publication, Sales no. E.82.XVII.5. New York, United Nations ([http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM\\_74e.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_74e.pdf))
- Nations Unies (2003). *Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale*. Publication des Nations Unies Sales No. E.03.XVII.9 ST/ESA/STAT/SER.F/91. New York, 2003. [http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF\\_91f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_91f.pdf)
- Nations Unies (2005). *Guide des statistiques du budget – temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré*. New York. [http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/F\\_93f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/F_93f.pdf)
- Nations Unies (2008). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité: Révision 4*. New York, United Nations. [http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm\\_4rev4f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_4rev4f.pdf)
- Nations Unies *et al.* (2008). *System of National Accounts 2008*. New York, United Nations publication Sales No. E.03.XVII.29 ST/ESA/STAT/SER.F/Rev.5. New York. <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNA2008.pdf>
- Nations Unies (2009). *Principes et recommandations concernant les recensements de population et de logements, Révision 2*. New York:\, United Nations.

Nations Unies (forthcoming). "Chapter 6.2: Non-profit institutions," in *Companion Guide to ISIC Rev. 4 and CPC Version2*. New York, United Nations.

United States Bureau of Labor Statistics. "Labor force statistics from the current population survey." Next release 6 May 2011. <http://www.bls.gov/CPS/>

United States Bureau of Labor Statistics (2008). "May 2008 national industry-specific occupational employment and wage estimates." Occupational Employment Statistics downloaded from <http://www.bls.gov/oes/current/oesrci.htm>

Yamauchi, Naoto (2006). "Making nonprofit satellite account: Japanese experience". <http://www.oecd.org/dataoecd/50/17/37478585.pdf>

Young, Sylvester (2007) "Volunteer work and ILO." Presentation at the Global Assembly on Measuring Civil Society and Volunteering, Bonn, Germany, 26 September 2007.



## Manuel sur la mesure du travail bénévole

Ce manuel présente une stratégie fiable et rentable pour mesurer le travail bénévole. Il fournit une définition du travail bénévole, une méthodologie de mesure afin d'identifier les travailleurs bénévoles et ses caractéristiques, et une méthodologie pour estimer la valeur de leur travail. La 18<sup>e</sup> Conférence Internationale de Statisticiens du Travail a discuté et approuvé le manuel en 2008, lequel est devenu la première directive internationale dirigée vers les agences statistiques pour produire des statistiques officielles sur le travail bénévole, utilisant une définition et une approche communes.

Le manuel aspire à servir comme référence pour les statisticiens qui mesurent le travail bénévole, et comme guide pour les chercheurs, décideurs et autres qui désirent comprendre et utiliser les statistiques produites. Ce manuel souhaite contribuer à la sensibilisation du besoin pour des statistiques du travail bénévole, une ressource fondamentale qui améliore la qualité de vie partout dans le monde. Comme tel, ce manuel est une partie intégrale de l'engagement de l'OIT pour le travail décent.

Sous les auspices du Département de Statistique de l'OIT, ce manuel a été préparé par des chercheurs du Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins, en collaboration avec un groupe d'experts techniques et avec l'appui des Volontaires des Nations Unies. Cette publication coïncide avec le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Année Internationale des Volontaires (AIV 2001), qui a fait appel aux gouvernements à reconnaître et améliorer la mesure du travail bénévole.

Département de statistique  
Bureau international du Travail  
4, route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Tel.: (+41 22) 799 8631  
Fax: (+41 22) 799 6957  
Email: [statistics@ilo.org](mailto:statistics@ilo.org)  
Internet: [www.ilo.org/statistics](http://www.ilo.org/statistics)  
<http://laborsta.ilo.org>

ISBN 978-92-2-225070-7



9 789222 250707